

est la nouvelle appellation qui, à l'avenir, désignera les anciens cantons de l'Est »²⁶.

* * *

L'Estrien authentique, Mgr O'Bready l'a peint avec les couleurs d'une fine psychologie, aux éducateurs de langue française, au congrès de l'Acelf. Voici un extrait de cette analyse du type de chez-nous.

L'homme de l'Estrie

Vous avez d'abord deviné que cette stratification ou mieux cette imbrication de civilisations diverses, la loyaliste, la britannique et la canadienne-française, a exercé une influence majeure sur l'esprit de la population.

Les Loyalistes, en ouvrant les Townships dans des conditions difficiles, nous ont donné l'exemple de la détermination, de l'audace, de l'endurance. Débouchant d'une Nouvelle-Angleterre où fonctionnaient déjà des parlements et où venait de se débattre par les armes la question des libertés coloniales, ils nous ont apporté l'idée de la démocratie, ils ont insisté sur le droit de citoyenneté, sur l'initiative personnelle en politique, et ils ont inauguré chez nous la formule du franc et commun socage, si apparenté au sentiment de la propriété privée. Puis en multipliant chez nous leurs temples baptistes, luthériens, presbytériens, wesléens, congrégationalistes et le reste, ils ont, sans nuire pour autant au catholicisme, mis en échec la prétendue primauté de l'Eglise anglicane, toute puissante au pays après la conquête. Peut-être donc notre population d'aujourd'hui doit-elle aux Loyalistes ses qualités de cran, de débrouillardise, de ténacité. Et peut-être leurs « mitaines » innombrables, dissidentes, désertes et branlantes ont-elles accentué notre foi dans un catholicisme qui ne chancelle pas.

Le Britannique du siècle dernier avait, lui, la partie belle. Impérialiste à outrance, et positif par tempérament, il organisa froidement ses tactiques. Il s'appropriä les terres, écrivä l'immigration, souffla sa députation au parlement, instaura l'industrie payante, moussa le commerce, accumula les richesses, se bâtit des homes confortables, se fit construire

(26) *Le Documentaire*, (Québec, mars 1960).

des académies et une université. On citerait par dizaines des textes d'officiels formulant tout bas les buts de cette politique de profiteurs : ostraciser les autres races, ériger les Townships en une forteresse londonnienne et, selon le candide aveu de l'un d'eux, en venir même à envahir les seigneuries en poussant les Canadiens français dans le fleuve. Tout cet idéal apparaît déjà dans le fait que les noms de tous nos townships et de bon nombre de nos localités ont été empruntés à la carte d'Angleterre. Leur respect de la cour impériale suinte jusque dans la désignation de nos rues, dont 40, à Sherbrooke, portent des allusions royales ou princières.

L'Anglais n'avait donc guère à nous léguer que cette espèce de flegmatique rapacité nationale, qui n'a d'ailleurs pas passé dans notre caractère. Tout paradoxal que cela puisse sembler, l'Anglais nous a quand même rendu service : il nous a d'abord fourni l'occasion de nous mesurer à lui ; il nous a enseigné à prendre aussi notre bien sans gêne ; il a fauché notre respect humain, il a provoqué notre fierté catholique et française. Beaucoup plus sensibles au fait accompli qu'aux thèses sur les droits de l'homme, les Anglais nous ont aussi appris à glisser le pied puis l'épaule dans tous les entrebâillements de portes pour entrer jusque dans le salon. Nous ne leur avons demandé la permission ni pour fonder des paroisses et un diocèse, ni pour ouvrir des écoles et des couvents, ni pour élire nos maires et nos députés, ni pour susciter des sociétés Saint-Jean-Baptiste, ni pour monter des campagnes de refrancisation ou processionner dans les rues avec le Saint-Sacrement : sans bruit, nous posons des précédents, comme eux, et le précédent devient loi acceptée. On nous dit entreprenants, rusés, un peu effrontés, opportunistes, pratiques et progressifs : c'est que nous sommes allés à bonne école.

Ajouterai-je que le plus grand bienfait des Britanniques à notre égard fut leur propre génocide. Avec la richesse matérielle, l'influence politique et le capital humain qu'ils possédaient au siècle dernier, il leur eût été fort possible d'étouffer la nationalité rivale, mais ils ont oublié de se perpétuer, pendant que l'intrus façonnait des berceaux à la douzaine. Leur projet de domination sur tout le sud du

Saint-Laurent reflétait beaucoup d'ingéniosité, mais il y manquait un proviso essentiel, celui de la descendance. Leur désenchantement se traduit aujourd'hui par l'exclamation désolée d'un de leurs conférenciers : "We are disappearing through our own fault".

Il me resterait à analyser les caractéristiques apportées par les colons canadiens-français et intégrés dans la mentalité estrienne. C'est la partie la plus délicate de notre étude, et la plus compliquée, parce que les groupes sont arrivés de directions diverses, et qu'en essayant de dessiner leurs traits particuliers, on risque d'égratigner des susceptibilités dans les localités d'origine. Tant pis si dans ma description de l'Estrien les interlignes laissent deviner des profils qui se retrouvent ailleurs.

Disons en gros que le flot principal nous est d'abord venu des seigneuries limitrophes, aujourd'hui comtés de Richelieu, d'Yamaska, de Nicolet, de Lotbinière ; des petits contingents de Lévis et de Québec ont peuplé Garthby et Weedon ; des ensembles de familles de Valleyfield, du Saguenay ou de Sainte-Madeleine ont fait souche à Wotton, à Barford et à Coaticook ; des unités ont percé jusqu'ici du Nouveau-Brunswick ou d'Irlande ; depuis la guerre, l'Europe continentale est davantage représentée par des Néo-Canadiens. L'envahissement à la fois le plus récent, le plus impressionnant et le plus dynamique, c'est celui des Beauce-rons, qui étendent leur large tache d'huile en forme de cimenterie depuis le lac Mégantic jusqu'au lac Memphrémagog. Expliquez ce curieux phénomène d'une expansion qu'arrêtent les rubans liquides des rivières Magog et Saint-François : à Disraéli, à Marbleton, à East-Angus, à Sherbrooke et à Magog, les Beauce-rons abondent, mais à huit milles de chacun de ces endroits, à Ham-Nord, à Saint-Camille, à Ascot et à Stoke, à Brompton et à Eastman, on en chercherait vainement deux couples.

Le mélange encore mal fondu des mentalités fournies par ces différents apports est journellement arrosé d'ondées américaines : revues américaines, films américains, radio américaine, télévision américaine, juke-boxes américaines, tourisme américain et cigarettes américaines charrient chez

nous la propagande de l'Oncle Sam et invitent au "way of life" que l'on sait.

C'est plus probablement en écoutant le langage de nos concitoyens que des éducateurs à l'oreille fine comme vous détecteront la variété de nos provenances et des influences qui nous façonnent. En circulant dans nos rues et nos magasins, vous noterez, par exemple, que « beaucoup » se traduit couramment par « gros », expression bien à nous ; mais aussi par « à plein », ce qui dénote un empiètement beauceron ; et rarement par « ben manque », rappel suave et discret d'une présence du lac St-Jean. Les « potteaux » et les « églézzes » de la Pente douce ne pleuvent pas chez nous. Devant trois pommes de choux à marchander, le chiffre peut prendre éventuellement cinq résonnances : ce pourra être le tro-à du Tourangeau authentique, le tghro-à de la Parisienne précieuse, le trô-ââ du Mascoutain, traditionaliste et un peu XVIIIe siècle, le tghr - ghr - ghrô - â québécois épaissement gras, le tghrô-â beauceron, rapide, incisif, presque chicanier, et le touâsse de Pasbébiac, lent, gêné, implorant. En général, le r est roulé, comme à Sorel : le grasseyement commence pour de bon au-delà de Princeville et de Thetford.

Nous chérissons la diphtongaison, au point qu'une couventine soigneuse pourra s'exclamer, dans le style de Trois-Rivières : « Ma ma-ère, je pla-eure parce que mon chat est ma-ort ».

On sait que la façon de dire « Oui » a servi à désigner les deux grands dialectes d'Oc et d'Oïl : nous ne serions pas surpris si chez nous surgissait un jour la langue de Ouè.

Au surplus, notre conversation fait volontiers des emprunts au lexique américain : nos ouvriers punchent, twistent, weavent, switchent et se watchent, quand ils ne sont pas sur leur journée off ; nos chauffeurs seraient bien embarrassés d'avoir à traduire hood, crank-shaft ou windshield ; et nos amis de garçons et amis de filles ponctuent leurs « dates » des roucoulements convenus : Hi !... Dear !... O.K... Bye !

Même dans notre classe sélecte, des particuliers ont trouvé un raccourci pour s'exempter de la fatigante pré-

cision. On part du principe que tous les hommes sont des gars qui... Ainsi, plutôt que de s'embarrasser de termes justes, comme forgerons, humanistes, bijoutiers, politiques, on croit plus bref, et plus élégant, de dire les gars qui ferrent les chevaux, les gars qui sont en Belles-Lettres, les gars qui arrangent les montres, et les gars qui runnent le gouvernement.

Mais sous l'apparente négligence qu'affiche notre parler, nous cachons un intense désir de nous améliorer, ou du moins d'offrir à nos enfants l'occasion de réformer leur langage, de s'instruire et d'affiner leur esprit. On ne trouvera nulle part dans la province des parents plus ardents pour l'éducation, des commissions scolaires mieux disposées, des maîtres et des maîtresses plus zélés. Et l'existence d'une université toute neuve, toute enthousiaste et toute sérieuse n'aidera pas peu à l'épanouissement de nos talents.

En résumé, je crois que notre population ressemble à beaucoup d'égarés à celle du reste de la province. Ce qui distingue Sherbrooke, c'est peut-être un peu plus de simplicité qu'à Montréal, un peu moins d'éclat publicitaire qu'à Sainte-Adèle, beaucoup plus de profondeur qu'en Nouvelle-Angleterre et beaucoup moins d'exclusivisme qu'à Québec. L'Estrien n'est pas casanier ; s'il aime sa petite patrie, il ne dédaigne pas de sonder les horizons ; et s'il émigre ailleurs, il s'adapte facilement, ce qui n'est pas le cas pour les résidents de bien d'autres secteurs provinciaux.

Nous ne nous offusquons pas trop d'être inconnus du reste du pays, mais nous aimons répéter de temps à autre que notre ambiance est favorable aux projets d'envergure, et que de nos institutions sont sortis de grands évêques, des chefs civils marquants, des femmes éminentes et un premier ministre du Canada, nous sommes remuants, et primordialement « business ». Nous tenons aux diplômes, quelle qu'en soit la non-valeur, et nous suivons la béate tendance à croire qu'ils tiennent toujours lieu de culture et de compétence. Mais nous ne désespérons pas de produire un jour quelques douzaines de vrais intellectuels. Notre quotient est à la hausse, et nous avons ce qu'il faut pour tirer notre épingle du jeu.

En nous s'allient la foi robuste du Mascoutain et du Nicolétain, la garrulente bonhomie du Beauceron, l'optimisme obstiné du Loyaliste et le sens commercial de l'Anglais.

J'ai dû faire de longs détours pour aboutir à ces constatations de conclusion. Pardonnez-moi de n'avoir pas su tasser notre portrait dans un cadre restreint, moins heureux en cela que ce loustic qui, par une fiction rapide, a réussi à dépeindre cinq nations. Il raconte, ce blagueur, qu'un richard résolut un jour d'instituer un concours littéraire mondial, sur un thème vraiment peu inspirateur : l'éléphant. Malgré l'aridité du sujet, cinq concurrents remirent au jury des bouquins de leur composition : un Allemand, un Français, un Anglais, un Russe et un Américain. La page frontispice des trois immenses volumes de l'Allemand portait comme titre : « Des variations philosophico-psychologiques du subconscient de l'éléphant depuis l'âge pré-historique jusqu'à nos jours ». Le Français, lui, avait intitulé son interminable thèse : « Histoire et description des mœurs amoureuses de l'éléphant dans la jungle africaine ». L'Anglais choisit un aspect tout différent, et produisit un manuel intitulé « Les armes modernes à employer pour la chasse à l'éléphant ». Le Russe — ces Soviets remettent tout en question — pérorait sur le titre suivant : « L'éléphant existe-t-il ? » Quant à l'Américain, il fit imprimer un petit livre de poche, prêt à devenir un "best-seller" dans les kiosques et sur les trains, et arborant comme titre, en lettres polychromes : "How to make elephants bigger and cheaper".

Ai-je trop enjolivé mon coin de patrie ? Vous laisserai-je la fausse impression que mon Estrien est un surhomme et que ses qualités déclassent le reste de l'humanité ? J'en rougirais. Car je mériterais alors que dans un concours similaire, on intitule mon travail : « Comment gonfler un éléphant de caoutchouc »²⁷.

(27) Cette communication fut faite au banquet du 8e congrès de l'Acelf à Sherbrooke le 11 août 1956 et reproduit dans *Programme du 75e S.S.J.B.*, 1958, 49-51.

3 - *Son adoption universelle*

« Chacun des mots de notre langue d'aujourd'hui, écrit Maurice Schône, a une vie en partie triple :

1) Il est un son ou plutôt un ensemble de sons, quand il est parlé et entendu ; en tant que son, il relève de la phonétique.

2) Il exprime une idée (abstraite ou concrète) qui doit être la même pour celui qui écoute et pour celui qui parle ; par son sens, il relève de la sémantique.

3) Écrit ou imprimé, il est un ensemble de signes ; et sous cette forme, il doit encore établir une identité d'esprit momentanée entre celui qui lit et celui qui a écrit. (Par sa forme orale et par sa forme écrite, il intéresse à la fois le phonéticien et le grammairien) »²⁸.

Notre mot « Estrie » possède cette vie tripartite. Des connaisseurs louent son harmonie, sa richesse d'expression et sa valeur significative.

Un mot a des chances de passer à la postérité, si on le retrouve sur les lèvres du peuple, si on l'entend dans les conversations, si les journalistes le glissent dans leurs éditoriaux ou manchettes, si on le rencontre dans les livres, s'il apparaît dans les diverses manifestations littéraires et culturelles.

Le terme « Estrie » se répand de plus en plus chez notre peuple, chez nos étudiants et chez la gent intellectuelle. Comme c'est très difficile de mesurer sa diffusion dans le langage parlé, il est opportun de faire une incursion dans le champ des écrits, pour colliger quelques faits prouvant cet avancé.

a - *Les journaux*

La Tribune (Sherbrooke)

16 avril 1953 — M. le chanoine Groulx à Sherbrooke. Nouveau presbytère à St-Denis.

3 octobre 1953 — Editorial. Le rédacteur en chef souhaite la bienvenue au Cardinal Léger dans la cité de Sherbrooke, capitale de l'Estrie, p. 4.

7 décembre 1953 — Monseigneur l'archevêque Georges Cabana rappelle la pénétration canadienne-française dans l'Estrie.

27 janvier 1955 — Littérature de l'Estrie, Pierre Langevin, s.s.p.

28 janvier 1955 — Supplément littéraire. Se que l'on devrait

(28) M. Schône, *Vie et mort des mots*, (Paris, 1947), 7.

- trouver à notre bibliothèque municipale, par Monseigneur E. Chartier, p. 1. Types et caractères de chez nous, par Rodolphe Laplante, p. 8.
- 25 février 1955 — Un journaliste, Gérard Bergeron, parle du tourisme... et dans les nombreuses petites villes du sud de l'Estrie. Cet organisme régional saura mener à bien une foule d'initiatives pour donner à l'Estrie, la part qu'elle est en droit d'attendre du tourisme, p. 11.
- 13 mai 1955 — M. Gérard Turcotte donne un message et parle de Coaticook, perle de l'Estrie.
- 31 mai 1955 — Numéro touristique 1955. Le réseau routier de l'Estrie, p. 3. Tourisme dans l'Estrie, p. 3.
- 1955 — Etude économique des Cantons de l'Est, Revue annuelle 1955. Waterville, centre progressif de l'Estrie, p. 71. Petit coin enchanteur de l'Estrie, p. 100. Canton de l'Estrie, p. 102. A Disraéli, sur les bords du lac Aylmer. Un autre coin enchanteur de l'Estrie, p. 162.
- 4 février 1956 — La direction. Concours de poésie, supplément, p. 12.
- 6 février 1956 — Quinzième anniversaire de la section Saint-Jean-Baptiste, p. 2.
- 19 mai 1956 — Eugène L'Heureux. L'embellissement de nos villes et de nos villages, p. 2.
- 16 novembre 1956 — Fernand Duchaine. Remerciements de la S.S.J.B. des Trois-Rivières au maire de Magog, p. 20.
- 26 février 1957 — L'abbé Albert Gravel parle de l'histoire des Abénaquis, des Eastern Townships, des Cantons de l'Est ou de l'Estrie, p. 3.
- 9 mars 1957 — Etudiants et étudiantes de l'Estrie. Aviseur (Walter Alexander, ptre), p. 13.
- 9 mars 1957 — La Tribune, Etude économique. Revers de la page couverture, annonce J.-S. Mitchell Co. Ltd, « Estrie » est employé 4 fois.
- 27 septembre 1957 — Numéro-Souvenir : Bénédiction de la Cathédrale Saint-Michel, p. 15, 26, 37.
- 12 avril 1958 — Fêtes indiennes d'Odanak.
- 14 avril 1958 — Grandes fêtes indiennes, p. 8.
- 18 août 1958 — Quatre fanfares de l'Estrie, p. 6.
- 21 septembre 1958 — Quelques faits saillants du congrès libéral, « Dans ses discours, M. Jean Lesage a employé à maintes reprises le mot ESTRIE pour Cantons de l'Est », p. 6.
- 24 septembre 1958 — Message de l'hon. Juge L.-P. Cliche, à l'occasion de la mort de M. Jacob Nicol, p. 9.
- 26 septembre 1958 — Journée J.C. Estrie, le 28. (Jeune Commerce), p. 7.
- 7 avril 1959 — Le comité du Toponymie approuve le terme Estrie pour les Cantons de l'Est, Presse Canadienne, p. 3.
- 27 février 1959 — Estrie appellation illogique, p. 4.
- 29 avril 1959 — Métropole de l'Estrie, J.C., p. 2.

- 24 septembre 1959 — Message de Claude Genest, président de la Chambre de Commerce de Sherbrooke, Au pays de l'Estrie, p. 19.
- 26 octobre 1959 — L'inspecteur régional, M. T.-C. Boily, loue le travail des filles de la Charité en Estrie, p. 13.
- 27 octobre 1959 — Ligue antituberculeuse de l'Estrie, p. 14.
- 21 novembre 1959 — Jeune Commerce pour l'Estrie et les Bois-Francs, p. 9.
- 21 juin 1960 — Opinion des lecteurs, p. 4.
- 21 septembre 1960 — Amicale Notre-Dame, p. 22.
- 8 avril 1960 — Ecole Normale Notre-Dame-de-l'Estrie (personnel-photo).
- 30 avril 1960 — Jeune Commerce de Princeville, en faveur du mot Estrie, p. 11.
- 28 mai 1958 — Le Manoir de l'Estrie, p. 10, 11.
- 31 mai 1960 — Le Club Ciné 8 de l'Estrie, p. 6.
- 3 octobre 1960 — La Reine de l'Estrie, comité d'organisation de Gérard Marchand, Quartier Nord, p. 2.
- 7 octobre 1960 — Régionale de l'Estrie, Association des détaillants en alimentation, p. 10, 11.
- 14 octobre 1960 — p. 12.
- 22 octobre 1960 — Jeune Commerce des Bois-Francs et de l'Estrie, p. 7.
- 3 novembre 1960 — Pour les ménagères de l'Estrie, p. 9.
- 17 novembre 1960 — p. 31.
- 24 octobre 1961 — M. J.-E. Renaud (président du conseil provincial du tourisme) converti au mot Estrie, p. 3.
- 25 janvier 1963 — L'Estrie ou les Cantons de l'Est ? Editorial, p. 3.
- 28 mai 1963 — Concernant ses déclarations au sujet de l'appellation Estrie. Une lettre sera envoyée à M. Demers.
- 25 juin 1963 — ... Cantons de l'Est ou Estrie (Carrier Fortin), p. 3.

L'Action (Québec)

- 2 mars 1954 — Estrie et non Cantons de l'Est.
- 7 avril 1955 — Sanctuaire de Sainte-Anne-de-la-Rochelle en Estrie. Le Beaupré de l'Estrie, p. 18.
- 8 octobre 1955 — Le comité de refrancisation de l'Estrie, p. 5.
- 18 octobre 1955 — Le congrès de l'U.C.C., p. 3.
- 19 octobre 1955 — Le secrétaire général de l'université de Sherbrooke prononce une causerie sur l'Estrie, p. 3.
- 22 octobre 1955 — Editorial de Charles Pelletier. La capitale de l'Estrie, p. 4.
- 9 novembre 1955 — Un bulletin de la presse canadienne se lit comme suit : Un comité étudiera les besoins de l'Estrie en rapport avec la voirie, p. 3.
- 1 octobre 1956 — Ce qu'on dit ailleurs de la belle province, Charles Pelletier, p. 4.

- 24 janvier 1957 — Inauguration d'un Centre des Fondateurs, dans l'Estrie, p. 12.
- 6 août 1957 — Route de l'Estrie améliorée.
- 14 février 1958 — La Canadienne de l'Estrie, p. 18.
- 25 septembre 1958 — Feu l'hon. Jacob Nicol, (éditorial), Charles Pelletier, p. 4.
- 12 février 1959 — Granby fait bien les choses, (éditorial), Charles Pelletier, p. 4.
- 2 avril 1959 — La construction dans l'Estrie, p. 9.
- 18 août 1959 — Faut-il substituer Estrie à Cantons de l'Est ?
- 24 août 1960 — Bois-Francs et Estrie.
- 9 février 1961 — Francisation de la région de l'Estrie, p. 3.
- 14 novembre 1961 — Estrie, un vocable à accepter officiellement, Odilon Arteau, p. 4.
- 24 novembre 1961 — A propos de l'Estrie, Odilon Arteau, p. 4.
- 14 mars 1964 — Le conflit scolaire en Estrie..., Pierre Laporte, p. 9.
- 20 mars 1964 — Estrie : l'affaire est réglée, p. 1.
- Le Devoir* (Montréal)
- 10 novembre 1951 — L'Académie canadienne approuve le mot « Estrie ».
- 2 avril 1955 — Pierre Laporte, journaliste, rapporte dans sa chronique du Samedi : qu'on a joué l'hymne régional de l'Estrie, lors du passage de l'honorable Vincent Massey, vice-roi du Canada, p. 3.
- 11 octobre 1955 — Un comité de refrancisation de l'Estrie, p. 16.
- 15 octobre 1955 — M. Omer Héroux écrit : « L'Estrie, c'est le joli nom dont nos compatriotes de la région qu'on appelait jadis les Cantons de l'Est veulent après l'avoir laborieusement conquise, baptiser leur coin de pays. Ils entendent lui donner un visage pleinement français et qui ne rappelle point indirectement les Townships d'autrefois », p. 44.
- 10 janvier 1956 — Mégantic — Louis Cliche, p. 4.
- 14 avril 1956 — Blocs-Notes, Omer Héroux, p. 4.
- 6 octobre 1956 — Une visite d'amitié dans l'Estrie, p. 1.
- 20 octobre 1956 — Voyage d'amitié en Estrie, p. 13.
- 23 octobre 1956 — La S.S.J.B. de Montréal visite l'Estrie, p. 3.
- 16 juillet 1957 — Editorial de Pierre Laporte, p. 4.
- 9 juillet 1957 — Editorial de Pierre Vigeant, p. 4.
- 24 janvier 1957 — Les carnavaux d'hiver (Pierre Vigeant), p. 4.
- 30 janvier 1957 — L'amiante ouvrée dans le Québec (Pierre Vigeant), p. 4.
- 14 juin 1957 — Blocs-Notes (Pierre Vigeant), p. 4.
- 16 juillet 1957 — « Moi, ma chère, j'habite Saint-Tartempion Heights », éditorial, P. Laporte, p. 4.
- 13 août 1957 — Un voyage de l'A.J.C. dans l'Estrie, p. 3.
- 13 août 1957 — Compton comté français, éditorial de Pierre Laporte, p. 4.

- 19 août 1957 — Bloc-Notes de Pierre Laporte, p. 4.
 23 août 1957 — L'Enjeu de notre survivance, éditorial de Pierre Laporte, p. 4.
 25 octobre 1957 — Le jumelage d'Halifax et de Sherbrooke (Pierre Vigeant), p. 4.
 19 décembre 1957 — Le discours de M. Pearson en Estrie québécoise (Pierre Vigeant), p. 4.
 13 février 1958 — Les maires de l'Estrie de Guy Lamarche, p. 10.
 29 avril 1958 — Les Franco-Ontariens, Pierre Vigeant, p. 1.
 21 octobre 1958 — Le traitement des matières premières au Canada, Pierre Vigeant, p. 4.
 27 décembre 1958 — Bloc-Notes, Pierre Vigeant, p. 4.
 29 décembre 1958 — Bloc-Notes, Pierre Vigeant, p. 4.
 12 janvier 1959 — Bloc-Notes, Pierre Vigeant, p. 4.
 25 février 1959 — L'Estrie au Sud, Georges Gauvreau, New-Carlisle, p. 4. (Lettres au Devoir).
 16 mars 1959 — Vive l'Estrie, Gérard Turcotte, St-Hyacinthe, p. 4. (Lettres au Devoir).
 15 août 1959 — Roger Bouchard, président de la Fédération libérale régionale de l'Estrie, p. 3.
 13 mai 1960 — Echos de la campagne, p. 1.
 6 septembre 1960 — L'Association France-Canada, en mission d'amitié au Québec, Estrie...
 11 février 1964 — La grève des instituteurs prend de l'ampleur dans l'Estrie, p. 2.
 15 février 1964 — Estrie, Gérin-Lajoie, caricature de Jacques Gagnier, p. 4.

Le Messenger (Sherbrooke)

Ce journal publié à 40,000 exemplaires va dans tous les foyers du diocèse.

Sur la page frontispice et à la troisième, on lit toujours ce sous-titre : Hebdomadaire de l'Estrie.

Dans chaque livraison de ce journal, les termes Estrie ou Estriens reviennent sous la plume des rédacteurs ou chroniqueurs. Depuis 1953, l'appellation a connu beaucoup de vogue.

- 20 juillet 1946 — L'Estrie, Maurice O'Bready, p. 1.
 17 novembre 1951 — L'Estrie, p. 1.
 7 mars 1953 — Le professeur Dufour a produit un joli roman.
 25 avril et 2 mai 1953 — Une gloire de l'Estrie : M. le chanoine Dolor Biron, abbé Conrad Groleau.
 7 mai 1953 — Un coin de l'Estrie, Georges Bilodeau, p. 13.
 1 novembre 1953 — Message sur la Juste-Part, Gérard Turcotte.
 20 décembre 1953 — Chronique diocésaine.
 15 septembre 1956 — Bénédiction du poste de Télévision CHLT-TV, Mgr l'Archevêque, p. 1.
 13 octobre 1956 — Remise de doctorat à l'hon. Louis Saint-Laurent, Mgr l'Archevêque, p. 3.
 6 avril 1957 — Message de Mgr l'Archevêque, p. 4.

- 25 octobre 1958 — Toute souscription, p. 4.
 28 novembre 1959 — L'Estrie à l'honneur, Mgr Emile Chartier.
 27 août 1960 — Adopté par l'Acelf. Le terme Estrie, p. 1.
 10 septembre 1960 — Amicale Mont-Notre-Dame, p. 3.
 28 octobre 1961 — Reine de l'Estrie, Richard Bergeron, p. 1.
 11 novembre 1961 — Reine de l'Estrie, Mme Jean-Paul Boulé,
 p. 2.

La Presse

- 13 février 1953 — La vogue du mot Estrie se propage toujours plus.
 26 février 1954 — Université nécessaire à l'Estrie, Vincent Prince.
 11 avril 1959 — Estrie, Gérard Turcotte.
 28 août 1959 — Jean-Louis De Leseleuc.
 17 octobre 1959 — Moyens de refranciser le visage de l'Estrie.
 29 avril 1960 — Le Jeune Commerce se prononce pour l'Estrie,
 p. 29.
 9 février 1961 — L'ambition de britanniser l'Estrie n'est pas morte, p. 29.
 24 octobre 1961 — Le nom Estrie est destiné à remplacer Cantons de l'Est, Le conseil provincial du tourisme semble convaincu de la chose, p. 41.

Le Bien Public (Trois-Rivières)

- 25 mars 1960 — Pourquoi l'Estrie ?, p. 1.

Le Documentaire (Québec)

- mars 1960 — p. 223.
 mai 1960 — p. 298, p. 308-9 ; juin 1960, p. 339-341 ; juillet 1960,
 p. 361.

Le Progrès du Saguenay (Chicoutimi)

- 4 juin 1960 — Le royaume du Saguenay, Mgr Victor Tremblay,
 p. 12.

Le Travailleur (Worcester, Etats-Unis)

- 2 février 1956 — Roland Girard, journaliste, p. 2.
 28 juin 1956 — Séraphin Marion, p. 3.
 26 juillet 1956 — Roland Girard, p. 2.
 13 septembre 1956 — Roland Girard, p. 2.
 20 novembre 1958 — Séraphin Marion, p. 2-3.
 3 mars 1960 — Voix française de l'Estrie (50 ans de La Tribune),
 p. 1.

La Patrie (Montréal)

- 3 janvier 1954 — Pourquoi pas « Les Bois-Francs » au lieu de
 « Cantons de l'Est » ou encore cette appellation « Estrie » ?
 Damase Potvin, p. 62.
 4 avril 1954 — Remise en valeur des mines de cuivre... à la pé-

riphérie de Sherbrooke. *L'Estrie* (en sous-titre), Pierre Saucier, p. 67.

13 février 1954 — Le vocable « Estrie », adopté par l'Académie canadienne-française.

21 octobre 1956 — Voyage en Estrie, p. 95.

17 février 1957 — L'école de génie de l'Estrie..., L'abbé Veilleux, premier prêtre-ingénieur au pays, Pierre Saucier, p. 67.

27 septembre 1959 — Chasse et Pêche, Gaétan Benoit, p. 121.

21 août 1960 — Cantons de l'Est, qu'on appelle Estrie en certains milieux, p. 23.

La Voix de l'Est (Granby)

13 février 1954 — Le mot Estrie serait beaucoup plus juste et descriptif pour désigner le territoire appelé les Cantons de l'Est.

L'Eclaireur (Beauceville)

17 février 1955 — Myriel Gendreau s'en vient avec deux autres volumes, p. 1.

C.C.C.

Le Service d'information de la Conférence Catholique Canadienne : Estrie et non Cantons de l'Est. No 3, Quot. 10-11-54, p. 1.

Le Borroméen (Sherbrooke)

novembre 1951 — Autour de l'Estrie, Maurice O'Bready, ptre, p. 13-14.

avril-mai 1952 — L'Estrie, Jean Mercier, ptre, p. 43.

février 1956 — Monseigneur Irénée Pinard, recteur, à la remise d'un doctorat à l'honorable Maurice Duplessis, p. 28.

avril 1956 — Les prédécesseurs du vocable Estrie, p. 46.

Campus Estrien (Université de Sherbrooke)

Sur le mot Estrie (en faveur) Jean-René Hamel, Commerce III.
Le mot Estrie (contre) Guy Bélanger, Commerce III.

Faits et tendances

15 août 1959 — Chambre de Commerce de Québec, p. 2.

Salaberry de Valleyfield

23 octobre 1958 — Université de Sherbrooke, André Dagenais, p. 2.

6 novembre 1958 — La S.S.J.B. de Sherbrooke, André Dagenais, p. 3.

12 février 1959 — Eléments d'une course importante, P.H.H., p. 96.

Contact (Drummondville)

mai 1957 — Southern Canada Power Company Ltd, Les centres de villégiature sont nombreux dans l'Estrie, p. 11 ; La Station piscicole de l'Estrie, p. 12.

octobre 1957 — La Construction en Estrie, p. 9 ; novembre 1957, p. 9 ; sept. 1958, p. 9. (Chronique habituelle de ce mensuel).

- février 1960 — Neuf villes de l'Estrie, p. 16.
 mars 1960 — Expansion industrielle dans l'Estrie en 1959, p. 8 ;
 nov. 1960, p. 7, 8, 11.
 août 1961 — Aucun signe de camping dans l'Estrie.
 octobre 1961 — Oui, il y a des sites de camping dans l'Estrie, p. 7.
 avril 1963 — Où camper en Estrie, p. 11.
 février 1964 — Le visage du Carnaval en Estrie, p. 1.

b - *Les Revues*

Action Nationale (Montréal)

- octobre 1955 — Vol. XLV, no 2 — Chronique de Pierre Laporte,
 p. 122.
 novembre 1955 — Vol. XLV, no 3 — Chronique du Directeur,
 p. 214.
 avril 1956 — Vol. XLV, no 8 — p. 707.
 septembre 1956 — vol. XLVI, no 1 — p. 65.

Société Royale du Canada

- Année académique 1950-1951. — Société Royale du Canada,
 section française, no 8. — Présentation de M. Louis-Philippe
 Robidoux, Me Guy Sylvestre. Allocution de Monseigneur
 Emile Chartier, p. d., p. 14.

Relations (Montréal)

- janvier 1948 — L'Estrie qui s'ouvre, Maurice O'Bready, ptre,
 no 85, p. 11-13.
 juin 1956 — L'Acelf à Sherbrooke, Albert Plante, s.j., no. 186,
 p. 162.
 août 1956 — Trois Elisabeth..., Alexandre Dugré, s.j., no. 188,
 p. 223.

Revue Desjardins (Lévis)

- mars 1955 — Les trente ans d'une caisse de l'Estrie, M. C. Gagné,
 Vol. XXI, no 3, p. 47.

Aquarium Tropical de l'Estrie

- 1956 — Bulletin de l'association précitée. Le directeur est M.
 J.-A. Archambault, ex-président du club Rotary et le secré-
 taire, le Dr Michel Seigneur.

Alerte (Saint-Hyacinthe)

- septembre 1955 — Vol. 12, no III, p. 211.
 octobre 1956 — Vol. 13, no 122, p. 225.
 novembre 1957 — Vol. 14, no 133, p. 275.
 décembre 1959 — Vol. 14, no 134, p. 299, 313, 314.

Agriculture

- 20e anniversaire, vol. XIV, Montréal, Corporation des Agro-
 nomes de la P. de Québec.
 Townships-Estrie, Mgr M. O'Bready, p. 29.

Situation de l'agriculture dans l'Estrie, Dr Ernest Mercier, agronome, p. 49.

Notre Temps (Montréal)

8 novembre 1958 — p. 5.

23 avril 1960 — p. 8.

L'Instruction publique (Québec)

janvier 1958 — Omer-Jules Desaulniers, vol. 2, n. 5. p. 358.

L'Enseignement

juillet-août 1960 — (M. Joseph Pagé, secrét., Dép. Inst. p.) p. 3, 7, 11.

Revue eucharistique du clergé

avril 1957 — La grande retraite. P. Joseph Ledit, s.j., p. 246.

Revue de la Société du Bon Parler Français, (Montréal)

(23e) 1958 — p. 17.

Annuaire de l'Université de Sherbrooke

Dès sa première parution, en 1955, on retrouve le terme Estrie et Estrien sous la plume de Mgr N. Pépin, 1er vice-recteur (p. 107), du second vice-recteur, M. le chanoine M. Couture (p. 103), et du secrétaire général (p. 19).

Devant le gouverneur général, à qui l'université de Sherbrooke remet son premier doctorat honorifique en droit, on n'emploie que le mot Estrie.

Mandements du diocèse de Sherbrooke

10 mai 1951 — Dans la pastorale envoyée à ses fidèles annonçant l'érection de l'Eglise métropolitaine de Sherbrooke, Monseigneur P. Desranleau, le premier archevêque, parle de la pénétration française dans l'Estrie. Les Catholiques de Saint-Hyacinthe les appelaient les Townships de l'Est, tandis que ceux de Nicolet les nommaient les Townships du Sud, Vol. XVI, no 72, p. 141.

11 février 1956 — Vol. XIX, no 3, p. 50 ; Vol. XIX, no 17, p. 405.

Annuaire diocésain de Sherbrooke (La publication officielle de l'Archidiocèse)

1951 — p. 11.

1955 — p. 106, 110, 115, 120, 124, II, VIII.

1956 — La dernière livraison de l'Annuaire porte en sous-titre : L'Estrie religieuse, p. 11, 18, IV, VI, VIII, XI.

Vie française (Québec)

mars-avril 1956 — Mgr E. Chartier, *Changeons de visage*, s.v.p. Mgr parle de la carte de l'Estrie et invite les C.F. de l'Estrie à l'action.

Vol. X, no 7-8, p. 202-204.

L'Alcelf, bulletin de...

octobre 1956 — Congrès inoubliable, no 5, p. 1.

Revue d'Histoire de l'Amérique française

décembre 1954 — La société canadienne-française, Mgr Emile Chartier, vol. III, no 3, p. 447.

juin 1956 — Les problèmes historiques de la langue franco-canadienne. Gaston Dulong, professeur à Laval, vol. X, no 1, p. 70.

juin 1960 — Vol. XIV, no 1, p. 150. Lionel Groulx, ptre.

septembre 1961 — The Eastern Townships, Maurice O'Bready, p. 254.

Revue canadienne de géographie

octobre-décembre 1957 — Vol. XI, no 4, p. 221.

Ecole des Sciences domestiques (Université de Sherbrooke)

1956 — Premier dépliant. La population de l'Estrie.

Annuaire de la Faculté de Commerce

1957-58 — p. 12, 18, 27.

La Revue Présentine

1956 — A Sherbrooke, vol. XXXI, no 4, p. 171, 172, 173, 176.

Chevaliers de Notre-Dame, ordre des Servites de Marie, (Montréal)

1953 — p. 4.

Nouvelle Revue canadienne

nov.-déc. 1951 — Aux Marches de l'Estrie, Pierre Daviau, vol. I, no 5, p. 55-56.

c - Publications diverses

Essai de bio-bibliographie de l'abbé Maurice O'Bready, par Wilfrid Côté, ptre. — Thèse présentée à l'École des Bibliothécaires de l'université de Montréal, novembre 1952, p. 10, 13, 20, 25, 26, 32.

Monseigneur Desranleau a publié une prière spéciale à *Notre-Dame de Sherbrooke, Reine de l'Estrie*. On la retrouve dans plusieurs publications, dont les *Annuaire*s de l'Archidiocèse : 1955, p. 162 ; 1956, p. 178. L'imprimatur porte la date : 15 août 1949.

Centenaire de la chapelle de Notre-Dame-de-Toutes-Joies, Nantes, Société Nantaise de Presse, 1954, p. 12.

Le Père Edouard Gouin, p.s.s., a fait préparer une statue de Notre-Dame pour commémorer le souvenir de la colonisation des Nantais à Channay (Woburn), au milieu du siècle dernier. L'auteur poursuit : « Monseigneur Cabana daignera l'accepter comme un souvenir d'une belle fête et

le gage d'amitié déjà ancienne, entre Nantes et l'Estrie (ainsi nomme-t-on présentement ces Cantons de l'Est conquis par les Canadiens français, qui constituent son archidiocèse) ».

Notre-Dame-de-Toutes-Joies, de Nantes par Edouard Gouin, p.s.s., Nantes, Société Nantaise de Presse, 1954, p. 21, 26.

Province de Québec, Paradis du Tourisme, Première édition 1954, publiée par la Société Nouvelle de Publicité incorporée, 1610, ouest, rue Sherbrooke. Ce Guide-Bleu parle des « Cantons de l'Est », de « l'Estrie : « Beauté sans fin », p. 22, 591. Idem, dans la deuxième édition publiée en 1955, p. 485, 731.

Notre-Dame-des-Bois, Sherbrooke, La Tribune, 1952. — Une gloire de l'Estrie, par Dr Ange-Aimé Turcotte, p. 56.

Le livre de l'année 1955 — La compagnie Grolier Limitée, Montréal. On peut lire un article sur l'université de Sherbrooke. « Les Cantons de l'Est (on dit maintenant l'Estrie) ... L'Estrie, au terroir si riche et au sol à peine entamé, pressent une prospérité qui de plus en plus, profitera à son prestige et augmentera le nombre de ses habitants : les cerveaux, qu'elle devra meubler entre-temps, auront la tâche de protéger ce progrès contre les assauts d'un matérialisme brutal », p. 120.

Histoire de Wotton — Maurice O'Bready, Sherbrooke, La Tribune, 1949, p. 10.

La Chaire de Mgr Desranleau, — Louis-C. O'Neil, journaliste à La Tribune.

L'Eglise de l'Estrie, p. 51. Sherbrooke est le cœur et la tête de l'Estrie, p. 53. La Métropole de l'Estrie, p. 53. Les destinées de l'Estrie, p. 229.

Message de Mère Marie-Léonie, au Clergé, à ses Filles, à son Peuple, Gabriel-M. Perras, o.p., p. 6, 9, 14, 17, 19, 21,

Les Fondateurs de l'Eglise Canadienne et l'Acadie, Jean Mercier, ptre, Montréal, 1955. Dans la préface à cet opuscule, Monseigneur Cabana parle de Sherbrooke, Métropole de l'Estrie et des Estriens, p. 3, 4.

Programme-Souvenir du Soixante-Quatrième du Séminaire Saint-Charles de Sherbrooke, 1950. Les abbés Germain Lavallé et Roger Maltais n'emploient que les termes Estrie et Estriens, p. 37, 39, 120, 163.

Au Fleuve d'Argent, plaquette touristique du Cacouna et de Rivière-du-Loup. « ...quitter l'Estrie pour descendre dans le Piémont... ».

Beauvoir, feuillet de propagande. « Beauvoir signifie beau à voir. C'est un sommet de 1,200 pieds, véritable observatoire d'où l'on contemple en cyclorama naturel tout Sherbrooke et l'Estrie ». Office du Tourisme de Sherbrooke. 26 mai 1955.

Ste-Anne-de-la-Rochelle. Le Beaupré de l'Estrie. Le Sanctuaire de Sainte-Anne, comté de Shefford.

- Histoire mariale des Frères de Sainte-Croix*, Raymond Laprès, c.s.c., Montréal, Editions de l'Atelier, 1955, p. 167. « Notre-Dame de l'Estrie », p. 46-47.
- Bulletin de l'Association canadienne des Bibliothécaires de Langue française*, (A. C. B. F.), IV, décembre 1955, p. 15.
- Histoire du système routier des Cantons de l'Est*, frère Jules Martel, Victoriaville, 1960, p. 2.
- Hymne régional « L'Estrie »*, lancé le 24 juin 1946. Paroles de Mgr Maurice O'Bready et musique de M. Sylvio Lacharité, chef d'orchestre.
- Hymne de la S.S.J.B.*, lancé le 24 mars 1960. Paroles de Mgr Maurice O'Bready.
- Dictionnaire Général de la langue française au Canada*, Louis-Alexandre Bélisle, Québec, Bélisle, Editeur, 1954, (au mot Canton), p. 162.
- Echos des fêtes de la Béatification de notre bse Marguerite Bourgeoys*, (1950) Montréal, C.N.D., vol. 8, p. 191, 3, 64.
- La fête nationale 1956 à Montréal (1956)*, Montréal, Société Saint-Jean-Baptiste, p. 51. « Le visage du Canada français », par Séraphin Vachon, ex-rédacteur en chef du journal « La Province ».
- Catéchisme du Sacré-Cœur*, P. Alexandre Beaudet, a.a., Sherbrooke, p. 3, 4, 30.
- Programme-Souvenir de l'Acelf*, les 10-11-12-13 août 1956 (revers de la page couverture). « L'Estrie, réussite de la Nouvelle-France ». A.L.
- En Missions*, revue des Sœurs Notre-Dame des Anges, Lennoxville, mentionne Estrie sur la couverture à chacune de ses livraisons.
- Beauvoir*, revue du sanctuaire du Sacré-Cœur, mentionne sur sa page frontispice : « Sherbrooke, Reine de l'Estrie ».
- Robert de l'Estrie* a publié un livre chez Fides : *Six de La-Roche-Jaseuse*, Collection : Le Beau Risque.
- L'Amérique*, 10e et 11e années, collection Pierre Dagenais, Montréal, Centre de Psychologie et de Pédagogie, 1957, p. 267.
- La géographie de Cinquième année*, Ma Province, 2ième édition, 1954, p. 47. Ce manuel approuvé par le Comité de l'Instruction Publique le 11 février 1953.
- Géographie 4e et 5e années*, Frères Maristes, 1960, p. 57, 62, 65, 67, 68, 69, 70, 71, 99, 144.
- Géographie 6e et 7e années*, Frères Maristes, 1960, p. 40.
- Vous qui passez*, Léo-Paul Desrosiers, Montréal, Fides, 1958, p. 141.
- Répertoire des Institutions canadiennes d'enseignement français*, 1956-57, Québec, Editions l'Acelf, 1956, p. 455.
- La province de Québec*, Office Provincial de Publicité, pour l'exposition du Gouvernement de la Province à Paris, en 1958, p. 5 et 6.

- Les Cantons de l'Est*, La Société historique industrielle, Montréal, 1956, p. 27-115.
- L'Almanach de l'Estrie* 1959, Les Editions Marieville Enrg. (J.-B. Gosselin, propriétaire), 160 p.
- Province de Québec, Paradis du Tourisme*, dans la troisième édition publiée en 1956, p. 396. L'Estrie, réussite de la Nouvelle-France, p. 395, 572, 574.
- La carte de la cité de Sherbrooke* 1959.
- Programme-Souvenir de la S.S.J.B. de Sherbrooke*, Conseil régional, 58 p. — 24 juin 1953.
- Ste-Anne-de-la-Rochelle*, feuillet de propagande émis par ce Pèlerinage du diocèse de Sherbrooke.

d - Autres manifestations

Collège Val d'Estrie

Ferme-école, dans le coquet village de Waterville, dirigée par les religieux de Sainte-Croix. Cette vaste propriété porte le nom de Val d'Estrie, depuis 1947. Le frère Dominique Leclerc, alors supérieur, décida de l'appeler ainsi.

Notre-Dame de l'Estrie

Couvent de Saint-Romain, comté de Frontenac. Direction : Les Filles de la Charité.

Ecole Indépendante de l'Estrie

Nouvelle école sise au 185 sud, de la rue Wellington, à Sherbrooke et dirigée par Mlle E. Beauregard.

Notre-Dame-de-l'Estrie

Ecole normale dirigée par les dames de la Congrégation à Lac-Mégantic, fondée en 1959.

Sculpture de Notre-Dame de l'Estrie, Reine de Sherbrooke.

Le frère Robert Matteau, c.s.c. a sculpté une madone de Notre-Dame de l'Estrie au cours de l'année 1948-1949. Cette statue est vénérée depuis cette époque par toute la communauté.

Les Rossignols de l'Estrie

Une chorale de Beebe, comté de Stanstead, porte le nom précité.

Les Compagnons de l'Estrie

Troupe de théâtre de Sherbrooke, fondée en 1950 par le père Bellarmin Hébert, o.f.m. ; le réalisateur : Raymond St-Cyr. *La Tribune*, 16 août 1956.

Les Jeunes Naturalistes de l'Estrie

Groupe de botanistes lancé à l'occasion des 25 ans d'existence des « Cercles de Jeunes Naturalistes » et de l'exposition régionale tenue à Sherbrooke, du 4 au 8 septembre 1956.

Les Clubs 4-H de l'Estrie

Groupe de jeunes, amants de la forêt.

Le Comité de Fierté française de l'Estrie

Fondé le 18 septembre 1956 (S.S.J.B. diocésaine de Sher-

brooke). M. Richard Bergeron, directeur des études à la commission scolaire, en est le président.

Les Vétérinaires de l'Estrie

La Tribune, 11 mars 1964, p. 13.

Régionale Bois-Francs et Estrie

La jeune chambre de commerce régionale. *La Tribune*, 19 octobre 1963.

Les Professeurs de l'Estrie

Groupe d'éducateurs des centres urbains du diocèse de Sherbrooke. *La Tribune*, 16 mars 1964.

Les Amis du Devoir de l'Estrie

Changement de nom des « Amis du Devoir de Sherbrooke », au banquet des Amis du Devoir, présidé par Gérard Filion, 1 mars 1959, *Le Devoir*, 5 mars, p. 7.

Institut démocratique de l'Estrie

Lancé par M. Noël Parenteau, éditeur de cinq hebdomadaires. *L'Echo de Compton*, (Cowansville, 11 décembre 1964), 2.

L'Equipe d'Archéologie de l'Estrie

Fondée par M. l'abbé René Lévesque à l'université de Sherbrooke en 1959. « Les recherches archéologiques du Québec » en raconte la genèse, p. 9-14.

Les Copains de l'Estrie

Groupe folklorique d'Asbestos, comté de Richmond.

Le Quatuor de l'Estrie

Chorale sherbrookoise dirigée par Mme Defoy.

Portes de l'Estrie

À l'entrée du village d'Acton-Vale, le voyageur peut lire sur un panneau-réclame « Aux portes de l'Estrie ».

Perle de l'Estrie

À l'entrée de Coaticook, la plus grande agglomération du comté de Compton, le touriste peut voir sur un grand panneau-réclame, à l'entrée de la ville : « Coaticook, Bienvenue — Coaticook — Perle de l'Estrie ».

Reine de l'Estrie

Lors du congrès marial au Cap-de-la-Madeleine, le 15 août 1954, nous pouvions voir le char allégorique de Sherbrooke, une magnifique représentation de « Notre-Dame de Sherbrooke, Reine de l'Estrie ». La réalisation de cette œuvre avait été confiée à M. Florimond Cousineau, professeur aux Beaux-Arts de Montréal. *La Tribune*, le 24 juillet 1954.

Sherbrooke rayonne en Estrie

Thème du défilé de la Saint-Jean, Sherbrooke, 1963.

Blasons Estrie

Au Chalet du parc Jacques-Cartier, appelé par le peuple la Colonie de vacances, le visiteur remarque plusieurs blasons marqués « Estrie ».

Plaques commémoratives du Centenaire de la société Saint-Jean-Baptiste (1958). Permanence de la société, rue Brooks.

Plaques commémoratives à l'hôpital général Saint-Vincent-de-Paul et à l'hôpital d'Youville. Béatification de Mère d'Youville (3 mai 1959).

Voyage d'Amitié en Estrie

Organisé par la fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec, les 20 et 21 octobre 1956.

L'Estrie

Organe officiel de l'Association des Fonctionnaires provinciaux des Cantons de l'Est. Publication commencée en août 1954, par M. Parizeau. Ce nom avait été accepté, après un concours chez les membres. Parmi les présidents, signalons les noms de MM. Fernand Drapeau, Cyrille Tousignant, inspecteurs d'écoles.

L'Estrie

Pastel de Paul Gagné, artiste sherbrookoise, 1947.

Cendriers de l'Estrie, œuvre de l'artiste Léon-Marie Labbé, du syndicat des céramistes paysans de Beauce.

Reine de l'Estrie

Char allégorique du défilé de la Saint-Jean-Batiste de Sherbrooke. Hommage de Son Honneur le maire Armand Nadeau, et de la ville de Sherbrooke, 24 juin 1957. Depuis cette date, une jeune sherbrookoise figure dans le défilé et représente la Reine de l'Estrie.

Vive l'Estrie

Les Editions de la Bonne-Chanson de Saint-Hyacinthe ont publié l'hymne régional de l'Estrie. Paroles de Mgr M. O'Bready et musique de Sylvio Lacharité, chef d'orchestre.

Notre-Dame, Reine de l'Estrie

Image, œuvre de Sœur Marthe du Rédempteur, C.N.D., répandue par milliers dans tous les foyers du diocèse.

Salon du Livre 1955

Le mot Estrie y était à l'honneur. M. Gérard Turcotte et Mme Joseph Forest, respectivement président et présidente de notre Société nationale emploient uniquement ce terme. *La Tribune*, 31 octobre 1955.

Statues de Notre-Dame de l'Estrie, Reine de Sherbrooke

Le Grand séminaire des Saints-Apôtres et le couvent des sœurs de l'Assomption, rue Gordon, possèdent une statue de la Madone sous le vocable précité, œuvre des frères Bourgault, de Saint-Jean Port-Joli.

Robert de l'Estrie

Un éducateur, qui signe Robert de l'Estrie, publie un roman d'aventures « Six de La-Roche-Jaseuse », aux éditions de l'Atelier.

Les Mineurs de l'Estrie

Nouvelle verrière dans la nef de la basilique de sainte Anne

de Beaupré. Hommage de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle.

La Carte Routière de La Province de Québec

Ce document officiel, publié par le ministère du tourisme, mentionne l'Estrie et les Cantons de l'Est, 1960, 1962, 1963.

Le Sud du Québec

Cette brochure est émise par le gouvernement du Québec. Le ministère du Tourisme reproduit le vocable Estrie en lettres majuscules dans l'entête du chapitre consacré à notre région et l'ajoute partout dans le texte parallèlement ou alternativement à Cantons de l'Est.

L'Estrie, ses limites, son onomastique

Thèse de M. A. en histoire, université de Montréal, 1956.
Prix « Juge Lemay » 1956 ^{1a}.

Le Campus estrien

Le premier journal des étudiants de notre jeune université portait le nom de « Le journal des étudiants de l'université de Sherbrooke » ^{1b}, puis « L'Estrien » ², et « Le Vert et Or » ³, enfin « Campus estrien » ⁴. Denis Carrier, directeur, l'annonce officiellement dans son article : « Je te baptise ».

Alerte universitaire, dont le président est M. Maurice Géroux, se prononce carrément en faveur d'Estrie ⁵.

La PEN, la presse étudiante nationale, section régionale, adopte une résolution en faveur du terme Estrie. La résolution affirme que : « le terme "Cantons de l'Est" est une traduction pure et simple de "Eastern Townships" et que "Estrie" est un terme purement français ». Elle ajoute que « l'attribution d'un caractère plus français favoriserait l'industrie touristique dans cette partie de l'État du Québec et qu'elle pourrait en retirer un profit substantiel en tant que groupe et en tant que nation... ».

La résolution a été adoptée par les journaux suivants : Bleu Argent (St-Hyacinthe) ; L'Élan (Nicolet) ; Galaxie (Granby) ; L'Étincelle (Granby) ; Schola-Monde (St-Hyacinthe) ; Le Nico (Nicolet) ; Le Collégien (St-Hyacinthe) ; L'Eveil (Victoriaville) ; Le Nœud (St-Césaire) ; La Voix (Drum-

(1a) Le jury du Prix « Juge Lemay » 1956 se composait de M. le chanoine Michel Couture, licencié ès lettres, ancien préfet des études au séminaire de Sherbrooke ; du frère Léo, S.C., Ph. D. (en littérature), professeur de français au Génie ; de M. Denis Tremblay, architecte ; de Me Maurice Delorme, professeur de droit à l'université de Sherbrooke et de M. Gérard Turcotte, président diocésain de la société Saint-Jean-Baptiste.

(1b) Vol. I, no 1, décembre 1955.

(2) Vol. II, no 2, mars 1956.

(3) Vol. I, no 4, mai 1956.

(4) Vol. III, no 2, novembre 1957.

(5) *Communiqué* de presse le 22 janvier 1960.

mondville); Clartés (Asbestos); et Coup d'Oeil (Thetford-Mines) ⁶.

e - *Les affaires*

Le prêt de l'Estrie

Compagnie de placements.

Responsables : Bernard Martineau, médecin ; Paul Veilleux, notaire ; Germaine Gagné. — Siège social : Lac Mégantic. (Gazette officielle, 26 avril 1958, p. 1530).

Les pétroles de l'Estrie

Commerce d'automobiles, de combustibles, de lubrifiants.

Responsables : Jean-Paul Bergeron, avocat, Montréal-Ouest ; Marcel Landry, avocat, Belœil ; Jacqueline Laurendeau, Montréal. — Siège social : Bromptonville. (Gazette officielle, 3 janvier 1959, p. 16)

Agence d'assurance Estrie

Commerce de courtiers et agents d'assurances.

Responsables : Léo Davignon, comptable, Laval-des-Rapides ; Jacqueline Davignon, Montréal ; Jeanne Le Sieur, Montréal. — Siège social : Granby. (Gazette officielle, 18 avril 1959, p. 1649)

Comptoir de l'Estrie

Commerce de courtier en valeurs mobilières et commerce général de prêteur d'argent dans toutes et chacune de ses spécialités.

Responsables : Jean Pankert, industriel, Sherbrooke ; Charles-Emile Bélanger, comptable agréé, Sherbrooke ; Georges Sylvestre, notaire, Sherbrooke. — Siège social : Sherbrooke. (Gazette officielle, 23 mai 1959, p. 2113).

Les entreprises de l'Estrie

Commerce d'hôtelier.

Responsables : Reginald R. Brandt, chimiste ; Jane Leda Ethart ; Leslie A. Brandt, hôtelier. — Siège social : Magog. (Gazette officielle, 3 octobre 1959)

Domaine d'Estrie (Eastman)

Commerce d'immeubles et construction.

Responsables : Gérard Poirier, notaire, Pont-Viau ; Léopold Pilon, hôtelier, Eastman ; Raymond Racine, hôtelier, Eastman. — Siège social : Eastman. (Gazette officielle, 21 mai 1960, p. 2211 ; 3 décembre 1960, p. 4984).

Syndicat d'épargne des épiciers de l'Estrie

Syndicat d'épargne des épiciers de l'Estrie. — Siège social : Sherbrooke. (Gazette officielle, 13 février 1960, p. 821).

(6) *La Voix de l'Est* (Granby, 13 mai 1963).

Les quilles de l'Estrrie

Première corporation : « Centre d'Achats Bowling Inc. » lettres patentes 21 juillet 1960. Changement de nom en « Les Quilles de l'Estrrie », 1 décembre 1960.

(Gazette officielle, 11 mars 1961, p. 1069).

Location de l'Estrrie

Commerce d'automobiles, camions, taxis et motocyclettes. Responsables : Jean Langelier, Pierre Raymond, Kevin Donovan, avocats. — Siège social : Place Ville-Marie, Montréal. (Gazette officielle, 26 octobre 1963, p. 5021, 5022).

Le syndicat des producteurs de bois de l'Estrrie

Plan conjoint de mise en marché présenté à la Régie des Marchés Agricoles du Québec, en date du 14 février 1962, par les districts électoraux de Sherbrooke, Stanstead, Compton, Wolfe, Richmond, Shefford, Brome, Missisquoi...

Le président : Nolasque April.

(Gazette officielle, 29 février 1964, p. 1359).

Le Manoir de l'Estrrie

Hôtel de Sherbrooke, situé au 1299, rue Denault.

Ouverture officielle le 28 mai 1958.

District d'Aménagement de la Faune de l'Estrrie

Nom officiel de la région du lac Baldwin. Lettre du biologiste, Louis-Roch Séguin, le 13 mai 1963.

Estrria

Bijouterie J.-R. Boileau, M.H.B., 9 rue Main-Est, Coaticook.

Estrria

« La montre de toute l'Estrrie ». Nous voyons régulièrement annoncée cette marque de commerce dans l'hebdomadaire, « *Le Progrès de Coaticook* », 1957.

Domaine Estrria Corporation

Gazette officielle, tome 89, no 9, 2 mars 1957 ; tome 91, no 1, 3 janvier 1959, p. 16.

Les Produits Chimiques de l'Estrrie

Cie située au 179, rue Percy, Magog. F. Buisson, prop.

Pain l'Estrrie

Les Epiciers Suprêmes, inc., Sherbrooke, 1959.

Marque l'Estrrie

Poulet de marque de l'Estrrie, Salaison Robillard, 1959, Sherbrooke.

Commerce

« La maison Thompson et Alix Limitée, 1890-1955, au service du public sherbrookoise et de l'Estrrie a, depuis 65 ans, garni la table familiale de fruits et légumes frais ». Page couverture, *La Tribune*, Etude Economique des Cantons de l'Est, 1955.

Ferme Estrrie

La désignation Ferme Estrrie a été enregistrée à Ottawa au printemps de 1947. Depuis ce temps, les bovins portent le

mot Estrie dans leur nom. Lettre à l'auteur du T.H.F., Dominique Leclerc, provincial, c.s.c., en date du 18 mars 1956.
Institut d'Electrolyse de l'Estrie

Ecole et studio d'électrolyse situés au 240 ouest, rue King, à Sherbrooke.

Val-Estrie Automobiles

Gros garage de la compagnie Ford au 2615 ouest, rue King, à Sherbrooke.

Casse-croûte de l'Estrie

Restaurant populaire sis au 1320, rue Denault à Sherbrooke.

Les Délices de l'Estrie

Un manufacturier canadien de chocolat vient de lancer sur le marché, à la suggestion de la maison de gros Les Epiciers Coopératifs, le chocolat « Les délices de l'Estrie ».

Edifice Estrie

Dans le quartier Est de la ville de Sherbrooke, au coin de la Septième avenue et de la rue Conseil. Cet immeuble abrite une pharmacie, un restaurant, un salon de coiffeur et deux logements. Le propriétaire est Monsieur Harry Budning.

La Plus Grande Pharmacie de l'Estrie

La pharmacie Lavoie de Sherbrooke-Est a publié un calendrier, en 1955, où elle affichait qu'elle était « la plus grande Pharmacie de l'Estrie ».

4 - L'Estrie et la politique

Les représentants du peuple se sont intéressés à cette question, tout en laissant les hommes du métier se prononcer sur le bien fondé de ce vocable, et le peuple, surtout la gent étudiante et professorale, en véhiculer l'expression.

Deux députés régionaux n'ont pas craint d'afficher leurs convictions à l'égard de ce vocable :

« J'ai la joie de vous communiquer que j'ai employé le terme « Estrie », le 24 mai 1958, au parlement fédéral, comme en fait foi le Hansard à la page 670 et la suivante. Le vocable Estrie était prononcé pour la première fois en Chambre des Communes. Ce toponyme français, court et éloquent, décrit magnifiquement notre région. Voilà pourquoi je n'hésite pas à continuer de l'employer en toutes circonstances.

V.-Florent Dubois, député,
Richmond-Wolfe ».

Et Me Maurice Allard, député fédéral de Sherbrooke, enchaîne :

« Le 5 mars 1961, le comité de linguistique accepta le terme Estrie pour désigner les Cantons de l'Est et il en a recommandé l'usage. Je crois sincèrement qu'en matière linguistique, cette recommandation de l'Académie canadienne-française doit retenir notre attention particulière. Il me fait plaisir de vous révéler que j'ai moi-même employé ce terme Estrie dans un discours que j'ai prononcé à la Chambre des Communes le 4 mai 1960, à l'occasion du débat sur le Règlement du problème des subventions aux universités. Vous reconnaîtrez ce geste en lisant la page 3707 de la version française du Hansard. J'encourage donc votre association à l'employer et à le diffuser »¹.

Le député actuel de Sherbrooke aux Communes, Me Gérard Chapdelaine, a été, au temps de son stage universitaire, un ardent protagoniste du terme.

Au plan municipal, les autorités de l'Hôtel de Ville n'ont pas voulu et ne veulent pas se prononcer sur cette question épineuse. Avec sagesse, elles confient la tâche d'expliquer et de propager l'une ou l'autre appellation aux spécialistes, aux professeurs. Quand un fonctionnaire supérieur se mêle de cette affaire, immédiatement il est averti. Laissons le journal local nous raconter une de ses interventions :

« Concernant ses déclarations au sujet de l'appellation « Estrie » une lettre sera envoyée à M. Demers.

SHERBROOKE — Le conseil municipal enverra, ces jours-ci, une lettre au directeur de l'Office du tourisme de Sherbrooke, M. Louis-Philippe Demers, pour lui signifier que toute déclaration de sa part faite au sujet des appellations « Estrie » et « Cantons de l'Est » n'engage aucunement la Cité qui elle demeure en dehors de toute polémique.

La lettre indiquera à M. Demers le désir du conseil municipal de le voir s'abstenir de prendre toute position au nom de la Cité dans la bataille engagée pour la reconnaissance officielle de l'une ou l'autre des deux appellations auprès du ministère du Tourisme de la province.

C'est l'échevin Antonio Pinard qui a soumis le cas au conseil en s'en référant à une sollicitation qu'il a dit venir des membres dirigeants de la société Saint-Jean-Baptiste de Sherbrooke.

M. Pinard a déclaré qu'on lui avait demandé son intervention auprès de la Cité au cours d'un souper de la so-

(1) *Le Messenger*, (31 décembre 1960), 16.

ciété où il représentait Son Honneur le maire Nadeau. Le conseil par la voix de l'échevin Gervais a dit qu'il avait déjà mentionné à M. Demers son désir de le voir s'abstenir de toute déclaration officielle au nom de la Cité et de toute utilité du papier de la Cité pour écrire au sujet des appellations au nom de la Cité.

Cette fois, il était convenu d'adresser une lettre à M. Demers avec copie à la société Saint-Jean-Baptiste »².

Voici un extrait de la lettre de M. Charles Langlois, ingénieur professionnel, directeur des Services, à M. Louis-Philippe Demers, directeur du bureau du Tourisme à Sherbrooke, le 29 mai 1963 :

« L.-P. Demers, Bureau du Tourisme, de : Charles Langlois, Dir. des Services — 29-5-63.

Le conseil municipal a manifesté sa désapprobation pour votre prise de position dans la discussion sur les appellations Estrie versus Cantons de l'Est.

Le conseil municipal lui-même ne prend pas position dans cette discussion et il n'est pas normal qu'un employé de la Cité parlant officiellement ou dont les paroles peuvent avoir une certaine portée par suite de ses fonctions prenne position dans cette question.

Vous voudrez donc à l'avenir vous abstenir de tout commentaire public à ce sujet »³.

Cette attitude du conseil de ville rejoint celle qu'adopte actuellement La Tribune de Sherbrooke :

« ... Quant à nous, nous continuerons de respecter l'opinion de chacun comme nous l'avons fait jusqu'à maintenant et nous laisserons au peuple, comme il se doit, le soin de prendre la décision qu'il jugera convenable. C'est dans cet esprit que nous continuerons d'employer indifféremment les expressions Estrie ou Cantons de l'Est selon l'utilisation qui en sera faite par les personnes dont nous rapporterons les paroles »⁴.

En 1946, lorsque le terme Estrie fut lancé dans le grand public par le truchement de ce quotidien sherbrookoïse, il ne semble pas avoir eu des réactions défavorables. Puis ce fut la lutte sourde, la polémique acerbe, le durcissement systématique qui se manifestaient aussi dans certains hebdo-

(2) *La Tribune*, (Sherbrooke, 28 mai 1963).

(3) *Lettre* du 29 mars 1963 (126.03).

(4) *La Tribune*, *ibid.*, 25 janvier 1963, 4.

madaires régionaux. Nous passons sous silence, pour le moment, les péripéties de cette épopée pas toujours glorieuse. Certaines mesquineries fourniraient la trame d'un roman-fleuve. Nous conservons dans nos dossiers des textes et des témoignages de journalistes, de reporters qui pourraient constituer un florilège, où ne fleuriraient peut-être pas la science, la bonne foi et la charité.

Pour notre part, nous avons toujours admis que d'autres puissent différer d'opinion sur ce sujet. Nous reconnaissons à ces concitoyens l'entière liberté d'opter pour l'une ou l'autre expression ; mais nous avons toujours revendiqué, et nous revendiquerons encore pour nous avec force et chaleur, la même liberté de choix.

Nous avons remarqué, en des centaines d'occasions, qu'après une explication sereine du terme Estrie, en nous appuyant sur l'histoire, la géographie et la linguistique, nous avons conquis pour toujours des adeptes et des protagonistes, particulièrement chez les journalistes non engagés, libres.

Nos représentants à la Législature provinciale se sont penchés sur ce problème. Dans une lettre à M. Marcel Bureau, chef du secrétariat de la S.S.J.B. de Sherbrooke, Me Jean Lesage lui écrit :

« Québec, le 6 octobre 1958.

L'attachement à sa langue et le respect qu'il en a commandent à tout Canadien français d'aider à la re francisation là où l'usage et le temps ont consacré l'anglicisme.

L'historique que vous me faites du mot « Estrie » m'a beaucoup intéressé. Je savais d'ailleurs que l'Académie canadienne-française en avait recommandé l'usage, lors de sa réunion du 5 mai 1951.

(signé) *Jean Lesage*

266 Ouest, rue St-Cyrille ».

De l'Assemblée législative, parvient à la Permanence diocésaine, la note suivante :

« Québec, le 20 septembre 1960.

Soyez persuadé qu'à l'occasion il me fera plaisir d'employer le mot Estrie pour désigner notre magnifique région.

(signé) *Ls-P. Brousseau*
Député de Sherbrooke ».

Le lundi 23 octobre 1961, lors de la venue à Sherbrooke des membres du conseil provincial de Tourisme pilotés par l'honorable Lionel Bertrand, secrétaire de la Province, le vocable Estrie connaît la vedette.

M. J.-Emile Renaud, président de cet organisme provincial, se dit très heureux de siéger avec ses collègues à Sherbrooke, « la Reine de l'Estrie ». Mgr Maurice O'Bready, P.D., vice-recteur à l'université de Sherbrooke et secrétaire de notre société d'histoire régionale, explique les valeurs historique, géographique et linguistique du terme « Estrie ». Après cet exposé, le président Renaud félicite le prélat et enchaîne que « l'historien parlait à des gens convertis. » D'autres travaux furent présentés dans la même veine. M. Richard Bergeron, président diocésain de la S.S.J.B. expose « Le tourisme en Estrie », dresse l'inventaire de notre avoir touristique et fait d'heureuses suggestions. Un groupe de professeurs de l'université de Sherbrooke, représentés par le Dr Joseph Taillefer, attire l'attention des membres de cette Commission sur les capitaux culturels et artistiques de notre région. M. Armand Leroux, préposé au département de l'économie à la faculté de commerce, parle des problèmes loisirs en Estrie au nom des étudiants universitaires. M. Jean-Guy Lavallée, professeur d'histoire à l'université, explique le bien fondé du toponyme Estrie et répond aux objections formulées couramment contre ce vocable. Le ministre Bertrand note avec une grande satisfaction, à la fin de ses délibérations, la valeur objective des travaux présentés par la S.S.J.B. et l'université, remercie des critiques constructives émises et des heureuses suggestions proposées.

En cette circonstance, M. le député Glen Brown a « enregistré sa dissidence à cette appellation. Son collègue à la Chambre basse, M. Claude Gosselin, député de Compton, s'est pour sa part prononcé en faveur de l'appellation ainsi que le Dr Valmore Olivier », président de la société d'histoire régionale ⁵.

Me Jean-Jacques Bertrand, député de Missisquoi, dans un discours prononcé à l'Assemblée législative, le 18 janvier 1962, parle du « député de Brome qui a fait entendre une

(5) *La Presse*, (Montréal, 24 octobre 1961), 41.

voix anglaise de l'Estrie. J'ai ouï dire qu'il ne prise pas qu'on dénomme la région des Cantons de l'Est sous le nom de l'Estrie... (A ce moment, le député de Brome se lève et déclare qu'il n'est pas défavorable à l'emploi de ce terme et que cela regarde les Canadiens français) ».

Le ministre de la Famille et du Bien-être social, M. Emilien Lafrance, s'est révélé un tenant enthousiaste de l'expression Estrie. En maintes occasions, le député de Richmond l'a déclaré aux journalistes. « J'utilise toujours moi-même cette appellation destinée à faire mieux connaître chez nous et à l'étranger la belle région de l'Estrie »⁶.

Au banquet du 24 juin 1963, Me Carrier Fortin, ministre d'Etat et député de Sherbrooke, « a rappelé que les noms, tout comme les lois, originent dans la tradition et s'imposent par l'usage et la coutume. Il a reconnu le droit légitime de la société Saint-Jean-Baptiste de désigner la région connue sous le nom de Cantons de l'Est par celui, plus poétique, d'Estrie. Il a invité les membres de cet organisme à poursuivre leur campagne en faveur de cette appellation laissant prévoir que c'est par là qu'un jour, ce nom s'imposera par lui-même »⁷.

Dans un message, émis par le ministère des Terres et Forêts et signé par l'honorable Bona Arsenault, ministre, et J.-E. Guay, sous-ministre, on nous dit qu'il « appartient à chacun de nous de conserver la forêt, patrimoine sur lequel nous devons tous compter pour maintenir la prospérité dans la belle région de l'Estrie »⁸.

Et maintenant que l'Etat du Québec possède son Journal des Débats, nous notons que le terme Estrie connaît de plus en plus de popularité⁹.

(6) Lettre à M. Richard Bergeron, président diocésain de la S.S.J.B., le 22 février 1963 ; *La Tribune*, 15 avril 1964.

(7) *La Tribune*, ibid., 25 juin 1963, 3.

(8) *La Tribune*, ibid., 7 septembre 1962, 8.

(9) *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 1962-63, vol. I, no 41, p. 1834, 1893, 1897 ; no 42, p. 1900 ; no 43, p. 1922...

Chapitre Deuxième

A. - NOTRE VILLE

Voici le texte d'une plaque commémorative installée à SHERBROOKE en 1943, relatant la prise de possession nominale du site de la ville :

AVANT LA DECOUVERTE DU CANADA, CE SITE, CONFLUENT DES RIVIERES POTEGOURKA (MAGOG) ET ALSIGANTEKA (D'ABORD ST-ANTOINE, PUIS EN 1632, ST-FRANÇOIS) S'APPELAIT EN SAUVAGE ABENAQUIS : KTINEKETOLEK8AK. CETTE DESIGNATION FUT CONSERVEE PAR LES EXPLORATEURS FRANÇAIS QUI LA TRADUISIRENT : LES GRANDES FOURCHES. EN 1818, SIR JOHN COAPE SHERBROOKE, 7^e GOUVERNEUR GENERAL ANGLAIS DONNA SON NOM AU HAMEAU HYATT'S MILL (DE 1796 A 1818) DEvenu LA VILLE DE SHERBROOKE.

A. D. 1943 ¹

Pour exposer les détails de ce texte historique, nous suivrons autant que possible, l'ordre chronologique.

Avant la découverte du Canada, nous ignorons absolument tout de ce coin de terre. Les Abénaquis désignent l'endroit sous le nom de KTINEKETOLEK8AK.

Les premiers explorateurs français traduisirent cette appellation indienne par LES GRANDES FOURCHES. Une rue de Sherbrooke, qui longe la Saint-François, et le

(1) Le séminaire Saint-Charles conserve précieusement un fac-similé de cette plaque aux Archives de la bibliothèque.

Marché public rappellent encore aujourd'hui ce nom descriptif donné par les Abénaquis.

Cette bourgade des GRANDES FOURCHES se trouvait au point de rencontre des deux rivières POTEGOURKA (la Magog) et ALSIGONTEKA (la Saint-François), d'où son nom.

De 1690 à 1760, aucun indice n'a été relevé de la présence d'Indiens sédentaires en ces lieux.

On croit que « des Abénaquis fixés par les Français vers Bécancour et Saint-François du Lac allaient chasser, l'hiver, aux fourrures à travers les forêts désertes ». A l'embouchure du SAINT-FRANÇOIS on doit faire un portage.

« Le site de SHERBROOKE existait bien avant que les premiers colons anglais l'eussent désigné sous le nom de BIG FORKS. Hiram Moe, un pionnier authentique, causait souvent avec l'avocat Chicoyne du GRAND PORTAGE près duquel il était né en 1807. Ce nom de GRAND PORTAGE nous paraît dater de la période de 1750 à 1800. Antérieurement, c'est-à-dire de 1700 à 1750, les Abénaquis, s'arrêtant au confluent du Magog pour s'y reposer, désignaient l'endroit sous le nom de SHACEWANTEKU : rivière où l'on fume ». Les rapports du département des Indiens en 1885 font mention de cette tradition conservée chez les vieux Abénaquis de SAINT-FRANÇOIS.

Ceux qui remontaient le Saint-François jusqu'à l'embouchure du Magog s'arrêtaient au confluent des deux rivières pour prendre quelque repos. D'où le nom donné : SHACEWANTEGAN : lieu où l'on fume.

L'abbé A. Gravel confirme cette opinion ⁴.

Dans une communication à la Société historique des Cantons de l'Est, l'abbé Gravel écrit encore :

« Remontant le SAINT-FRANÇOIS jusqu'à l'embouchure du MAGOG, ils s'y arrêtaient pour prendre quelque

(2) R. Blanchard, *Centre du Canada français*, (Montréal, 1944), 324-325.

(3) A. Gravel, *Le combat des Grandes Fourches*, (Sherbrooke, 1934), 7.

(4) Gravel, *Les Cantons de l'Est*, (Sherbrooke, 1938), 70.

repos. D'où le nom donné à l'endroit : « SHACEWANTE-GOU » lieu où l'on fume »⁵.

En 1742, les Français explorateurs et coureurs de bois désignent cette étape sous le nom de GRAND PORTAGE ou SAULT⁶.

De 1786, nous possédons une description écrite de mémoire par Pierre de Sales Laterrière, médecin à la Baie du Febvre, qui remonte par eau jusqu'à Boston où il va chercher de nouveaux titres en médecine. A l'occasion de ce voyage vers les Etats-Unis, l'auteur remonte la SAINT-FRANÇOIS « jusqu'au grand portage ou sault qui reçoit la rivière en deux branches, l'une de MEGANTICK, EST-NORD-EST, et l'autre du lac MARA ou MAGOCK, Ouest »⁷.

Écoutons le récit de ce voyageur :

« Nous arrivâmes au GRAND PORTAGE ou SAULT, qui reçoit la rivière en deux branches, l'une du Mégantick, (sic) Est-Nord-Est, et l'autre du lac MARA ou MAGOCK, (sic) Ouest. Pendant que le sauvage portoit (sic) le canot et le bagage, je m'amusai à lire les noms, écrits sur des pierres et des bois équarris, de ceux qui avoient été (sic) envoyés là en découverte de ces régions. Un jour à venir, cet endroit sera bien établi et de conséquence, parce qu'il sera l'entrepôt d'un lieu OU TOUT VÂ. Nos petits enfans (sic) et nos arrières-neveux verront cela ! Le sol y est bon : les raisins et autres fruits sauvages que j'y vis annoncent que toute culture y fructifiera comme ailleurs. Tous les environs sont fais (sic) plat, à quelques côteaux et ravines près. Ayant couché en cet endroit, nous nous mîmes, le matin, à franchir le SAULT rapideux en canot »⁸.

Plus loin, Laterrière écrit :

« Il y a un endroit, appelé le CAMP-DES-FRANCOIS (sic), qui sera un jour ville ou village, à cause de la bonté de son sol. Nous gagnâmes les prairies, où je vis pour la première fois un troupeau d'orignaux, qui, sitôt qu'ils eurent connaissance de mon approche, s'enfuirent dans le bois avec un bruit de tonnerre. De là quatre jours

(5) *Ibid.*, 70.

(6) *Ibid.*, 69-78-115.

(7) R. Blanchard, *op. cit.*, 325.

(8) *Mémoire de Pierre de Sales Laterrière et ses traverses*, (Québec, 1873), 152-153.

nous suffirent pour atteindre notre dernière couchée, sur le bord nord du Lac MARA ou MEGOCK (sic) »⁹.

Pouvons-nous prendre à la lettre ce récit de voyage ? Laterrière nous donne la réponse :

« C'est de mémoire, vingt-trois ans après, que j'écris l'histoire de mon voyage aux Etats-Unis, en cas que la véritable relation, oubliée en 1788, chez le Dr Jr. Warren, à Boston, soit perdue ; elle vaut la peine que mes enfants la réclament pour la joindre au présent récit et rectifier les inexactitudes qui pourront se glisser sous ma plume »¹⁰.

Nous lisons en note :

« Les mémoires sont imprimés sur le manuscrit copié d'après l'original par Monsieur Alfred Garneau, qui a fait les notes et rectifié les incorrections de langage. La famille Laterrière se réserve tout droit de reproduction même partielle, de ces mémoires »¹¹.

L'édition intime, faite en 1873, des Mémoires de Pierre de Sales Laterrière indique qu'on faisait halte au « GRAND SAULT » ou « LE PORTAGE »¹².

Une note de l'annuaire du séminaire Saint-Charles Borromée explique la nécessité de « porter » à cet endroit, par une description des lieux : chute, rocher élevé, etc.

« Aux fourches du ST-FRANÇOIS et au pied de la grande chute, dans une situation très commode ; un peu au-dessous, continue-t-il (sic), dans la rivière, est un rocher élevé et très singulier, sur le sommet duquel est un pin solitaire, d'une forte dimension, qui offre à la fois un spectacle extraordinaire et unique »¹³.

Ce rocher du Pin solitaire, où se dresse aujourd'hui une croix lumineuse, s'appelait aussi en sauvage : MENA' SEN.

« Au confluent de l'ALSIGANTEKA et de la POTE-GOURKA (la rivière aux cascades)¹⁴ à l'endroit appelé

(9) *Ibid.*, 153.

(10) *Ibid.*, 152.

(11) *Ibid.*, 6 ; (12) *Ibid.*, 6, 9.

(13) *Annuaire du Séminaire de Sherbrooke*, (Sherbrooke, 1881-1882), 30 ; *Le Borroméen*, janvier 1940, 28 ; *Ibid.*, 9 mai 1940, 60 ; « Qu'est devenu le Pin solitaire ? », *La Tribune*, 14 mai 1954, 30.

(14) La rivière Magog.

CKTINE, abréviation (sic) de CKTINEKETOLEK8AK (la plus grande fourche)¹⁶ se trouve, au milieu des eaux, un islet rocheux ou plutôt un rocher dont le sommet émerge de l'eau. C'est MENA' SEN ou l'isle-rocher »¹⁶.

En effet, ajoute M. Oscar Masse :

« La mythologie indienne attribuée à pareil accident géographique ou, si vous préférez, hydrographique, un sens mystérieux. Pour eux, c'est comme une espèce de dieu terme miraculeusement surgi des flots, lequel vous barre la route et réclame hommage. Aussi, on ne passe pas outre, à moins d'être un Kaza8ijaka, c'est-à-dire un libertin ou un mécréant »¹⁷.

En 1869, l'expression « LE PORTAGE » sera consignée par Madame C. M. Day, dans son *History of the Eastern Townships*¹⁸.

Il faut toutefois noter que la dénomination « GRANDES FOURCHES » est toujours en cours chez les Français depuis la découverte du Canada, comme traduction du nom indien, et depuis 1800 environ, par opposition aux « PETITES FOURCHES » plus tard Lennoxville (1819). Cette dénomination a prévalu jusqu'en 1817, pour les gens de langue française^{19a}. On disait également « Fourches d'En-Haut » et « Fourches d'En-Bas »^{19b}.

« Malgré l'hiver et la neige qu'il a amoncelée partout, le spectacle est superbe. On dépasse SKINE, ou tout au long SKINEKETOLEK8AK (la moindre fourche)²⁰, où la MASSA8OBI (la rivière au loup blanc)²¹ se jette dans l'ALSIGANTEKA, les pins altiers et odoriférants de KOATTEGA²² etc. On a laissé l'ALSIGANTEKA dont le cours

(15) Sherbrooke.

(16) O. Masse, *Mena' Sen*, (Québec, 1922), 56 ; J.-A. Chicoyne, « Rocher au Pin », *Bulletin des Recherches Historiques*, août 1897, 122-125 ; Elie Auclair, « Un témoin du Passé », *Articles et Etudes*, Montréal, Revue canadienne, 1903, 93-99.

(17) *Ibid.*, 56.

(18) C.-M. Day, *History of the Eastern Townships*, (Montréal, 1869), 365.

(19a) Annuaire, *op. cit.*, 24 ; (19b) *La Tribune du Centenaire*, 1937, 45.

(20) Lennoxville — M. Blanchard l'appelle « le faubourg résidentiel de Sherbrooke », *Centre du Canada Français*, 355.

(21) Massawippi. (22) Coaticook.

bifurque à SKINE et on suit la route ordinaire des coureurs de bois laquelle fait un brusque détour vers le grand lac MAMLA8BAGAK²³ où l'on s'approvisionne de molajigane²⁴ et de MASKENOJA²⁵.

Après 1760, la région restait vide, même après l'annexion du Canada à la couronne britannique. Les Anglais, installés sur le Saint-Laurent, ne se souciaient pas d'attirer dans ces territoires leurs frères de la Nouvelle-Angleterre ; à plus forte raison, avec la guerre de l'indépendance.

Le gouverneur Haldimand, hostile aux Américains, tenait fermement à conserver de leur côté une forte cloison étanche de forêts vierges. Les contours restaient vides et inconnus, officiellement.

Mais, dès avant la guerre de l'Indépendance, des gens de la Nouvelle-Angleterre et de New York commencent à apparaître dans le sud des Cantons où ils s'établissent en "squatters" (où il leur plaît, sans le moindre titre de propriété)²⁶.

Les Loyalistes traduiront les FOURCHES par GREAT FORKS, BIG FORKS²⁷.

Le nom de LOWER FORKS fut aussi employé pour les opposer aux LITTLE FORKS de Lennoxville. Les Français qui ont pu tenter aventure dans ce coin de pays devaient traduire par PETITES FOURCHES²⁸.

D'abord fidèle, en 1794, à la conception de Haldimand, le gouvernement anglais s'attache à écarter les nouveaux colons et à les diriger vers les Provinces maritimes, vers la Gaspésie, surtout vers l'Ontario. Cet apport permanent américain, subreptice jusqu'alors, ne tarda pas à être l'objet d'une organisation officielle. Les conceptions du gouvernement canadien s'étaient modifiées.

Les Canadiens français, auxquels on venait d'accorder un régime constitutionnel (1791) et qui paraissaient décidés

(23) Memphrémagog.

(24) Malachigan ou achigan.

(25) Maskinongé.

(26) Blanchard, *op. cit.*, 325-326.

(27) Day, *op. cit.*, 139-140.

(28) Gravel, *op. cit.*, 326-327-328 ; *Sherbrooke Illustrated*, (Sherbrooke, 1898), 4.

à ne pas laisser prescrire leurs droits, semblaient désormais plus dangereux que les Américains, même non-Loyalistes. On décida d'ouvrir à ceux-ci largement, officiellement, l'accès du territoire, et pour cela de procéder tout de suite à l'arpentage²⁹.

Le 17 février 1784, le vermontais Abraham Hyatt, père, dont le domaine à Arlington avait été confisqué par l'Etat, signe une pétition réclamant des fonds de terre.

Le 6 août 1793, les trois fils de Hyatt, Gilbert, Cornelius, Joseph, demandent avec instance le township de Stukely.

« Lorsqu'en 1791, l'ordre enfin arrive de Londres de diviser notre territoire vague en townships de 10 milles de côté, Gilbert Hyatt, à titre de "leader" ou chef pétitionnaire, demande le township d'Ascot pour lui, ses frères et une vingtaine d'autres associés. Le comité des terres accède à sa requête et lui permet d'occuper son nouveau domaine. Hyatt ne recevra toutefois qu'en 1803^{30a} les lettres patentes garantissant son droit d'occupant. Entre temps, Joseph Kilborne, sur les instructions de Samuel Holland, arpenteur en chef, délimite le township d'Ascot, au coût de 47 livres, 11 shillings et sept pence.

On concevrait mal que durant leur huit ou neuf ans d'attente fébrile (1783-1791), les Hyatt, désireux d'avoir des terres en propre, n'aient pas songé à visiter tôt notre région. Puisque Gilbert porte son choix sur Ascot en 1791, c'est qu'il est venu voir l'endroit bien avant. Ces hommes légitimement affamés d'espace vital ont dû parcourir nos rivières et nos lacs, étudier les possibilités d'établissement et faire leurs plans à l'avance. Déjà, vraisemblablement en 1792, aidé de Josiah Sawyer, Gilbert Hyatt s'ouvrira un chemin de bois d'une quarantaine de milles de la baie Missisquoi au lac Memphrémagog, puis d'une vingtaine de milles du même lac jusqu'à Ascot ; on ne se hasarde pas à percer péniblement une telle trouée dans la forêt sans s'être fixé un objectif sûr.

Ce qui fit incliner Hyatt pour Ascot, c'est la force utili-

(29) Blanchard, *op cit.*, 326-327-328.

(30a) *Liste des terres concédées par la Couronne de 1763 à 1890*, Québec 1891, 997.

sable du courant d'eau de la Magog à l'endroit où elle va se jeter dans la Saint-François. Il se bâtit là, sur la rive nord de la Magog, un premier abri, où il logeait déjà confortablement en 1794 »^{30b}.

L'administration officielle, comme on peut le lire dans les documents précités, fut souvent maladroite, inefficace et inopérante. A l'envahissement américain se substitue peu à peu une immigration venue des Iles Britanniques. La poussée de colonisation anglaise, pour faire pièce aux obstinés Français (il faut déborder et submerger la population canadienne par l'établissement d'Anglais protestants, dit Sewell)³¹, céda devant le flux lent et sûr de la marée française.

Gilbert Hyatt, attiré surtout par la beauté des « pouvoirs d'eau » et la facilité d'établissement, grâce aux octrois du gouvernement aux colons américains, vient donc s'établir aux GREAT FORKS vers 1794. Il s'y bâtit une petite maison³².

Ce bourg habité par ce Vermontais devient le « rendez-vous ordinaire de ceux qui se dirigent vers la Nouvelle-Angleterre »³³.

“Founded in 1794, SHERBROOKE was at first known as GREAT FORKS from its location on the confluence of the SAINT FRANCIS RIVER and its left bank tributary the MAGOG »³⁴.

GILBERT HYATT bâtit, en 1796, un moulin. LES FOURCHES s'appellent pour certains HYATT'S MILL³⁵.

De mauvaises affaires forcent le Vermontais à faire vendre ses terrains à l'enchère par le shérif. Willard Carlton se porte acquéreur pour un an³⁶.

L'arpenteur Joseph Bouchette constate, vers 1803, l'existence de ces moulins aux FOURCHES du Pin solitaire³⁷ :

(30b) Mgr Maurice O'Bready, *Le Sherbrooke d'avant 1850*, (Sherbrooke, 1959), 54.

(31) Blanchard, *op. cit.*, 331.

(32) Annuaire, *op. cit.*, 29. (33) *Ibid.*, 21.

(34) Putnam, alii, *Canadian Regions*, (Toronto, 1952), 195.

(35) *Men of Today*, (Sherbrooke, 1917), 21.

(36) Annuaire, *op. cit.*, 30.

(37) J. Bouchette, *Topographie du Bas-Canada*, (Londres, 1815), 368.

« Aux FOURCHES du St-François et au pied de la grande CHUTE, dans une situation très commode ; un peu au-dessous, dans la rivière, est un ROCHER élevé et très singulier, sur le sommet duquel est un PIN SOLITAIRE, d'une forte dimension, qui offre à la fois un spectacle extraordinaire et unique ».

La ville de Sherbrooke, aujourd'hui la « Reine de l'Estrie », n'était, au commencement du siècle dernier, qu'un tout petit village qui s'appela successivement : le Haut Saint-François, Grand Portage, Sault, Grandes-Fourches, Hyatt's Mill, puis Sherbrooke.

Vers 1814, Felton, le député, s'occupe de colonisation et se voit honoré de la visite de LORD JOHN COAPE SHERBROOKE, 7^e gouverneur général du Canada pendant les années 1817-1818³⁸.

A cette occasion, on SHERBROOKE le village naissant, qui groupe à cette époque une population de 53 âmes.

« C'est cette dernière dénomination (GRANDES FOURCHES) qui a prévalu jusqu'en 1817 ; à cette époque, on lui donna le nom de SHERBROOKE en l'honneur du LORD »³⁹.

L'abbé Pierre Girard, dans l'annuaire du séminaire, confirme ces avancées :

« On doit remarquer que M. Laterrière désigne cette localité sous le nom de « Grand Portage » ou Sault ; d'autres cependant lui donnaient l'appellation de « Grandes-Fourches » par opposition aux petites fourches (Lennoxville). C'est cette dernière dénomination qui a prévalu jusqu'en 1817 ; à cette époque, on lui donna le nom de SHERBROOKE, en l'honneur de LORD JOHN COAPE SHERBROOKE, gouverneur du Canada pendant les années 1817-1818, qui daigna honorer de sa visite le village naissant »⁴⁰.

Sur quel document les auteurs précités réfèrent-ils pour expliquer le changement de Hyatt's Mill en Sherbrooke ?

Un extrait d'un journal québécois motive ce changement :

« We are informed that His Excellency the GOVERNOR IN CHIEF, with great condescension has permitted the

(38) Annuaire, *op. cit.*, 31.

(39-40) *Ibid.*, 24.

Settlers on the Forks of the River St. Francis, to designate the Village at that place by the name of SHERBROOKE »⁴¹.

« Voilà à date, enchaîne Mgr O'Bready, le seul document qu'on a retracé pour expliquer comment Hyatt's Mill a cédé devant un autre nom. Et ce document ne parle pas d'une tournée du gouverneur dans nos Townships.

Seule une tradition mal assise soutient que Lord Sherbrooke vint au manoir des Felton, au Belvédère, en 1817, date présumée du changement du nom de Hyatt's Mill en celui de Sherbrooke »⁴².

Sherbrooke célébra avec éclat et pompe son « Centenaire » en 1937. Donc, notre cité aurait été fondée en 1837. Que marquent ces 100 ans d'existence ? Le centenaire de la localité, du village, de la ville, de la cité, nous l'ignorons ! La Tribune nous livre un texte qui nous fournit le point de départ d'une investigation dans les volumes poussiéreux des archives du ministère des Affaires municipales.

« Sherbrooke fut érigé en village le 22 mars 1823 (acte 2, George IV, chap. 17) et la sanction de l'érection en municipalité de ville a été donné le 3 avril 1839 (acte 2, Victoria, chap. 38, section 2).

En se rappelant qu'en 1837 et 1838, le gouvernement ne siégeait pas à cause de la loi martiale proclamée à la suite des troubles qui existaient alors dans le pays, il est *dûment démontré* que le règlement demandant l'érection en municipalité, dut être sanctionné régulièrement en 1837...

Preuve : Une vente de Gustave A. Elridge à Richard B. Ewen, datée du 22 décembre 1837, fait mention du « Thirteenth block in the town of Sherbrooke »⁴³.

Sur quel document s'appuie une telle affirmation ? Avant 1840, deux seules municipalités existent dans la province, celle de Québec et celle de Montréal⁴⁴.

Il paraît donc inexact d'affirmer que l'érection du village de Sherbrooke date du 22 mars 1823 ou du 3 avril 1839.

(41) *Gazette de Québec*, Québec, 2 février 1818.

(42) Mgr M. O'Bready, *op. cit.*, 68.

(43) *La Tribune*, Sherbrooke, 1937 ; *Vade Mecum*, Sherbrooke, 1961, 93. (A. Gravel).

(44) 1 — *Guillaume IV*, chapitres 52 et 54.

D'abord, le texte de loi de 1823 s'intitule « Acte pour ériger certains townships y mentionnés en un District inférieur, qui sera appelé LE DISTRICT INFÉRIEUR DE SAINT-FRANÇOIS et pour y établir des Cours de Judicature ». Et l'article 12 enchaîne « que la dite Cour Inférieure sera tenue dans le VILLAGE DE SHERBROOKE »⁴⁵.

La loi de 1839 est titrée comme suit : « Ordonnance pour ériger une Maison de Justice, avec des Bureaux convenables à Sherbrooke dans le District de St-François, et pour en défrayer les dépenses ». Et l'article 11 poursuit : « Et qu'il soit statué et ordonné par l'autorité susdite, que le Village de Sherbrooke, dans le dit District de St-François, sera à l'avenir désigné sous le nom de Ville de Sherbrooke »⁴⁶.

La première loi municipale ne reçoit sa sanction que le 29 décembre 1840⁴⁷. Cette loi crée 24 districts municipaux, dont celui de Sherbrooke. Les limites de ce district sherbrookoïse sont arrêtés par une proclamation en date du 15 avril 1841. La loi de 1840 s'abroge par celle de 1845 qui crée, par une proclamation en date du 18 juin, un total de 321 municipalités, dont celle d'ASCOT groupant les townships d'Ascot et d'Orford, où était située la localité (ville) de Sherbrooke⁴⁸.

La loi de 1845 est à son tour abrogée et remplacée par une nouvelle loi qui remplace les municipalités de 1845 par 46 municipalités de comté, dont le comté de Sherbrooke, avec chef-lieu à Sherbrooke⁴⁹. La seconde partie de cette dernière loi prévoit l'incorporation des municipalités, de villages et de villes. En vertu de cette loi, les habitants de Sherbrooke se prévalent de ces dispositions pour réclamer leur incorporation en ville.

Le 28 juin 1852, Sherbrooke devient ville⁵⁰. En 1964, la ville de Sherbrooke n'a formellement que 112 ans de vie.

(45) 3 — *George IV*, chapitre 17, article 12.

(46) 2 — *Victoria*, chapitre 38 et article 11.

(47) 2 — *Victoria*, cc. 3 et 4.

(48) 8 — *Victoria*, chapitre 40.

(49) 10-11 — *Victoria*, chapitre 7.

(50) *Gazette du Canada*, 10 juillet 1852, 12, 930. Le texte intégral paraît également dans « *Les Maires de Sherbrooke* », Amédée Gaudreault.

Avant 1840, Sherbrooke compte comme la principale localité des Eastern Townships, chef-lieu du district judiciaire.

M. Julien Drapeau, spécialiste et archiviste au ministère des Affaires municipales, nous aide à conclure que « si dans la loi de 1839 on prend la peine de la (Sherbrooke) désigner comme une « Ville », c'est que sa population et son importance avaient considérablement augmenté »⁵¹.

Lors de son « Centenaire » en 1937, Sherbrooke n'a donc légalement que 85 ans d'âge comme *ville*, 98 ans comme *chef-lieu judiciaire* (district), 114 ans et plus comme *principale localité* des Eastern Townships ».

En partant des mêmes données légales, les fêtes du 125e de Sherbrooke en 1962 marquaient également son 110e anniversaire de *ville*, son 123e anniversaire comme *chef-lieu* et ses 139 ans et plus de *localité* la plus importante des Cantons de l'Est.

Un jour, un universitaire en quête de sujet de recherches ou de thèse, pourra s'aventurer dans ses dédales historiques et légaux pour nous apporter la grande lumière. Quant à nous, nous avons tenté un essai d'explication en nous référant à des documents dont la valeur, cependant, semble indiscutable.

Lors du « fameux » 125e de Sherbrooke, un défilé dit « historique », magnifia les faits et gestes de nos ancêtres dont Mena' Sen, l'arrivée des Loyalistes, etc.

Le poste CHLT-TV transmet sur nos écrans ce défilé. Le commentateur de circonstance, « ferré en histoire », expliquait avec emphase le « bon pain » de chez nous (le pin solitaire), le four de nos grand-mères (le rocher de la Saint-François) et les Loyalistes, ces Canadiens français fidèles à la couronne britannique !!!

Les notes qui précèdent pourront peut-être servir à nos amis les journalistes — ils sont nombreux — lors du prochain défilé du 125e de la ville de Sherbrooke en 1977 !

SHERBROOKE obtient le titre de cité en 1875.

Une compagnie, en 1881, y va d'une prédiction : « Le progrès de la colonisation dans les campagnes environnantes

(51) Communication avec l'auteur, le 11 juillet 1962.

fera de Sherbrooke, avant peu, un des centres les plus importants de la Nouvelle-France »⁵².

Le 2 mars 1951, Rome choisit notre cité comme siège archiépiscopal et métropole ecclésiastique, élit Son Excellence Monseigneur Philippe Desranleau, premier archevêque titulaire⁵³.

« Si Sherbrooke devient aujourd'hui la métropole de Saint-Hyacinthe et de Nicolet, ces deux diocèses n'ont rien perdu de ce fait de leur valeur et de leur beauté ; leurs richesses et leurs mérites demeurent devant Dieu et devant les hommes. Le choix du Saint-Siège démontre que ces deux Eglises étaient mues par le Saint-Esprit, quand, il y a environ un siècle passé, elles dirigeaient leurs fils, affamés de terres, vers l'Estrie, que les catholiques de Saint-Hyacinthe appelaient les Townships de l'Est, tandis que ceux de Nicolet les nommaient les Townships du Sud. Cette emprise du sol qui répond si bien au désir naturel de l'homme a servi à souhait l'établissement de la foi dans cette région que l'on avait voulue ni française ni catholique. Devant le résultat déjà si beau et si prometteur, les deux Eglises mères peuvent répéter avec Caleb : C'est une bonne terre que le Seigneur a donnée à nos fils »⁵⁴.

« Oui, Sherbrooke méritait de devenir la métropole de l'Estrie, parce qu'elle est la ville de la beauté parfaite, le joyau de toute la terre canadienne... »⁵⁵.

« L'Eglise de l'Estrie jubile à son tour : comme les jeunes, elle chante très haut sa joie et sa reconnaissance. Elle ne peut s'empêcher de célébrer l'œuvre de la Providence qui sait, avec la lenteur de la sagesse et la sûreté de la prudence, arriver à ses fins »⁵⁶.

Le 23 février 1954, un projet de loi, présenté par l'honorable J.-S. Bourque, député de Sherbrooke et ministre des Terres et Forêts dans le cabinet provincial de M. Mau-

(52) *La Compagnie de colonisation et de crédit des Cantons de l'Est*, (Sherbrooke, 1881), 10.

(53) *Documents du diocèse de Sherbrooke*, vol. XVI, no 72, 144-152.

(54) *Ibid.*, 141.

(55) *Ibid.*, 177.

(56) *Ibid.*, 174.

rice Duplessis, est adopté à l'unanimité par l'Assemblée législative de Québec ⁵⁷, et élevait notre ville au rang de cité universitaire, en créant l'université de Sherbrooke. Son Excellence Monseigneur Georges Cabana en devient le premier chancelier.

Le 21 novembre 1957, S. S. Pie XII reconnaissait cette jeune institution de l'Estrie comme université catholique ⁵⁸.

B - CHERBOURG

Un comité de Refrancisation, dans sa chronique hebdomadaire du *Messenger*, sous la plume de M. Achille Larouche, a même lancé, en 1956, l'idée de changer le nom de Sherbrooke en Cherbourg.

« Sherbrooke s'appelait autrefois Grand Portage, les Grandes-Fourches, Hyatt's Mill, puis Sherbrooke en 1818. Par une hasardeuse anticipation, il n'est pas impossible de prévoir que Sherbrooke puisse encore dans l'avenir se métamorphoser en une autre appellation soit pour mieux faire l'accord entre le passé et le présent, soit pour mieux désigner la prédominance ethnique. Ce jour-là, peut-être Sherbrooke s'appellera Cherbourg » ¹.

Un quotidien montréalais du matin, *Le Devoir*, publie, en première page, la nouvelle suivante signée par l'éditorialiste Pierre Laporte :

« A Sherbrooke on prend la refrancisation au sérieux. Le comité qui a pris charge de cette affaire a déjà plus d'un succès à son crédit. Et l'on songe maintenant, pas pour tout de suite évidemment, à changer le nom même de Sher-

(57) Ce projet relatif à l'université de Sherbrooke (3 — Elisabeth II, 1954, bill 52) fut sanctionné par le lieutenant-gouverneur, le 5 mars; il prend force de loi le 4 mai 1954. On retrouve le texte de la charte civile, dans le premier *Annuaire* de l'université de Sherbrooke, 1955, 27-29.

(58) *Documents de l'archidiocèse de Sherbrooke*, vol. XX, no 10, 2 février 1958, 288-297.

(1) « Refrancisons », *Le Messenger*, (18 février 1956), 14.

brooke. On proposera de le remplacer par Cherbourg, nom d'un port de France... »².

Cinq raisons semblent motiver, d'après le Comité, ce changement : la majorité française compte pour plus de 85% de la population totale de la ville ; la ressemblante consonnance des deux mots faciliterait la mutation ; l'imitation de nos amis les Anglo-Saxons qui ont biffé de nos cartes les noms français, alors que les anglophones étaient la majorité ; l'analogie entre la position géographique de Cherbourg et de Sherbrooke ; enfin, le souvenir du débarquement de militaires estriens ou sherbrookoïses, à Cherbourg, pour l'invasion de la Normandie, au cours de la « Guerre 39-45 ».

Cherbourg, en effet, est situé sur les bords de la Manche, et Sherbrooke, sur les rives de la Saint-François. Cherbourg est dominé par une place forte et sa population se fixe sur les gradins de la colline du Cotentin. A Sherbrooke, les habitants se bâtissent sur les flancs de la « haute colline Saint-Michel », connue autrefois sous le nom de « Flag Staff Hill »³, où se fixait le château-fort de l'élément anglo-saxon et protestant. Aujourd'hui, nous voyons une véritable forteresse catholique et française, avec son couvent, son école secondaire, sa basilique-cathédrale, son séminaire et son archevêché.

Cette initiative toponymique a suscité, au tout début, un certain intérêt. Plusieurs publications l'ont signalée au grand public⁴. Puis ce fut la lutte contre cette appellation.

Pour ma part, je tiens de nouveau à me dissocier du

(2) *Le Devoir*, « Propos du Samedi », 17 mars 1956, 1.

(3) *Annuaire*, op. cit., 14-19. En 1826, la construction de la première chapelle, sur le site actuel du Séminaire, par Joson Hill ; *Programme du Soixante-Quinzième*, (Sherbrooke, 1950). On parle de « Flag Staff Hill », « The Catholic Citadel » (p. 19), « la Citadelle nationale », « la Forteresse religieuse » (p. 27).

(4) *Le Paradis du Touriste*, (Montréal, 1956), 411 ; *L'Almanach Eclair*, Montréal, 1956), 494-495 ; « Les Sherbrookoïses seront-ils des Cherbourgeois ? », Arthur Prévost, *Le Petit Journal*, (Montréal, 1956), 40 ; *Le Droit*, (Ottawa, 1958), 2 ; *Le Devoir* (28 mai 1956), 4 ; (6 mai 1957), 4 ; *L'Action nationale*, (Montréal, 1956), 64-65.

mouvement « Cherbourg ». J'intérine des déclarations déjà faites, et cela depuis 1957.

« L'abbé Mercier a insisté particulièrement sur le point suivant : Il n'est *nullement* question, et ici je parle au nom du comité de toponymie du Québec, de substituer Cherbourg à Sherbrooke. Avant de changer le nom d'une municipalité, il faut que les citoyens le désirent, que le conseil (municipal) le réclame et que la géographie, l'histoire et la langue l'exigent. Ici, tel n'est pas le cas. Travaillons plutôt à redonner au Québec, à l'Estrie, un visage français dans toutes les sphères qui le réclament »⁵.

« Le comité de toponymie du Québec s'oppose à la transformation de Sherbrooke en Cherbourg. Il allègue que le toponyme Sherbrooke est historique puisqu'il rappelle la visite en notre localité de Sir John Coape Sherbrooke, gouverneur général du Canada de 1816 à 1818. Le comité de toponymie du Québec, fondé le 5 novembre 1956, est patronné par la fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste et le conseil de Vie française »⁶.

Dans le journal officiel de la société Saint-Jean-Baptiste diocésaine, on a pu lire aussi la déclaration suivante :

« Certains identifient le comité de toponymie de Sherbrooke, reconnu officiellement par la Cité le 19 novembre 1956, avec le groupe des promoteurs favorables à la mutation de SHERBROOKE en CHERBOURG... Nous tenons à redire que ni la S.S.J.B. diocésaine, ni les comités de toponymie du Québec et de Sherbrooke, ni le comité de Fierté française de l'Estrie, ne recommandent ce changement »⁷.

Si Cherbourg était un jour adopté, ce serait la neuvième mutation toponymique de notre ville depuis sa naissance. Devant ces initiatives, pourrait-on redire après M. Raoul Blanchard : « On est entreprenant à Sherbrooke, mais on a aussi la tête froide et le jugement sûr »⁸ ?

(5) *La Tribune*, (Sherbrooke, décembre 1957), 6.

(6) *La Tribune*, (Sherbrooke, 21 mars 1961), 12 ; *Voix SJB*, (Sherbrooke, avril 1961), 8.

(7) *Voix SJB*, (Sherbrooke, 1961), 12.

(8) R. Blanchard, *Centre du Canada français*, (Montréal, 1948), 149.

Livre deuxième

NOMS LITTÉRAIRES

Chapitre I — *Notre région*

Chapitre II — *Notre ville*

Chapitre III — *Autres villes*

Chapitre Premier

NOTRE REGION

Quelques-uns nous diront : Pourquoi vous préoccupez-vous de ces appellations littéraires ?

En plus de comprendre le sens populaire de ces noms et de signaler le caractère ethnique de la population, c'est aussi pour attirer le tourisme, une des grandes sources de revenus de l'Estrie.

« Les visiteurs vont là où il y a du neuf ; quelque chose à voir qui n'existe pas chez eux — et qui est caractéristique de la région qu'ils visitent ».

A - Suisse du Canada ou du Québec

Pourquoi a-t-on appelé notre région la Suisse du Québec ou du Canada ?

Le *Bulletin des Recherches Historiques* répond ainsi :

« Jean Rivard a traduit township par canton, par analogie de ce qui se dit en Suisse, où l'on désigne par Canton ce qui ressemble à nos townships »². Très probablement, cette expression daterait d'un siècle, au temps où Gérin-Lajoie lançait son appel pour le retour à la terre.

Les Estriens ont popularisé ce titre accordé à leur coin de pays. Nous avons lu souvent dans des brochures émises par le Bureau du Tourisme, « Information sur Sherbrooke :

(1) *La Tribune*, Etude économique, (Sherbrooke 1955), 98.

(2) *Bulletin des Recherches Historiques*, 3 (janvier 1897), 9.

La région des Cantons de l'Est, dont Sherbrooke est le centre est appelée à juste titre "la Suisse du Canada" »³.

« La Tribune » a publié, en 1955, un numéro sur le tourisme, dont la page frontispice porte le titre « La Suisse en Québec »⁴.

Notre région va-t-elle voler une appellation qui caractérise déjà une autre partie de notre province ? « La Suisse du Québec » qualifie traditionnellement le comté de Charlevoix au royaume du Saguenay. Le syndicat d'Initiative de Charlevoix-Saguenay, dont le siège social est à Pointe-au-Pic, attribue à cette région le territoire situé « en bordure du fleuve Saint-Laurent, au nord-est de la cité de Québec ».

Charlevoix au Saguenay, « depuis longtemps célèbre par la beauté de ses paysages, la salubrité de son climat, l'intérêt de ses souvenirs historiques, l'agrément de ses centres de villégiature et la richesse de ses ressources sportives et touristiques, en particulier de la chasse et de la pêche », englobe « Saint-François-Xavier de la Petite Rivière, Baie Saint-Paul, Saint-Hilarion, Sainte-Agnès, Cap-à-l'Aigle, Saint-Siméon, Baie Sainte-Catherine, les Grandes Bergeronnes, Sault-au-Mouton, les Escoumins, Saint-Paul du Nord, Sainte-Anne de Portneuf, Forestville, Betsiamites, Ragueneau, Chute-aux-Outardes, Hauterive et Baie Comeau »⁵.

La Suisse du Québec (Switzerland in Quebec) appartient donc à une autre région de la belle province et ce nom ne devrait pas être donné à la nôtre.

« Terre française depuis plus de quatre siècles, notre province est une véritable oasis dans un vaste contexte anglo-saxon et si le fait d'être "différente" et d'avoir voulu le demeurer lui a sans doute valu de sérieux problèmes, elle peut se consoler à la pensée que ce qui peut sembler parfois un passif pour ceux qui seraient prêts, pour des raisons froidement pratiques, à jeter par-dessus bord un

(3) Albert Gravel, *Aux sources de notre histoire religieuse*, (Sherbrooke, 1952), 78 ; *Le Devoir*, 31 juillet 1937, 14.

(4) « La Suisse en Québec », *La Tribune*, (31 mai 1955).

(5) Feuillet et carte publiés par le Syndicat d'Initiative de Charlevoix-Saguenay, Pointe-au-Pic, 1944.

précieux héritage culturel, constitue un actif rentable très précieux pour notre économie »⁶.

B - Jardin du Canada et Jardin du Québec

Jardin du Canada

Dès 1877, l'américain C. Thomas, transplanté dans les Townships de l'Est, écrit, dans son *Histoire de Shefford*, que notre région est reconnue comme le *Jardin du Canada*. Son texte évoque les richesses dont elle jouit :

"While the country east of the Richelieu, now forming a part of the Eastern Townships, was in "the lap of savage desolation", a broad tract of country possessed of great fertility of soil, rich in mineral deposits, blessed with perennial streams, dotted with beautiful lakes, unsurpassed in the greatness of its scenery, a territory yet to be adknnowledged the "Garden of Canada", was unknown to the civilisated world till more than a quarter of a century after the triple cross banner of England had supplanted the fleur de lis of France"¹.

A la fin du siècle dernier, nos Cantons étaient considérés comme « le grenier d'approvisionnement de nos grandes villes de Montréal, Sherbrooke, Saint-Hyacinthe, Farnham »².

Le ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, a fait publier une plaquette sur le Cantons de l'Est, jardin du Canada³.

Aujourd'hui ce titre a été accaparé par l'Île du Prince-Edouard, à cause de la fertilité de son sol et du rendement de ses récoltes⁴.

(6) *Causerie* de M. Robert Prévost, directeur de l'office du tourisme, à la S.S.J.B. de Montréal, le 20 février 1962.

(1) C. Thomas, *The History of Shefford*, (Montréal, 1877), 7.

(2) H.-E. Trudeau, *Terres à coloniser, Cantons de l'Est*, (Montréal, 1909).

(3) *The Eastern Townships of Quebec, The Garden of Canadian Agriculture*, (Québec, 1921), 83.

(4) Île du Prince-Edouard, *Le Devoir*, (Montréal, 18 mars 1955), 5.

« Le climat doux, égal, et le cachet nettement rural de l'île lui ont valu le nom de « Jardin du golfe », lit-on dans l'Atlas canadien publié par le ministère de la citoyenneté et de l'immigration ⁵.

Dans une brochure distribuée, en 1955, par le directeur de l'office du tourisme, M. Georges V. Fraser de Charlottetown, on voit sur la page frontispice ce titre : Prince Edward Island, Canada's Garden Province.

Nous lisons encore dans une bienvenue adressée aux visiteurs, dans la publication "Come to Prince Edward Island"... this delightful holiday Island known as Canada's Garden Province" ⁶.

Jardin du Québec

Les auteurs de "Men of To-Day" qualifient nos "Eastern Townships", the "Garden of Quebec" ¹.

On retrouve la même affirmation sous la plume de M. Ernest E. Pierce de Melbourne et du rédacteur au "The Sherbrooke Examiners", journal fondé en 1878, par le colonel W. A. Morehouse ².

M. Pierre Dagenais, ancien directeur de l'institut de Géographie à Montréal, désigne les « Cantons de l'Est comme le jardin de la province de Québec, ainsi que les qualifie une littérature publicitaire de bon aloi... » ³.

Le géographe de Grenoble, M. Blanchard, parle souvent de ce titre donné à notre région, « le jardin du Québec » ⁴.

Même si plusieurs écrivains actuels le mentionnent souvent pour désigner notre région ⁵, il semble bien que la

(5) *Canada — Atlas descriptif*, (Ottawa, 1951), 28.

(6) *Come to Prince Edward Island, Canada*, (Charlottetown).

(1) *Men of To-Day in the Eastern Townships*, (Sherbrooke, 1917), 13 ; *Contact*, mai 1957, 4.

(2) *The Eastern Townships of Quebec, Minister of Colonisation*, (Québec, 1921), 28.

(3) P. Dagenais, *Les Cantons de l'Est, La Parole*, (Drummondville, 12 mai 1937), 2.

(4) R. Blanchard, *Le Centre du Canada français*, (Montréal, 1948), 182, 278, 368.

(5) D. Potvin, *La Patrie*, (Montréal, 3 janvier 1954), 62.

vallée du Richelieu va conquérir ce titre qui lui est bien approprié⁶.

C - *Les Marches du Canada, les Marches de l'Est*

Notre région a aussi reçu le joli nom de Marches du Canada ou Marches de l'Est.

Dans un Atlas historique ou une carte du royaume français, au temps de Charlemagne, on voit bien ces marches entre ce pays et ses voisins. J'ai sous les yeux la carte de l'Empire de Charlemagne, publiée par Louis André, docteur ès Lettres¹. On y voit la Marche de l'Espagne aux bords des Pyrénées, la Marche de Frioul et la Marche Orientale dans les Alpes, les Marches de la Bohême, de Thuringe et d'Elbe au nord, enfin la Marche de la Bretagne aux portes de la Normandie.

La géographie européenne conserve encore ces noms datant de l'époque carolingienne : ainsi, on dit la Marche de l'Istrie (Yougoslavie actuelle, en bas de Trieste) possession de l'Allemagne du Xe au XIIIe siècle².

Pourquoi parlait-on de Marches ?

« Pour prévenir tout retour des envahisseurs, les souverains saxons organisèrent des Marches le long de leur frontière orientale. Elles étaient gouvernées par des margraves (ou marquis) pourvus de pouvoirs spéciaux. Trois d'entre elles devaient être le berceau de puissantes monarchies : Prusse, Saxe royale et Autriche »³.

Ainsi, y avait-il Marche de Brandebourg, Lusache, Misnie, d'Autriche, Corinthie, Carniole, d'Istrie, Vérone, d'Ancone⁴.

C'est à Mgr Emile Chartier, ancien vice-recteur de l'université de Montréal et ancien président du comité de topo-

(6) *Paradis du Touriste*, (Montréal, 1955), 493 ; Frères Maristes, *Atlas-Géographie*, cours complet, (Montréal, 1940), 286.

(1) L. André, *L'Empire de Charlemagne*, (Paris, 1940).

(2) Ch. Aimond, *Le Moyen-Age*, (Paris, 1925), 170.

(3) *Ibid.*, 172.

(4) *Ibid.*, 170.

nymie de Sherbrooke (1956-1962), que l'on doit cette heureuse trouvaille ⁵.

En 1936, il écrit « Aux Marches de l'Est québécois » ⁶ et, en 1950, cette expression revient sous sa plume à l'occasion des fêtes du soixante-quinzième anniversaire de la fondation du séminaire Saint-Charles-Borromée ⁷.

Il s'agit là d'une appellation littéraire s'appuyant sur un fait géographique et rappelant un souvenir de l'histoire de France. L'Estrie se trouve la Marche ou les Marches qu'il faut monter ou descendre pour aller aux Etats-Unis.

M. Guy Frégault, dans son livre sur « La civilisation de la Nouvelle-France », parle de « la guerre anglo-abénaquise qui ensanglantait les marches de l'est » ⁸.

M. Jean Limoges publie, dans « Le Messenger » de Sherbrooke, un excellent article sur « Les Marches du Canada et berceau d'un important mouvement littéraire » ⁹.

L'abbé Albert Gravel, dans le même hebdomadaire, signe, en 1955, un entrefilet « Les Cantons de l'Est, Marches du Canada » ⁹.

* * *

N. B. ESTRIETTES

On avait historiettes, petites histoires ; nous aurons maintenant estriettes, petites choses ou nouvelles de l'Estrie. La paternité de ce néologisme appartient à M. Marcel Dupré, ancien journaliste à La Tribune et chef des nouvelles de La Presse, qui l'a lancé en mars 1961 ¹. Le 18 mars, dans ce même quotidien, on pouvait lire :

« En parlant de notre nouvelle chronique « ESTRIET-

(5) E. Chartier, *Revue Trimestrielle Canadienne*, 22 : I-II.

(6) *Soixante-quinzième anniversaire du séminaire Saint-Charles*, (Sherbrooke, 1950), 31.

(7) G. Frégault, *Civilisation de la Nouvelle-France*, (Montréal, 1944), 51.

(8) *Le Messenger*, (Sherbrooke, 22 juin 1946), 17.

(9) *Ibid.*, 5 mars 1955 ; A. Gravel, *Vade Mecum du Sherbrookois*, (Sherbrooke, 1962), 91.

(1) *La Presse*, (Montréal, 14 mars 1961), 24.

TES », un professeur de l'université de Sherbrooke a fait remarquer que le mot « Estrie » est un vivant prospère, puisqu'il commence à proliférer »².

Incidemment, dans son guide aux skieurs, le ministère du Tourisme du Québec emploie ce dernier terme pour désigner la région « autrefois appelée les Cantons de l'Est », comme les dirigeants de la société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Sherbrooke aiment à le répéter »³.

Depuis, ce canadianisme circule furtivement dans les colonnes de nos imprimés locaux et régionaux⁴. Il aidera à créer une atmosphère touristique.

« Les touristes ne viennent pas dans notre province "just to look around", comme ils le font à tant d'autres endroits. Nos visiteurs savent voyager. Ils viennent au Québec s'abreuver aux sources vives de l'histoire du Nouveau-Monde, une histoire, de sources françaises. Le Québec offre aux touristes de l'atmosphère dans la plénitude du terme, de l'atmosphère non pas seulement faite d'oxygène et d'azote, mais suavement embaumée au parfum de la fleur française que cultivent avec amour quinze générations sur ce sol d'Amérique »⁵.

(2) *Ibid.*, 18 mars 1961, 19.

(3) *Voix SJB*, (Sherbrooke, avril 1961), 8.

(4) *La Presse*, op. cit., 27 octobre 1961, 40 ; *La Tribune* ; *Voix SJB* (novembre 1961), 14 ; *Le Messager*.

(5) *Causerie* de M. Marc Hardy, au congrès diocésain de la S.S.J.B., Stanstead, le 29 avril 1961.

Chapitre Deuxième

NOTRE VILLE

Peu de coins de la Nouvelle-France ont subi autant de transmutations nominales que celui de l'Estrie. Si l'historien regarde la carte de notre petite patrie, il a peine à la reconnaître.

« Dans le domaine géographique tout comme ailleurs, le français doit se défendre d'une part contre les empiètements, malveillants ou non, d'autre part contre l'ignorance, l'indifférence et la veulerie »¹.

Sherbrooke a été le champ de cette « conquête pacifique »², le centre de l'activité minière, ferroviaire, commerciale et industrielle de toute la région.

Les mines de l'Estrie ont été exploitées très tôt, au cours de l'ère du développement industriel du Québec.

Un géologue a qualifié notre région des Cantons de l'Est, « le berceau des mines de cuivre du Canada »³.

Asbestos est reconnu par tous comme le centre de l'amiante du monde entier.

Le pyramides de poussière de Thetford, l'excavation à ciel ouvert offrent un spectacle géographique unique, laid, mais combien significatif !

Les corporations de chemin de fer du Canadien Pacifique,

(1) M. Honoré, « A propos des noms géographiques », *Revue économique française*, novembre 1955, no 4, 5-9.

(2) C.-E. Mailhot, *Les Bois-Francs*, (Arthabaska, 1914) I, 118, 119 ; E. Chartier, *Revue Trimestrielle Canadienne*, XXII, 1936, 1.

(3) B. T. Denis, *Les Gisements métalliques de la province de Québec*, (Québec, 1948), 4.

du Canadien National et du Québec Central manifestent bien que notre ville est le « principal city and chief trading centre of the Eastern Townships »⁴.

R. Blanchard va jusqu'à dire qu'elle est « le premier centre de l'activité industrielle dans la province après Montréal »⁵; le même auteur, citant Conklin, ajoute que, « si l'agriculture des Cantons de l'Est en fait le jardin du Québec, son industrie en fait la Nouvelle-Angleterre du Canada »⁶.

« Strategically situated, it soon became the nucleus of roads and railways and the site of important industries, earning the title . . . « Queen of the Eastern Townships »⁷.

Sur les cartes distribuées aux touristes, on note toujours « Sherbrooke, ville de l'électricité »⁸.

La Métropole

Le greffier municipal donne à notre ville ce titre précité, ajoute qu'elle est « la Métropole », le noyau des Cantons de l'Est⁹.

La Tribune prend fait et cause en faveur de la dénomination métropole. « La Chambre de commerce voudrait qu'à l'avenir, Sherbrooke soit reconnue comme la « métropole des Cantons de l'Est ». Ce titre, nous le pensons bien, ne ferait que consacrer un état de fait, et il convient de le répandre et de le rendre populaire.

Sherbrooke, en effet, de par sa position géographique, est située juste au cœur du nœud de communications des Cantons de l'Est. Elle était naturellement appelée à jouer le rôle d'une petite métropole régionale et ne s'est jamais fait faute, d'ailleurs, de jouer ce rôle. Non seulement elle est devenue, avec le temps, la plus grande agglomération urbaine de la région, mais elle a toujours servi de centre

(4) *Eastern Townships of Quebec*, Board of Trade, Sherbrooke.

(5) Blanchard, *op. cit.*, 194.

(6) *Ibid.*, 278.

(7) Putnam, *Canadian Regions*, Toronto, 1952, 195.

(8) J.-E. Laurin, *Histoire économique de Montréal*, (Montréal, 1942) 96-101.

(9) A. Deslauriers, *Quelques notes concernant Sherbrooke*, 4e édition, 1951, 1, 5.

économique, commercial, financier, et même culturel à la population environnante. Il n'est que juste et convenable de lui donner un titre qui corresponde à ses fonctions.

Sherbrooke, pourtant, n'est qu'une petite métropole régionale. Elle n'a ni la taille ni l'envergure des grandes villes métropolitaines que sont, par exemple, Toronto et Montréal, et qui relèguent au second plan les petites villes qui les entourent en leur faisant jouer le rôle de banlieues plus ou moins domiciliaires.

Il semble bien, au contraire, que l'avenir de Sherbrooke ne soit pas tant de drainer vers elle toutes les activités économiques et sociales de la région que de fournir et parfaire les services nécessaires pour assurer un développement harmonieux de la région tout entière. Nous pensons ici, par exemple, au développement des moyens de transport, aux divers services financiers et, surtout, à l'expansion du rôle de Sherbrooke en matière d'enseignement supérieur et spécialisé.

La vocation de Sherbrooke est véritablement d'être une métropole régionale ; mais une métropole qui n'éclipse pas les villes qui l'entourent mais au contraire, par ses services et son « leadership », les amène à rayonner davantage »¹⁰.

La Reine de l'Estrie

A l'université de Sherbrooke, plusieurs professeurs n'acceptent pas le titre de métropole pour notre ville. Voici une lettre qui le dit sans ambages.

Sherbrooke, reine ou métropole

Monsieur le Rédacteur,

Nous apprenons par la voix de votre journal que le Conseil de notre municipalité a l'intention de déclarer officiel le titre de « *Métropole de la Rive-Sud* » pour désigner la ville de Sherbrooke. A titre de citoyens nous venons protester, pour les raisons suivantes :

1) Parce que nous voyons dans ce vocable une exagération et un manque d'originalité. Comme vous le savez, le titre de « métropole » est généralement réservé à la plus grande ville d'un pays. Par exemple, Montréal porte bien

(10) *La Tribune*, (Sherbrooke, 29 septembre 1961), 11.

ce titre. Accorder le même vocable à Sherbrooke, géographiquement près de Montréal, la véritable métropole, nous semble manquer d'originalité.

2) Parce que nous voyons là un mépris des réalités géographiques. En effet, les géographes reconnaissent trois grandes régions dans notre province, à savoir : 1) le Bouclier canadien, 2) la Plaine du St-Laurent, 3) Les Appalaches. Cette dernière région, à laquelle nous appartenons, se subdivise à son tour en trois sous-régions : a) La Gaspésie, b) la Rive-Sud, c) l'Estrie. Nous nous demandons de quel droit la Chambre de Commerce se permet de formuler des suggestions au mépris des réalités géographiques.

A cette critique qui nous semble bien fondée, nous nous permettons d'ajouter une suggestion. Si le Conseil de notre municipalité tient à consacrer un vocable, nous croyons qu'il devrait arrêter son choix sur : « Reine de l'Estrie ». Ce titre nous paraît beaucoup plus conforme à la réalité.

Nous vous remercions, monsieur le Rédacteur, pour l'hospitalité de vos colonnes et vous prions de croire que nous sommes animés du meilleur esprit en formulant les remarques et la suggestion qui précèdent.

*Jean-Guy Lavallée,
Jean-Marie Roy,
Pierre Mercier,
Professeurs,
U. de S.*¹¹

Le Dr Rosario Cousineau, de la faculté de commerce, se déclare ouvertement favorable au titre de « Reine de l'Estrie » devant l'association des Assureurs-Vie¹².

* * *

Le comité féminin de la S.S.J.B. du diocèse de Sherbrooke appuiera la campagne entreprise par des professeurs de l'université de Sherbrooke en vue de l'adoption du terme « Reine de l'Estrie » pour désigner la ville de Sherbrooke.

(11) *Ibid.*, 20 octobre 1961, 3.

(12) *La Presse*, (Montréal, 14 novembre 1961) ; *Le Paradis du Touriste*, 1956, 398, 411 ; *Le Travailleur*, (Worcester, 28 juin 1956), 3 ; *Sherbrooke Daily Record*, (Sherbrooke, June 25th. 1957) ; *L'Acelf*, (Québec, octobre 1956), no 5, 1.

Une résolution en ce sens a été adoptée lors de la réunion régulière du comité féminin de la S.S.J.B. dont 10,000 membres groupés en 90 sections font partie.

La résolution adoptée lors de cette réunion était formulée ainsi : « A la suite de la déclaration d'un groupe de professeurs de l'université de Sherbrooke et de la prise de position du Conseil diocésain de la S.S.J.B., les membres du comité diocésain recommandent fortement l'adoption du terme « Reine de l'Estrie » pour désigner la cité de Sherbrooke. Pour ce faire, cet organisme demande à ses 10,000 membres groupés en 90 sections, de populariser ce vocable de bon goût.

La présidente, *Mme Jean-Paul Boulé*¹².

* * *

Le fin lettré qu'était Monseigneur Emile Chartier a écrit de belles pages sur notre coin de patrie. Voici une petite synthèse de Sherbrooke, Reine de l'Estrie.

« La ville de Sherbrooke, qui doit son nom à l'un de nos gouverneurs généraux (1816-1818), se glorifie avec raison du surnom qu'on lui attribue depuis longtemps : autrefois « Reine des Cantons de l'Est », récemment « Reine de l'Estrie ».

Aussi bien qu'on y accède par l'antique chemin de Montréal, route actuelle du Pacifique Canadien (Farnham, Foster, Magog), ou par la voie de l'ancien Intercolonial, tracé présent du Canadien National (Acton, Richmond, Windsor Est), l'on observe que toute la région avoisinante constitue pour Sherbrooke une véritable cour.

Les collines qui s'étagent tout au long de cette seconde voie, les lacs nombreux et les montagnes (entre autres l'Orford), qui bordent la première, font de cette région le paradis du touriste, le grenier du chasseur et du pêcheur, le champ de course du canotier.

La ville elle-même, coupée en deux d'Ouest en Est par la rivière Saint-François, voit, le jour ses maisons, le soir ses lumières électriques, monter à l'assaut des côtes schisteuses dressées sur les deux rives.

(13) *La Tribune*, 28 octobre 1961, 7 ; *La Presse*, 27 octobre 1961, 40 ; *Le Messager*, 11 nov. 1961, 2.

Le croisement de ses quatre chemins de fer, la multiplicité de ses industries (on en dénombre 21), l'activité de son commerce, le caractère de sa population dont l'élite est parfaitement bilingue, les ambitions de ses multiples organismes (Chambres de Commerce, Associations philanthropiques, Clubs sociaux), tous ces traits expliquent la vie intense qui caractérise Sherbrooke. Ce qui accentue encore cette vie, c'est la bonne entente entre les deux principaux éléments, les Anglais qui dominaient la ville autrefois, les Français qui y commandent aujourd'hui. En fait, de ses 61,000 habitants, 56,000 y sont de langue française, les 5,000 autres parlant divers idiomes.

Cet état de choses est le fruit d'une conquête essentiellement pacifique : réservé jadis aux Loyalistes, le territoire a passé sans heurts entre d'autres mains. Sherbrooke, la métropole érigée en diocèse suffragant en 1874 avec 30,000 catholiques, 27 dessertes et 25 prêtres, est devenue diocèse métropolitain en 1951. Aujourd'hui, sur une population totale de 223,469, elle englobe sous sa juridiction 197,895 catholiques de langue française contre 4,017 catholiques anglais, 301 paroisses, dessertes et églises, 487 prêtres.

L'expansion prodigieuse de la ville semble due à deux causes entre autres : l'abondance des avantages naturels (forces hydrauliques, centrales électriques), les commodités urbaines (voirie, hôtellerie, ponts, canalisation) et la multiplicité des entreprises économiques (banques, usines, caisses populaires, sociétés d'assurance et de commerce), le tout favorisé par un Conseil municipal dynamique ; mais surtout l'instruction, dont une Commission des plus actives assure à tous le degré primaire.

De ce point de vue éducatif, la région compte 601 écoles paroissiales avec 42,494 élèves (1955-56). La métropole de l'Estrie possède des écoles d'apprentissage, d'arts et métiers, de gardes-malades ; deux collèges classiques et trois écoles normales pour garçons et filles ; une école moyenne d'agriculture, des écoles ménagères, un centre de réhabilitation. En 1954, une université venait couronner la série des maisons d'instruction : pour le moment, elle comporte des facultés de droit, d'arts, de sciences et de commerce, une école supérieure pré-universitaire.

Du point de vue social, de multiples foyers, orphelinats et hôpitaux (dont deux remarquablement outillés) assurent la santé aux malades et protègent l'enfance ou même l'adolescence délaissées.

Enfin, de nombreux journaux, particulièrement La Tribune (une fondation de l'hon. Jacob Nicol) et le Daily Record, suivent de près le développement religieux, intellectuel, économique, politique et social, de la région comme de sa petite capitale.

Le touriste se doit de visiter ce centre de l'Estrie, au sommet duquel une cathédrale magnifique remplace le vieux drapeau des Loyalistes (Old Flag staff Hill). Il y saisira sur le vif la différence des civilisations américaine et canadienne, en l'un de leurs points de rencontre les plus frappants ; elles s'y coudoient comme la Magog se croise avec la Saint-François, partageant la ville en deux du Nord au Sud »¹⁴.

* * *

Une inscription, « Notre-Dame de Sherbrooke, Reine de l'Estrie », couronne le trône archiépiscopal dans la cathédrale de notre ville¹⁵.

La dénomination littéraire la plus connue demeure « la Reine ». « Son développement très rapide lui a valu le titre de Reine des Cantons de l'Est, the Queen of the Eastern Townships »¹⁶.

« Sherbrooke est bien en effet l'incontestable « Reine des Cantons de l'Est ». Elle le doit à sa situation géographique, aux qualités industrielles de son site, à l'initiative de ses habitants »¹⁷.

Dès 1768, Pierre de Sales Laterrière avait prédit qu'« un jour à venir, cet endroit sera bien établi... il sera l'entrepôt d'un lieu où tout va »^{18 19}.

(14) *Programme du 75e S.S.J.B.*, 1958, 36.

(15) *La Presse*, 4 novembre 1961.

(16) *Guide de Route*, (Québec, 1954), 51, 130 ; Mgr P. Larocque, *Souvenir de 1893-1894*, (Montréal, 1894), 65 ; E.-J. Auclair, *Mgr P. Larocque*, (Sherbrooke, 1930), 32 ; *Paradis du Touriste*, (Montréal, 1955), 488, 494 ; Hon. V. Massey, *Annuaire de l'université de Sherbrooke*, (Sherbrooke, 1955), 107.

(17) R. Blanchard, *Le Centre du Canada français*, (Montréal, 1948), 317.

(18) *Ibid.*, 325, 326 ; M. Couture, *Le séminaire Saint-Char-*

Adolphe Poisson, le barde d'Arthabaska, a chanté les splendeurs de Sherbrooke :

« Sur les bords enchanteurs du Saint-François se dresse
La Reine des Cantons, la bruyante cité,
Et dans ces jours bénis la foule qui s'y presse
Salue avec transport son hospitalité »²⁰.

La Ville-Reine du Québec

Parfois Sherbrooke s'appelle la Ville-Reine²¹, « ville des arbres, des fleurs et des parterres »²², « Reine des Cantons de l'Est et de la bonne entente »²³.

L'arpenteur Bouchette, en 1830, s'enthousiasme : Sherbrooke est l'« emposium commercial, (avec 350 habitants !) le centre du commerce, comme Constantinople l'était pour l'Orient »²⁴ !

Ce surnom revient encore dans les diverses publications : The Townships Metropolis²⁵, la « future métropole des Cantons de l'Est »²⁶, une capitale ecclésiastique.

Les Anglo-Canadiens vont jusqu'à appeler Sherbrooke, "the Heart of the Townships"²⁷. Cette appellation appartient déjà à Drummondville.

Le capitaine Drummond résume l'histoire de Sherbrooke en quatre vers :

les-Borromée, (Québec, 1931), 12 ; *Annuaire du séminaire de Sherbrooke*, (1881-1882), 24 ; *Mémoire de Pierre de Sales Laterrière et de ses traverses*, (Québec, 1873), 152-155 ; *Le Borroméen*, (Sherbrooke, mai 1937).

(19) Sur la valeur du témoignage de Laterrière, on lira avec intérêt une étude fouillée de M. Gérard Malchelosse : *Mémoires romancés, Cahier des Dix*, (Montréal, 1960), 103-144.

(20) A. Poisson, *Chants du Soir*, (Arthabaska), 185. (Lu à Sherbrooke, 12-27 juin 1906).

(21) Laurin, *op. cit.*, 96 ; *Un aperçu de Sherbrooke*, Tourisme, Sherbrooke, 1 ; *La Tribune*, étude économique, avril 1957, 188.

(22) *Ibid.*

(23) A. Gaudreault, *Les maires de Sherbrooke*, (Sherbrooke, 1954), 1.

(24) Blanchard, *op. cit.*, 320.

(25) *The Gazetteer ; The Eastern Townships*, Minister of Colonisation, (Québec, 1921), 62.

(26) *Annuaire du séminaire de Sherbrooke*, (1881-1882), 31.

(27) *The Eastern Townships*, (Sherbrooke), 17.

“From a village it became a town,
And rapidly did rise ;
It is a city now become,
Of no mean enterprise”²⁸.

M. le chanoine Arthur Sideleau, ancien supérieur du séminaire de Sherbrooke²⁹, a composé un fort bel article : « Leçons du Centenaire ». En voici la finale :

« Dans la Rome antique, avaient lieu, tous les siècles, des jeux spéciaux, d'un caractère surtout religieux. L'an 17, le poète Horace fut chargé du « chant séculaire ». Vingt-sept jeunes gens et vingt-sept jeunes filles l'entonnèrent sur le Palatin, devant le temple d'Apollon. Nous possédons ce poème, l'un des plus célèbres que nous ait laissé l'antiquité. Le poète demande aux dieux protecteurs des sept collines de favoriser les sénatus-consultes relatifs aux unions conjugales et la loi sur le mariage, destinés à enrichir Rome de nombreux enfants ; de donner de bonnes mœurs à la jeunesse docile, le repos à la vieillesse paisible, à la race de Romulus la richesse, des enfants, la gloire. « Faites, demandait-il encore aux dieux, faites qu'aux destins accomplis s'ajoutent des destins favorables ! Que la terre féconde en moissons et en bétail tresse au front de Cérès une couronne d'épis ! » Il voyait reparaître la Paix, l'Honneur, la Loyauté, la Décence et l'Abondance avec sa corne pleine. Il formait enfin le vœu que le ciel donnât le bonheur à Rome et, au Latium, un avenir toujours meilleur.

Changeons quelques mots. Rome, c'est, en l'occurrence, Sherbrooke, la Reine, assise, elle aussi, sur le trône de ses gracieuses collines ; le Latium, ce sont nos chers Cantons, où, dans la liberté des institutions britanniques, fleurit la civilisation française, latine, chrétienne. Et notre chant séculaire, adressons-le, non plus aux dieux qui avaient des yeux

(28) *Ibid.*, 32, 50.

(29) Nous tenons à exprimer notre vive reconnaissance à cet ancien doyen de la faculté des Lettres à l'université de Montréal, qui nous a encouragé, en 1954, dans le choix du sujet de ce travail et qui a suggéré, à l'auteur, le nom de Mgr Emile Chartier comme directeur de thèse pour l'obtention de la maîtrise ès arts en histoire.

pour ne point voir et des oreilles pour ne pas entendre, mais au vrai Dieu, au Dieu vivant, au Dieu de nos pères, dont la protection visible s'étend, comme l'ombre des ailes, sur toute notre existence.

Arthur Sideleau, prêtre »³⁰.

(30) *La Tribune du Centenaire*, 1937, 18.

Chapitre Troisième

AUTRES VILLES

A - Granby, « princesse de l'Estrie »

Cette ville, « relai de la route de Sherbrooke »¹, fait bel et bien partie de l'Estrie. Dès 1869, Madame Day considère la ville et le canton parties intégrantes de notre région².

La proclamation officielle qui créa Granby remonte au 9 janvier 1803, et rappelle le souvenir d'une ville d'Angleterre³.

« Le Paradis du Touriste » la proclame « la Cité des Parcs et du bien-être »⁴ et son ancien maire, M. Horace Boivin, a employé le même qualificatif, chaque fois qu'il vantait sa ville.

Le Jeune Commerce et le dynamique maire actuel, l'architecte Paul-O. Trépanier, qui ont tant fait pour promouvoir le tourisme dans nos cantons, popularisent l'expression : Granby, « princesse de l'Estrie ».

J'ai lu maintes fois cette appellation dans le quotidien sherbrookoïse de langue française⁵.

(1) R. Blanchard, *Le Centre du Canada français*, (Montréal, 1948), 314.

(2) C. M. Day, *History of Eastern Townships*, (Montréal, 1869), 330, 333.

(3) H. Mignan, *Dictionnaire historique et géographique*, (Arthabaska, 1925), 101 ; *Noms Géographiques*, (Québec, 1921), 68 ; Bouchette, *op. cit.*, 282.

(4) *Paradis du Touriste*, (Montréal, 1955), 496.

(5) G. Bergeron, *La Tribune*, (Sherbrooke, 25 février 1955), 11.

Après Sherbrooke, la Reine, vient tout de suite en importance, Granby, la Princesse.

Un industriel belge, M. Goethals, homme d'une grande culture, prépare actuellement un travail sur cette « ville progressive de la Nouvelle-France », surnommée « la princesse de l'Estrie »⁶.

Le gouvernement de l'Etat du Québec vient de lancer la brochure « Sud du Québec ». Sur la page couverture, on nous montre un splendide panorama de « Granby, princesse de l'Estrie »⁷.

B - Coaticook, « perle de l'Estrie » ou « bocage de l'Estrie »

L'abbé Maurault écrit dans son introduction : « Coaticook vient de Koakiteku, rivière de la terre du pin »¹.

Hormidas Magnan confirme cet avancé dans son « Dictionnaire ». Pour lui, Coaticook doit son nom à la rivière (rivière des pins)².

L'abbé Albert Gravel nous raconte, dans son *Histoire de Coaticook*, que « Stanstead Plain » avait déjà eu le surnom de « Perle des Cantons de l'Est ».

« Coaticook est une jolie petite ville du comté de Stanstead... Elle tient son nom de la gracieuse rivière qui la traverse coulant du sud au nord. A l'esprit du voyageur qui la découvre du haut des fortes collines qui l'entourent, elle offre la douce méprise d'un *joyau perdu dans la verdure* »³.

M. le chanoine Léon-M. Lemay de Coaticook nous a écrit : « Lors du centième anniversaire en 1934, l'emploi de l'expression « Perle des Cantons de l'Est » remontait déjà à une date assez éloignée »⁴.

(6) La société Saint-Jean-Baptiste a propagé des milliers d'enveloppes avec entête « Granby » et les deux titres ; *Le Paradis du Touriste*, 1956, 407.

(7) *Le Sud du Québec, Southern Quebec*, Ministère du Tourisme, (Québec, 1963), 24.

(1) J.-A. Maurault, *Histoire des Abénakis*, (Sorel, 1866) VI.

(2) H. Magnan, *Dictionnaire historique et géographique*, (Arthabaska, 1925).

(3) A. Gravel, *Histoire de Coaticook*, (Sherbrooke, 1925), 19.

(4) Lettre à l'auteur, en septembre 1955.

M. Gérard Turcotte, ancien président de la fédération diocésaine et provinciale de la société Saint-Jean-Baptiste du Québec, salue, chaque fois que l'occasion se présente, en Coaticook, « la Perle de l'Estrie »⁵.

Ce titre se popularise de plus en plus⁶.

On peut apercevoir, à l'entrée de cette coquette ville, un grand panneau-réclame où la bienvenue nous est souhaitée par « Coaticook, la perle de l'Estrie ».

Le même auteur poursuit :

« Un historien a dit quelque part et avec assez d'à-propos que la localité de Stanstead — Stanstead Plain — était « la perle des Cantons de l'Est ». A ce compte et avec la même mesure de tendresse et d'à-propos, pourrions-nous dire que Coaticook constitue tout un « Ecrin de Perles dans la Verdure »⁷.

Bocage de l'Estrie

Le 20 février 1957, M. Louis-Roch Séguin, biologiste à la station de piscicole du lac Baldwin, a lancé le vocable Coaticook, « le bocage de l'Estrie »⁸.

« Le visiteur qui circule dans les rues de la ville de Coaticook a l'impression de se promener dans un bocage tellement l'été, les rues sont embellies par de beaux arbres dont les ramures se rejoignent au-dessus pour former une voûte de feuillage.

Coaticook, pour cette raison, porterait bien le titre de « Bocage de l'Estrie ou des Cantons de l'Est ». Qui imaginerait mieux, qui caractériserait plus cette ville que le titre qu'on lui donne de « Perle des Cantons de l'Est ou de l'Estrie » ?

La station piscicole, dit M. Séguin, est surtout connue des pêcheurs comme une source d'approvisionnements pour les lacs des Cantons et de toute la rive-sud du Saint-Laurent. Elle est connue à l'étranger surtout pour les travaux scien-

(5) *La Tribune*, 13 mai 1955.

(6) *La Tribune*, 16 août 1955, 9.

(7) *Ibid.*, 28.

(8) *Le Messager*, 23 mars, 1957, 5 ; *La Tribune*, étude économique, avril 1957, 166 ; *ibid.*, 21 février 1957, 11.

tifiques qui s'y font, mais elle peut aussi devenir une source d'attractions touristiques qui peut être exploitée à l'avantage de la région car les poissons ont un « je ne sais quoi » de mystérieux et d'attrayant qui fascine à peu près tout le monde.

Coaticook a ses beautés

Comme Magog a déjà commencé d'exploiter à ce point de vue le mont Orford, Granby, son zoo, et comme Sherbrooke s'organise pour faire valoir ses attraits touristiques, Coaticook a trouvé, elle aussi, sa source d'attraits pour les visiteurs.

« Imaginez — dit M. Séguin — un groupe de voyageurs partis de Montréal ou de la Nouvelle-Angleterre, en quête d'inconnu, de magnifiques panoramas, de grands lacs poissonneux, risquant une tournée chez nous. Ils s'arrêtent d'abord à Granby pour voir le magnifique zoo, puis poussent un peu plus loin l'aventure et se rendent au mont Orford pour une partie de golf ou pour entendre la musique du camp des Jeunesses musicales se mêler au gazouillis des oiseaux ou encore en hiver, pour faire une partie de skis. Enivrés par ces beautés, ils ne peuvent se résoudre à s'en retourner déjà et ils vont faire un tour près du magnifique lac Memphrémagog pour se rendre à Sherbrooke, la reine de l'Estrie où ils sont attirés par la publicité faite autour du pieux sanctuaire de Beauvoir, du centre universitaire ou du futur aéroport.

Après avoir salué cette Reine, ils ne peuvent oublier cette PERLE qui ne peut être ignorée. C'est Coaticook, avec tout ce que cette région offre aux visiteurs, population accueillante, endroits aussi pittoresques que les gorges profondes et sauvages de la rivière Coaticook et la fameuse station piscicole située dans une région de pêche qui est celle du lac Lyster où de magnifiques poissons sont en montre, où des tables de pique-nique attendent les voyageurs et où l'altitude nous amène vers les sphères les plus pures, soit 1,500 pieds au niveau du lac et au-delà de 2,500 pieds sur le pinacle ».

C - Magog, « écrin de l'Estrie »

Après l'arrivée des Loyalistes à Magog, ceux-ci nommaient leur nouveau poste « Outlet »¹ qui se traduit par la « Décharge du Lac ».

Cette appellation décrivait un phénomène géographique. Magog est situé sur « les rives basses et vertes du lac Memphrémagog, à sa décharge »².

Cette ville a disputé à la ville de Coaticook l'appellation de « Perle des Cantons de l'Est... ».

M. Alexandre Paradis, journaliste, nous écrit :

« A l'école primaire, les Frères du Sacré-Cœur nommaient couramment Magog : « La perle des Cantons de l'Est ». La ville de Coaticook s'est emparée de cette appellation, il y a quelques années (une quinzaine d'années, et cela au grand désespoir de M. le maire Ernest Simard) ».

Il ajoute : « Quant à la cité de Magog, je me suis plu, à maintes reprises, à la nommer l'« écrin des Cantons de l'Est » ou l'« Ecrin de l'Estrie », si vous le préférez. Je crois que cette dénomination s'accorde parfaitement au site pittoresque et unique de Magog ».

D - Drummondville, « cœur de l'Estrie »

Il n'y a pas de doute que Drummondville fasse partie de l'Estrie¹.

Le géographe Blanchard note avec justesse : « Nous y avons joint en légère apophyse Drummondville que son histoire et son évolution économique rattachent à la région »².

(1) R. Blanchard, *Le Centre du Canada français*, (Montréal, 1948), 316 ; *Beautiful Waters*, I, 156 et II, 194 ; A. P. Ling, *Souvenirs historiques*, (Magog, 1936), 15, 23, 27 ; *Paradis du Touriste*, (Montréal, 1955), 12.

(2) A. Paradis, *Histoire industrielle de Magog*, (Sherbrooke, 1951), 7.

(3) *Lettre à l'auteur*, en date du 2 novembre 1955.

(1) *Tableau des forces hydrauliques de la Province de Québec*, (Ottawa), 8.

(2) R. Blanchard, *Le Centre du Canada français*, (Montréal, 1948), 183.

Dès 1823, Drummondville se relie à Sherbrooke par le « chemin des Commissaires »³.

Le notaire Saint-Amant a écrit un livre sur « Drummondville, un coin des Cantons de l'Est ».

Un dépliant répandu par la ville affirme :

« Drummondville mérite aussi le surnom de Cœur des Cantons de l'Est, parce que ses deux puissantes centrales sur le Saint-François, sont la sources de toute l'énergie électrique utilisée par plus de 150 municipalités du district. Les nombreuses lignes de transmission en provenance des centrales de Drummondville et de Hemmings Falls, deux milles en amont, sont en quelque sorte des artères vitales pour une vaste région, au point de vue de l'industrie, du commerce et de l'agriculture.

Mais Drummondville est surtout et avant tout un centre industriel grouillant d'activité. Ses nombreuses manufactures de tous genres emploient 10,000 personnes. C'est une ville neuve, propre, progressive et accueillante ».

Nous avons entendu plusieurs fois cette expression : Drummondville, « Cœur de l'Estrie ».

La radio Drummond, poste CHRD de Drummondville, diffuse quotidiennement ce terme par la voix d'André Boulanger et Yvon Dufour.

Un cadre, au studio radiophonique, qui rappelle la Semaine de la radio 1957, met en exergue CHRD, « la Voix du Cœur de l'Estrie ».

La Banque provinciale du Canada a imprimé, vers 1960, un calendrier, avec le texte suivant : « Drummondville — Le Cœur de l'Estrie ».

« Si les soldats doivent souvent détruire des villes, il leur est rarement donné d'en fonder. Pourtant, au début de 1815, le général Frédéric-Georges Hériot s'embarquait à Montréal avec un groupe de licenciés des régiments des Voltigeurs, des *Meurons* et des *Watteville* qui, après avoir généreusement servi leur pays dans la guerre au cours des célèbres batailles de Châteauguay, Chrysler's Farm et nombre d'au-

(3) J.-C. St-Amant, *Un Coin des Cantons de l'Est*, (Drummondville, 1932), 126.

tres, allaient le servir dans la paix, en défrichant les terres fertiles des rives du Saint-François.

Munis de provisions considérables, les futurs colons espéraient se rendre à Richmond et à Sherbrooke, où venaient de s'établir les premiers Loyalistes venus des Etats-Unis. Mais le 14 avril, la flotille devait s'immobiliser au pied des chutes qui barrent le lit du Saint-François. Enchantés par la splendeur du site et la richesse des pouvoirs d'eau, les anciens soldats décidèrent d'y établir leur colonie ; Drummondville était née.

Erigée canoniquement en paroisse le 2 juillet 1856, Drummondville, ainsi nommée en mémoire du gouverneur Drummond, allait connaître un développement phénoménal à partir de 1915. C'est cette année-là que la compagnie Southern Canada Power construisait son usine d'énergie électrique de la « Chute du Seigneur ». C'est aussi vers cette époque que le Canadien National et le Canadien Pacifique établissaient leur service dans cette région qui, pendant longtemps, n'avait eu que le Saint-François pour toute voie de communication.

Drummondville connaît une vie religieuse, culturelle et sociale intense et s'enorgueillit avec raison de ses églises, ses maisons d'éducation, ses institutions financières, ses clubs sportifs, ses corps de musique, ses sociétés de tous genres.

Mais la jolie cité des Cantons de l'Est est aussi ville de la soie, de l'énergie électrique, du fer et du bois ; centre de transmission commerciale à longue distance ; noyau industriel relié à deux réseaux ferroviaires et aux grandes artères routières.

Drummondville, c'est le « Cœur de l'Estrie ».

* * *

Sous la plume de M. Gérard Bergeron, rédacteur de la page de Drummondville à *La Tribune*, nous avons retrouvé très souvent la même expression ⁴.

Voici un texte que les Drummondvillois ont fait paraître en 1957 :

« Au Cœur de l'Estrie, Drummondville est située dans cette région particulièrement progressive de la province de

(4) *La Tribune*, 25 février 1955, 6.

Québec. La ville est traversée par la rivière Saint-François qui donne aux 150 municipalités de la région l'énergie électrique nécessaire. Drummondville est un centre industriel qui emploie plus de dix mille personnes.

La position de notre ville est particulièrement avantageuse par les communications avec toutes les parties de la province et du Canada. Les chemins de fer nationaux et plusieurs compagnies de transport assurent ce service. Notons de plus un aéroport commercial.

C'est à Drummondville que se trouve le poste de la « Canadian Overseas Telecommunication », service de téléphonie et de télégraphie sans fil pour toutes les parties du monde. Drummondville possède aussi son poste radiophonique : CHRD, « La Voix du Cœur de l'Estrie ».

Drummondville est vraiment au cœur de la région la plus progressive de la province : l'Estrie »⁵.

E - La Meuronie

Le 8 décembre 1958, un prêtre de Drummondville présentait une étude historique sur la Meuronie. A la suite de cette conférence de l'abbé Jonathan Lemire, les média d'information répandirent ce toponyme qui connut son petit tour de presse.

Voici les principaux extraits de cette recherche.

« Monsieur Joseph-Charles Saint-Amant, dans le précis historique de Saint-Germain-de-Grantham, est à peu près la seule source d'information que nous puissions consulter à ce sujet. Il nous apprend que le canton de Grantham a été érigé en 1800...

Qui sont les Meurons ?

Les Meurons sont des Suisses et des Français qui composaient un régiment dans les armées de Napoléon I. C'étaient des prisonniers de guerre débris des armées de ce grand stratège. Ils furent soumis à de durs traitements puis transportés au Canada pour y défendre les possessions britanniques, et se battre pour leurs vainqueurs. Voici les noms

(5) *Programme-Souvenir* du 27ième festival annuel des Fanfares amateurs de la province de Québec.

de ces malheureux soldats : Traverse, Neiderer, Roussie, Sabotte, Hériman, Guenon, Suzo, Prévost, Sullivan, Nugres, etc. Ils furent les seuls pendant au moins une décade à peupler ce territoire peuplé d'animaux sauvages, sans aucun chemin, et éloignés les uns des autres ; territoire, qu'à bon endroit, on peut appeler MEURONIE. Ce n'est qu'à partir de 1830 que les chemins donnant accès à la Meuronie et à la vallée du Saint-François dans l'Estrie, permirent aux paroisses riveraines du grand Fleuve (Saint-Grégoire, Nicolet, Baie-du-Febvre, Saint-François-du-Lac, Yamachiche) d'établir les fils de leur sol surpeuplé dans une région qui leur offrait un avenir prometteur.

L'année de la Grande Digue qui fit tant de victimes dans les îles de Sorel fournit un autre contingent de colons pour cette nouvelle paroisse.

Le premier clocher de la Meuronie s'éleva en 1854...

D'où vient le nom de Saint-Germain ?

La tradition rapporte que les citoyens venaient s'assembler au pied de la croix du chemin qui existe encore sur la ferme de monsieur Germain Fleury, non loin de la voie ferrée du Canadien National...

On opta pour Saint-Germain, nom du capitaine Germain Sylvestre, propriétaire du terrain où s'élevait cette croix...

L'érection canonique de Saint-Germain remonte au 29 juin 1856 et l'érection civile au 6 septembre 1856, soit un an après cette loi. Cette loi de 1855 accordait des pouvoirs spéciaux aux conseils de comté...

Le nom de Meuronie ou de LA MEURONIE serait tout indiqué pour désigner tout ce territoire qui couvre toute la paroisse. C'est un nom français, court, distinctif et historique, mais qui blesse les oreilles de beaucoup de gens qui l'entendent pour la première fois. D'autres préféreraient des noms qui ne manquent pas de cachet tel que : Les Meurons ou Des Meurons. La répétition choquante de l'article nouerait un autre problème quand on nommerait les habitants de ces municipalités les Meuroniens ou les Des Meuronois »¹.

M. Marc Hardy, adjoint à l'office provincial du tourisme,

(1) Archives du C.T.Q., 75, rue d'Auteuil, Québec.

a maintes fois entretenu son auditoire du bien fondé du vocable de la Meuronie et a contribué à le diffuser.

F - *East-Angus*, « *sapinière de l'Estrie* »

La ville d'East-Angus doit son nom à William Angus qui, en 1881, vint s'établir au canton de Westbury. Cet industriel écossais construit un moulin à scie capable de couper 5,000 à 8,000 pieds de bois par jour, grâce à un pouvoir électrique de 1200 chevaux-vapeurs. Peu après, Angus ajoute un moulin de pâte à papier d'une capacité de 30 tonnes par jour.

En 1912, East-Angus devient ville. Le conseil municipal groupe MM. J. E. Palmer, maire, Philippe Bernier et H. A. Briggs (Nord), J. M. Stevenson et Louis Reid (Centre), S. Cooper et E. A. Montgomery (Sud) qui siègent pour la première fois le 15 mai 1912¹.

L'histoire de cette ville progressive de l'Estrie nous livre certaines dates importantes de son développement :

- 1884 — Venue du premier desservant : l'abbé Daniel-Philippe Mc Menamin. — Élévation de la première chapelle.
- 1890 — Ouverture des registres et érection canonique de la paroisse Saint-Louis-de-France.
- 1891 — Début de l'église anglicane.
- 1895 — Construction de la première église catholique.
- 1896 — Agrandissement des moulins, propriétés de la « Royal Paper Mills ».
- 1899 — Érection du temple méthodiste.
- 1903 — Lancement de la première école catholique.
- 1909 — Ouverture du couvent Notre-Dame-de-la-Garde.
- 1913 — Réalisation d'une école pour filles.
- 1914 — Aménagement du moulin « New Print ».
- 1917 — Rédaction du premier procès verbal rédigé en français. M. le maire, P.-H., Grondin ; M. J.-A. Girard, secrétaire. — Fondation du collège Saint-Louis.
- 1919 — Edification du pont Nicol.
- 1923 — Installation du pont Tascherau à double voie.
- 1925 — Bénédiction du temple gothique Saint-Louis.
- 1926 — Inauguration de la briqueterie « East-Angus Brick & Tile ».

(1) *Dépôt d'archives municipales*, Hôtel de Ville, East-Angus (Compton).

- 1928 — Arrivée de l'usine de sacs « Angus Paper Products ».
- 1946 — Projet de la « Fitwell Gloves & Manufacturing ».
- 1949 — Rénovation de la « Angus Paper Bags ».
- 1952 — Plan de la compagnie « Thomas Bonar ».
- 1955 — Organisation de la Menuiserie générale d'East-Angus.
- 1956 — Fondation de la paroisse Notre-Dame-de-la-Garde.
- 1957 — Election du premier député canadien-français de Compton à la Législature, M. Claude-G. Gosselin.
- 1961 — Vente de la « St. Lawrence » à la compagnie DOMTAR.
- 1962 — Cinquantenaire de la ville d'East-Angus — Titre officiel : « La Sapinière de l'Estrie ».

En 1962, M. J.-Roland Brousseau, alors premier magistrat de cette ville, a présenté au conseil municipal le projet suivant :

Considérant :

- que l'économie de la ville d'East-Angus est conditionnée par le bois, parmi toutes les essences forestières utilisées dans la fabrication du papier, celle du sapin domine ;
- qu'en 1957, le Conseil de ville s'est donné des armoiries parmi lesquelles figure un sapin ;
- que la ville d'East-Angus a déjà élevé, le 4 septembre 1961 en la fête du travail, un monument en forme de SAPHIN, pour marquer l'importance de cet arbre dans la vie de notre localité ;
- que les autorités d'East-Angus se proposent, de concert avec l'association forestière régionale, de planter des sapins sur les bords des rues et de les multiplier sur les devantures des demeures ;
- que la senteur de cet arbre neutraliserait celle de l'acide dégagé par les cheminées de l'usine ;
- que notre ville devrait présenter la note qui la caractérise, afin d'attirer chez nous les industries et le tourisme ;
- que notre localité y gagnerait à présenter un attrait unique et pittoresque à l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An.

En conséquence

il est proposé que la ville d'East-Angus, à l'occasion de son CINQUANTENAIRE, adopte le surnom suivant :
« LA SAPINIERE DE L'ESTRIE »

Voici l'extrait de la résolution passée à la séance du mardi 3 juillet 1962 : « Proposé et adopté unanimement

que la Ville adopte le nom de SAPINIÈRE DE L'ESTRIE. Qu'une invitation soit lancée à tous les corps publics et aux concitoyens de propager l'idée de la plantation des résineux dans la Ville. Adopté. Anselme Tourigny, N.P., secrétaire-trésorier »².

Le comité de toponymie du Québec, fondé conjointement en novembre 1956 par la fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec et du conseil de Vie française en Amérique, a émis le communiqué suivant :

« Le C. T. Q. a étudié le projet soumis par M. J.-Roland Brousseau, maire d'East-Angus, à l'effet de reconnaître officiellement à sa ville le surnom de « la sapinière de l'Estrie ». A l'unanimité, le Comité accepte le vocable et demande de le vulgariser »³.

Le publiciste du comité, M. Marc Hardy, qui occupe aussi le poste d'adjoint au directeur du service provincial du Tourisme et représentant de cet organisme au C. T. Q., transmet la lettre suivante à l'autorité municipale d'East-Angus :

* * *

Québec, le 12 juillet 1962.

Son honneur le maire J.-Roland Brousseau,
Hôtel de Ville,
East-Angus (Compton)

Monsieur le maire,

Nous avons appris que le Conseil de la ville d'East-Angus désirait adopter le surnom de « La Sapinière de l'Estrie ».

Non seulement ce surnom nous semble-t-il répondre à une réalité économique puisque votre coin de pays tire une bonne partie de ses revenus de la forêt, mais nous estimons qu'il est susceptible d'ajouter une atmosphère et une saveur particulières au nom de votre magnifique ville. Notre Comité approuve donc votre choix judicieux et vous en félicite chaudement.

(2) *Ibid.*

(3) *Rapport* de la 56ième réunion, le lundi 2 juillet, aux bureaux du conseil de Vie française, 75, rue d'Auteuil, Québec.

Veillez agréer, monsieur le maire, l'expression de nos sentiments distingués,

Le publiciste,
Marc Hardy.

* * *

Le ministère du Tourisme, après rencontre avec les autorités municipale et régionale, a publié une magnifique plaquette intitulée : « Le Sud du Québec ». Dans cette publication officielle du gouvernement, on note : « Cette localité (East-Angus) mérite son surnom de Sapinière de l'Estrie »⁴.

A la suite de cette prise de position, le représentant de Compton à la Législature provinciale, M. Claude-G. Goselin, n'a pas manqué l'occasion d'appuyer cette initiative. Il nous a transmis copie d'une lettre envoyée au service provincial du Tourisme.

« A titre de député de Compton à la Législature provinciale et de citoyen d'East-Angus, je me réjouis à l'effet que les autorités municipales aient accepté avec bienveillance le surnom de La Sapinière de l'Estrie pour notre ville. Il me fait plaisir de les appuyer entièrement.

Puis-je aussi recommander à mes concitoyens de secourir l'Hôtel de Ville, la Chambre de Commerce et tous les organismes locaux afin de populariser ce terme.

De plus, la population d'East-Angus consciente que la forêt est à la base de notre économie et la matière première de nos industries, elle ne peut se désintéresser à son reboisement.

Il sera facile pour moi de participer à cette campagne de plantation de sapins, puisque deux superbes conifères se dressent avec fierté devant ma demeure »⁵.

« L'Echo de Compton », dirigé par le sympathique M. J.-Noël Parenteau, a continué à populariser cette appellation⁶.

Le maire actuel d'East-Angus, M. Hervé Maltais, a entériné la décision de son prédécesseur et continue à em-

(4) *Le Sud du Québec, Southern Quebec*, Ministère du Tourisme, (Québec, 1963), 29.

(5) *Lettre du 14 juillet 1962*.

(6) *L'Echo de Compton*, Cowansville, 2 juillet 1962, 1 ; 31 juillet 1963, 1.

ployer le terme « la sapinière de l'Estrie » en toutes circonstances.

Trois panneaux artistiques, installés aux entrées de la ville, souhaitent, au nom de la brave population d'East-Angus, « Bienvenue à la Sapinière de l'Estrie ».

G - Autres noms des Bois-Francis

Ce terme des Bois-Francis, créé par le peuple, a connu et connaît encore une grande vogue.

Nous avons vu antérieurement que Monseigneur Signay de Québec disait des Bois-Francis, « désignation de places nouvelles », i.e. des six cantons connus¹.

L'abbé Trudelle parle à son tour de la *Californie du temps* :

« Il y eut un élan général vers cette région fortunée ; on ne parlait que des Bois-Francis. C'était la *Californie du temps*. Mais la découverte de cette terre devait produire en quelque sorte les mêmes résultats que celle des mines aurifères des bords de l'Eldorado, c'est-à-dire, que les chercheurs ne devaient jouir de leurs biens qu'après des privations et des souffrances presque incroyables »².

L'abbé Mailhot a copié textuellement cette phrase de Trudelle³.

Monseigneur Camille Roy écrit lui aussi dans « *Propos rustiques* » « La réputation des Bois-Francis devint proverbiale ; ce coin de pays était regardé comme un *Eldorado* merveilleux ; c'est alors la *Californie* du Canada ; l'on dirait aujourd'hui le Klondyke de la province de Québec »⁴.

Ces titres pompeux ne nous rappelaient-ils pas ce lointain pays de la Louisiane, qu'on proclamait (à la fin du régime français) à grande manchette « l'Eldorado » de l'Amérique, dans le *Mercur* de France.

(1) C.-E. Mailhot, *Les Bois-Francis*, (Arthabaska, 1914), I: 24.

(2) C. Trudelle, *Trois Souvenirs*, (Québec, 1878), 20.

(3) Mailhot, *Ibid.*, 20.

(4) C. Roy, *Propos rustiques*, (Montréal, 1913), 97.

I - Plessisville (Somerset), Métropole des Bois-Francis

Le surnom de métropole des Bois-Francis viendrait de Monseigneur Signay, archevêque de Québec ⁵.

L'abbé C. Trudelle explique cette appellation : « C'est là que vient se fixer d'abord le premier prêtre qui résida dans les cantons, Ab uno disce omnes » ⁶.

Ce Somerset est devenu Plessisville. Ce dernier nom lui vient de Monseigneur Joseph-Octave Plessis, onzième évêque de Québec, 1806-1825 ⁷.

« Il existe, écrit Monseigneur Camille Roy, dans le comté de Mégantic, un centre de vie sociale et industrielle qui est le plus agréable au monde. On l'appelait autrefois Somerset, on le nomme souvent aujourd'hui Saint-Calixte, et ceux qui ont l'âme urbaine disent avec orgueil Plessisville » ⁸.

On lit dans le « Canadian Regions » : « Plessisville is the trade centre of the district locally known as Bois-Francis (hardwoods) » ⁹.

La chambre de Commerce des Jeunes a popularisé un titre donné à cette ville, « la Perle des Bois-Francis » ¹⁰.

Le secrétaire de ce même mouvement nous écrit : « ce nom de Perle des Bois-Francis a été lancé par le Jeune Commerce local il y a environ dix ans. Il figure sur le papier à correspondance de la Chambre de Commerce et de la Corporation de la ville de Plessisville. Il devient de plus en plus populaire » ¹¹.

On a lu dans les journaux des annonces et des commentaires en marge du Centenaire de Plessisville où on lui décernait le même titre, celui de « Perle des Bois-Francis » ¹².

(5) J.-R. De Plessis, *La naissance de Plessisville*, (Plessisville, 1935), 11, 14.

(6) Trudelle, *op. cit.*, 42.

(7) H. Magnan, *Dictionnaire historique et géographique*, (Arthabaska, 1925), 267.

(8) C. Roy, *Propos rustiques*, (Montréal, 1913), 85.

(9) Putnam, *Canadian Regions*, (Toronto, 1952), 195.

(10) *Plessisville*, (Plessisville, 1948), 1. (M. Marcel Hubert, prés. de la Chambre); *Le Paradis du Touriste*, 1956, 418.

(11) J.-Léo Marcoux à l'auteur, 13 août 1955.

(12) *Le Soleil*, 2 août 1955, 22.

Un des grands hôtels de cette ville progressive s'appelle encore l'hôtel des Bois-Francis »¹⁸.

II - Victoriaville, Reine des Bois-Francis

La paroisse de Sainte-Victoire fut détachée de celle d'Arthabaska (Saint-Christophe et Saint-Norbert), de Bulstrode (Saint-Valère) et de Warwick (Saint-Médard).

En 1890, le gouvernement incorpora la ville de Victoriaville. On a voulu honorer la reine Victoria en donnant ce nom à cette nouvelle municipalité.

En plus d'être nommée souvent la « Cité du textile »¹⁴, à cause de son importante usine de tissage ; on l'appelle aussi la « Reine des Bois-Francis ». Cet « inventaire industriel met en relief le point géographique occupé par la Reine des Bois-Francis »¹⁵.

Les sportifs ont emboîté le pas après les Chambres de Commerce en la nommant du même titre¹⁶. Un calendrier de la Banque provinciale a popularisé également ce vocable.

Dans les manuels scolaires, on rencontre parfois le nom de Reine des Bois-Francis à Plessisville¹⁷, mais ce surnom est donné plutôt à Victoriaville.

Cette ville est « à l'heure actuelle, la plus florissante et la plus progressive des quelques petites villes situées dans cette partie de l'Estrie que l'on désigne sous le nom de « Les Bois-Francis »¹⁸.

Victoriaville possède sa propre presse. Dès le 2 juin 1894, « L'Echo des Bois-Francis » était fondé. Aujourd'hui, ce centre possède depuis 1920 un autre journal, « La Voix des Bois-Francis ».

Et ce terme Bois-Francis semble vouloir s'imposer même chez nos gouvernants provinciaux.

(13) *Guide de Route*, (Québec, 1954), 121.

(14) *Victoriaville*, (Victoriaville, 1947), 13.

(15) *Ibid.*, 2 ; *Le Paradis du Touriste*, (Montréal, 1956), 417 ; *La Tribune*, 13 avril 1956, 12 ; *Ibid.*, 5 février 1958, 4 ; 13 juin 1958, 39.

(16) *La Tribune*, 14 novembre 1955, 11.

(17) Frères Maristes, *Atlas-Géographie*, cours complet, (Montréal, 1940), 285.

(18) *Victoriaville*, (Arthabaska, 1910), 11.

Le ministre de la Chasse et des Pêcheries, l'honorable Camille Pouliot, crée « une réserve de chasse dans les Bois-Francis d'une étendue de 70 milles carrés, bornée au nord par la rive sud de la rivière Bécancour, à l'est par la route 49 de Plessisville à Princeville et à l'ouest par le chemin allant de Princeville à Saint-Louis, le tout dans les comtés d'Arthabaska et de Mégantic »¹⁹.

Le peuple l'emploie encore et de plus en plus. Les sportifs ont leur « ligue des Bois-Francis »²⁰, les chanteurs ont leur « chœur des Bois-Francis »²¹, les bibliophiles ont leur « Bibliothèque des Bois-Francis » qui groupe **697 membres**²².

Un groupe d'Estriens des « cinq villes sœurs »²³ des Bois-Francis, se réunissent le 29 mai 1950 et forment « le comité d'initiative des Bois-Francis ». Et M. Raoul L'Heureux, secrétaire de cet organisme, nous confiait « nous avons notre petite région que nous appelons fièrement la région des Bois-Francis et, comme Dollard, nous la défendrons jusqu'au bout »²⁴.

Ce comité entend agir, et tout de suite. L'un de ses premiers gestes sera la création d'un film sur la région des Bois-Francis.

(19) *La Tribune*, 5 octobre 1955.

(20) *Ibid.*, 7 février 1956.

(21) *Ibid.*, 4 février 1956.

(22) *Ibid.*, 15 février 1956.

(23) Plessisville, Princeville, Victoriaville, Arthabaska et Warwick.

(24) Lettre à l'auteur, en date du 12 avril 1955.

Chapitre Quatrième

L'AUTOROUTE DE L'ESTRIE

C'est au maire actuel de Granby, M. l'architecte Paul-O. Trépanier, qu'appartient la paternité de l'appellation *Autoroute de l'Estrie*, pour désigner l'importante artère qui reliera Sherbrooke à Montréal.

Au cours de causeries à la radio et à la télévision, M. Trépanier a maintes fois exprimé ce désir. Le Dr Rosario Cousineau, doyen de la faculté de commerce à l'université de Sherbrooke, a véhiculé cette même idée dans ses nombreuses conférences aux quatre coins du Québec.

Lors du congrès diocésain de la S.S.J.B. à Sherbrooke, en 1962, la résolution suivante est adoptée à l'unanimité : « Que le nom officiel de l'autoroute Montréal-Sherbrooke soit **AUTOROUTE DE L'ESTRIE** et non autoroute des Cantons de l'Est. Le mot **ESTRIE** sera ainsi vite généralisé »¹.

Et le 2 mai 1962, le conseil diocésain de la S.S.J.B. prend position en rapport avec cette appellation : « Le conseil diocésain de la société Saint-Jean-Baptiste, à sa réunion plénière mensuelle du 2 mai 1962, recommande avec instance, aux autorités concernées, de nommer l'autoroute Sherbrooke-Montréal, l'**AUTOROUTE DE L'ESTRIE**.

Cette proposition fait suite à une résolution adoptée à l'unanimité par les 300 délégués de 180 sections locales et représentant plus de 20,000 membres venus des quatre coins

(1) *Rapport du 23e congrès diocésain*, 28 et 29 avril 1962, 29.

de l'Estrrie, lors de leur congrès diocésain annuel le 29 avril dernier »².

M. Trépanier possède la fierté et la ténacité françaises et il n'est pas l'homme de démission, surtout lorsqu'il est convaincu de la valeur de ses objectifs. Laissons La Tribune nous rapporter quelques extraits d'une récente causerie :

« M. Paul-O. Trépanier, architecte de Granby, en plus d'être le président de l'association des architectes professionnels du Québec, a prononcé une causerie, hier soir, devant les membres du Club des Lions de Magog. Le thème de sa conférence était l'AUTOROUTE DE L'ESTRIE, projet depuis longtemps instigué par les Chambres de commerce sénior.

A vol d'oiseau, l'on s'aperçoit que les villes de Bedford, Farnham, Cowansville, Granby, Waterloo, Acton Vale, Drummondville, Victoriaville et Plessisville, sont toutes situées au pied de massifs montagneux. Ces villes sont géographiquement situées à l'est du centre de la province, soit Montréal, et elles décrivent bien la beauté de notre pays. Un seul nom, selon M. Trépanier, décrit adéquatement le site des villes mentionnées antérieurement par rapport au "centre" de la province, lui donnant enfin un sens poétique : c'est le nom ESTRIE. Poursuivant sa causerie, M. Trépanier déclara que plus tôt l'on abandonnera ce nom détestable et disgracieux de "Cantons de l'Est", le mieux sera à tout point de vue...

En ce qui concerne l'AUTOROUTE DE L'ESTRIE, M. Trépanier réclame un réseau de routes modernes (routes à deux voies) aménagées selon le triangle Montréal-Sherbrooke-Montréal. Ce triangle devrait éviter toutes villes entre ces grands centres.

En 1960, de poursuivre le conférencier du club des Lions de Magog, M. Jean Lesage, chef du parti libéral, permettait la construction de cette autoroute, lors de son passage à Granby. Eh bien ! il y a quelques semaines, nous avons appris par la lecture du discours sur le budget que la décision avait été prise par le cabinet provincial.

Encore plus récemment, le ministre de la Voirie, l'honorable Bernard Pinard a dévoilé le tracé exact de la future autoroute, conjointement avec son passage à Granby. Par cette nouvelle, pour la première fois en trois ans, l'Estrrie sera accessible aux Montréalais ! "Messieurs, de poursuivre l'architecte de Granby, dans trois ans lors de l'ouverture de l'autoroute, vous ne serez qu'à une heure

(2) *Voix SJB*, (Sherbrooke, juin 1962), 11.

de Montréal (68 à 70 milles à l'heure). A ce moment l'autoroute des Laurentides sera terminée jusqu'à Ste-Agathe, ce qui mettra cette dernière également à une heure de Montréal. C'est donc dire qu'il y aura deux pôles d'attraction pour les Montréalais. Tout ceci est dans le but de faire connaître les richesses et les splendeurs de l'Estrie, tant au point de vue touristique, que pratique..." »³.

L'Association des géographes du Québec transmet à la presse canadienne le communiqué suivant :

« Association des Géographes du Québec
C.P. 3272, Saint-Roch
Québec

L'autoroute de l'Estrie

Appui de l'association des géographes du Québec.

L'Association des Géographes du Québec exprime le vœu que l'autoroute reliant Montréal à Sherbrooke, et qui deviendra bientôt une réalité, porte le nom d'AUTOROUTE DE L'ESTRIE. Cette appellation courte et bien frappée, à l'instar de l'autoroute des Laurentides, correspondra parfaitement au nom de la plus grande partie de la région traversée.

Il est à noter que le nom ESTRIE a été approuvé par l'Académie canadienne-française, par le comité de toponymie du Québec et aussi par notre Association récemment.

De plus, la désignation de cette grande voie de circulation que tout le monde utilisera, contribuera à consacrer définitivement le nouveau vocable ESTRIE, maintenant d'usage courant.

L'Association des Géographes du Québec,
Jacques Girard, secrétaire ».

Dans une lettre envoyée au président de l'office des Autoroutes du Québec, M. Guy Poliquin, le président du comité de toponymie du Québec, écrit :

Montréal, le 16 octobre 1962

« Monsieur le Président,

A diverses occasions les journaux ont désigné la future autoroute qui sera complétée entre Sherbrooke et Montréal, "*Autoroute de l'Estrie*".

(3) « L'architecte Paul-O. Trépanier de Granby parle de la future autoroute de l'ESTRIE », Gilles Hébert, *La Tribune*, (Sherbrooke, 9 mai 1962), 20.

A leur dernière réunion, les membres du comité de toponymie du Québec m'ont prié de vous informer qu'ils recommandaient fortement cette heureuse appellation.

Comme vous le savez, l'appellation "Estrie" fait de plus en plus unanimité. Nous sommes assurés que le choix de "Autoroute de l'Estrie" ferait également unanimité. Veuillez agréer, cher Monsieur, l'assurance de notre entière collaboration,

Le président du comité de toponymie du Québec,
Gérard Turcotte ».

En un communiqué de presse daté du 18 janvier 1963, le président diocésain de la S.S.J.B. exprime de nouveau le point de vue de ses compatriotes :

« La société Saint-Jean-Baptiste continuera à propager le terme ESTRIE et demande à ses 20,000 membres, répartis aux quatre coins du diocèse de Sherbrooke, d'en faire autant.

Notre organisme ne croit pas, et cela malgré les avancés de la Chambre de Commerce de Sherbrooke, que l'emploi de ce vocable nuise en quoi que ce soit aux relations extérieures de notre cité ; pas plus que les toponymes Gaspésie et Mauricie ne nuisent au tourisme de ces régions. Au contraire, nous pensons que l'ESTRIE figure avec avantage dans le renouveau français de l'Etat du Québec.

Vivant dans un pays libre où les citoyens jouissent de privilèges démocratiques, nous ne voulons empêcher personne d'employer "Eastern Townships" ou "Cantons de l'Est" ; mais en vertu des mêmes principes, nous ne voyons pas pourquoi on nous nierait le même privilège.

En matière de linguistique, notre société diocésaine fait confiance à des associations dont l'un des buts est de conserver la pureté de la langue et de propager les mots nouveaux qui sont dans la ligne de son génie. Nous pourrions aligner les nombreux témoignages approuvés du terme ESTRIE ; mais nous n'en citerons que quatre : l'Académie canadienne-française, l'Association des Géographes du Québec, l'Association des éducateurs de langue française (ACELF) et les inspecteurs d'écoles de la région...

Richard Bergeron »⁴.

M. Richard Bergeron, dans une missive au Premier ministre Lesage et aux membres de son Cabinet, communique cette lettre :

(4) *Voix SJB*, opus cit., février 1963, 21.

« Le conseil diocésain de la société Saint-Jean-Baptiste de Sherbrooke vous félicite chaleureusement de vous être engagés dans la voie de la réalisation de l'autoroute Sherbrooke-Montréal qui sera un apport considérable au développement économique et touristique de notre région ».

* * *

A la suite d'une résolution de notre congrès de la société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Sherbrooke en date du 29 avril 1962, d'une prise de position de notre conseil diocésain le 2 mai 1962, d'une recommandation de M. l'architecte Paul-O. Trépanier de Granby le 8 mai 1962, du comité de toponymie du Québec le 16 octobre 1962 et de l'Association des Géographes du Québec en janvier 1963, nous vous demandons de nommer l'autoroute Sherbrooke-Montréal l'AUTOROUTE DE L'ESTRIE.

Nous savons que cette appellation soulève des objections de la part d'un certain organisme et d'un groupe de citoyens très peu nombreux. Pourquoi alors ne pas soumettre le cas à la commission de Géographie du Québec, réorganisée il y a deux ans par votre Cabinet, ayant autorité dans ce domaine ?

Notre société nationale est prête à se lancer en campagne pour appuyer cette décision. Vous trouverez ci-joint certains documents appuyant le bien fondé de notre demande.

Acceptez, MM. les ministres, l'assurance de notre entière collaboration,

Le président diocésain.

* * *

« Voix SJB », porte-parole de la société Saint-Jean-Baptiste, revient à la charge en décembre 1963.

« A plus d'une reprise, nous avons demandé aux dirigeants de l'état du Québec de baptiser l'autoroute présentement en construction dans notre région « Autoroute de l'Estrie ». Nous croyons sincèrement que nos dirigeants et nos membres ont en main les armes voulues pour revendiquer ce beau nom. Vous vous imaginez bien si, des quatre coins de l'Estrie, des milliers de lettres et demandes de toutes sortes sont adressées aux députés des comtés et au ministre du tourisme, l'hon. Lionel Bertrand, et de la voirie, l'hon. Bernard Pinard, le gouvernement de notre Province cons-

tatera que cette appellation est revendiquée par la grande majorité de la population et il ne pourra qu'accéder à notre demande. Il nous appartient donc de décider si nous voulons que l'autoroute porte le nom d'Estrie »⁵.

* * *

Le président diocésain, M. Armand Leroux, exprime le vœu « que chacune des sections écrive à tous les députés et ministres au sujet de l'appellation de l'autoroute de l'Estrie... »⁶. M. Marcel St-Cyr, le nouveau président diocésain de la S.S.J.B., depuis le 3 mai 1964, partage aussi cette opinion et désire entreprendre bientôt une vaste campagne en faveur de cette appellation.

* * *

Une lettre transmise au ministre de la Voirie, Me Bernard Pinard, présente à nouveau les réclamations tenaces de la régionale de Sherbrooke.

« Les dirigeants de la société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Sherbrooke demandent au ministère de la Voirie que sur les panneaux-réclame qui annoncent la construction de l'autoroute de notre région, à côté du terme « Cantons de l'Est », vous ajoutiez « Estrie ». Comme vous le savez sans doute, les deux termes sont employés à chance égale par le ministère du Tourisme et nous suggérons que le ministère que vous dirigez avec compétence et clairvoyance en fasse autant. Nous savons qu'une appellation ne peut être imposée à la population ; c'est elle qui choisira. Pour que le choix de la population soit libre, il faudrait que les deux termes soient exposés à chance égale. A l'avance, nous vous remercions de la collaboration que vous voudrez bien nous accorder. Le conseil diocésain de la société Saint-Jean-Baptiste de Sherbrooke,

Par Marcel Bureau
chef du secrétariat »⁷.

* * *

Comment se nommera cette autoroute reliant Sherbrooke-Montréal inaugurée le 27 mai 1963 ? Les journaux y vont

(5) *Ibid.*, décembre 1963, 6.

(6) *Ibid.*, février 1964, 13.

(7) *Ibid.*, avril 1964, 9.

de leur point de vue ⁸, mais la réponse définitive appartient au gouvernement de l'Etat du Québec.

Le gouvernement provincial semble disposé à donner définitivement le nom d'AUTOROUTE DE L'ESTRIE à la grande artère reliant Montréal à Sherbrooke. En fait foi l'édition 1963 de l'Annuaire du Québec ⁹.

(8) *La Presse*, (Montréal, 25 octobre 1962), 4; *ibid.*, 25 mars 1964, 13; « Plusieurs organismes veulent le nom Autoroute de l'Estrie », *La Voix de l'Est*, (Granby, 28 février 1963), 1; « La Trans-Canada et l'Autoroute de l'Estrie », *Le Devoir*, (Montréal, 26 avril 1963), 3; « Inaugurant l'Autoroute de l'Estrie », *Ibid.*, 21 juin 1963, 1; « Le 27 mai 1963, une date mémorable », *La Tribune*, (Sherbrooke, 27 mai 1963), 6; *La Réforme*, (Montréal, 23 novembre 1963).

(9) *Annuaire du Québec*, Ministère de l'Industrie et du Commerce, Imprimeur de la Reine, Québec 1963, au chapitre XIX : Transports et Communications, 589, 590.

APPENDICES

I. — LES CANTONS DE L'EST

(Extrait du journal *Le Pionnier*, Sherbrooke, 3 avril 1896)

A quelle date et en vertu de quel acte officiel le nom de « Cantons de l'Est » fut-il assigné à la partie du pays que nous habitons ?

Malgré de longues et nombreuses recherches, il nous a été impossible d'obtenir aucune information précise à ce sujet.

Le nom de « Cantons de l'Est » ne paraît pas avoir été donné à notre région par une ordonnance officielle.

Comme son synonyme « Bois-Francs », il est passé dans l'usage insensiblement et sans l'intervention des autorités constituées.

L'origine du nom est cependant facile à retracer.

A l'époque de la cession du Canada à l'Angleterre, la plus grande partie de notre territoire était encore la propriété de la Couronne. Les concessions faites par le gouvernement français étaient limitées aux seigneuries, sur les rives du St-Laurent et de ses principaux tributaires.

L'administration britannique entreprit, dès le début de son règne, la colonisation de ces terres incultes. Son attention se dirigea d'abord vers les solitudes qui ont formé depuis la province d'Ontario, où la forêt vierge fut arpentée et divisée en lopins réguliers sous le nom de « townships », d'après le mode suivi dans les états voisins.

Lors de la guerre de l'indépendance américaine, il se fit un mouvement d'émigration considérable de la part de ceux qui refusèrent de suivre le parti révolutionnaire et abandonnèrent leurs foyers pour venir chercher un refuge à l'ombre du drapeau de la mère patrie.

Ces colons, désignés sous le nom de « loyalistes », allèrent s'établir en grand nombre dans les « townships » récemment créés dans le haut Canada ou le Canada Ouest.

Ce n'est qu'en 1792, et conséquemment plusieurs années après le traité de paix entre l'Angleterre et les Etats-Unis, que les premiers arpentages officiels furent exécutés dans la région inculte située entre les anciennes seigneuries et la frontière. Cet-

te région fut, à son tour, subdivisée en « townships » et des efforts furent tentés pour y amener des colons.

Ces « townships » étant créés dans le bas Canada ou Canada Est, furent naturellement désignés dans le langage ordinaire comme « townships » de la partie Est du pays, par opposition aux « townships » primitifs de la partie Ouest. En parlant des « Eastern Townships » on voulait indiquer ceux qui étaient organisés dans ce qui est maintenant la province de Québec, alors désignée sous le vocable de « Eastern Canada ».

En remontant à ce point de départ, on pourrait à la rigueur prétendre que tous les « townships » formés depuis sur divers points de cette province, soit dans la vallée de l'Ottawa, soit au lac St-Jean ou dans la Gaspésie, sont de véritables « Eastern Townships ».

Il vint un jour où le monde officiel crut devoir traduire le mot « township » en français. C'était presque un problème, car nous n'avons réellement pas dans notre langue une appellation qui définit bien la circonscription territoriale que les Anglais appellent « township ». On se rabattit sur le mot « Canton ». C'était ce qu'on pouvait faire de mieux dans les circonstances. Et voilà comment notre vocabulaire géographique s'est enrichi de cette expression assez curieuse, de prime abord : Les Cantons de l'Est ».

Nous disons que l'expression est curieuse. En effet, si on examine la carte de Québec, on voit que notre région est loin d'occuper la partie est de la province. Elle est plutôt au sud et au sud-est.

La chose est tellement frappante que l'un de nos correspondants de France nous demandait l'an dernier des explications sur ce point.

Lorsque le gouverneur anglais ordonna l'ouverture de cette région à la colonisation, en 1792, c'était dans le but d'y attirer surtout une émigration d'origine britannique. Et, de fait, il s'écoula une assez longue période de temps avant que l'élément français éprouvât le besoin d'y pénétrer, vu l'immense étendue de terrains vacants que renfermaient encore les seigneuries au moment de la cession.

Mais nos campatriotes ne tardèrent pas à réclamer une place sous le soleil des « townships » et à venir s'établir dans les « lots », suivant l'expression reçue parmi ceux du district de Montréal. Chaque township était subdivisé en lots, dont la concession se faisait selon une tenure différente à celle des seigneuries. Dans la seigneurie la « terre » accordée au censitaire était sujette à certaines redevances et servitudes féodales, tandis que le « lot » était octroyé à titre de franc et commun socage.

Pendant que nos co-nationaux du district de Montréal venaient se tailler des domaines dans « Les Lots », ceux des districts des Trois-Rivières et de Québec envahissaient les « Bois-

Francs ». C'est ainsi qu'ils désignaient la superbe forêt des « townships ».

Dans le mois de septembre 1838, un document signé par l'archevêque de Québec donnait instruction au curé de St-François du lac St-Pierre d'aller visiter et desservir les nouveaux colons établis dans certaines missions et ajoutait : « en un mot tous les habitants des Bois-Francs, désignation ordinaire aujourd'hui de ces places nouvelles ».

Nous avouons que ce nom de « Bois-Francs » se recommande à plus d'un titre. Comme dirait Louis Fréchette : « Il porte avec soi comme un parfum de sol vierge. Sa tournure pittoresque fait rêver de vallons perdus, de collines boisées, de montagnes abruptes, de chênes robustes et d'érablières sans fin ».

Dans la prose aride des écrivains vulgaires notre vaste et belle région continuera à s'appeler « Les Cantons de l'Est » ; mais jamais les favoris des Muses n'emploieront d'autre épithète que « Les Bois-Francs ».

(Note : On retrouve ce texte, en partie, dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, 3 avril 1897, 60, 61).



II. — LES CANTONS DE L'EST

(Extrait du journal *Le Pionnier*, Sherbrooke, 10 avril 1896)

Monsieur le directeur du Pionnier,

Votre article de la semaine dernière, à propos des mots townships et Cantons, m'a vivement intéressé. Il m'a rappelé le bon « vieux temps », alors que, jeunes encore, vos prédécesseurs à la rédaction du Pionnier luttèrent en faveur de notre belle langue française, tout en luttant pour l'existence. A ce propos, permettez-moi de vous fournir quelques renseignements.

Le mot township est du vieil anglais. Il est dérivé de townships, de l'anglo-saxon tuncscipe (tun, enclos, ville-scipe, ship, vaisseau). Du temps des Anglo-Saxons, le territoire occupé par une communauté habitant un patrimoine enclos, une ferme, ou un village renfermé dans certaines limites, formait un township. Dans le sens légal, en Angleterre, ce mot signifie une ville, ou un village, lorsqu'il y en a plus d'une dans une paroisse ; une division de paroisse, au sein de laquelle il y a un constable spécial et des surveillants pour les pauvres. Aux Etats-Unis, c'est un territoire subordonné à un comté, dont les habitants jouissent de pouvoirs politiques leur permettant d'administrer leurs affaires locales, comme l'entretien des routes publiques, le maintien des écoles, etc.

Avec ces données, il est facile de se rendre compte de l'introduction de ce mot dans la partie du pays que nous habitons.

Tous les townships, formant aujourd'hui les districts de St-François, Bedford et Arthabaska, ont été concédés par la Couronne à des particuliers depuis 1796. Ils sont au nombre de 58. Ascot, par exemple, a été concédé à Gilbert Hyatt et autres, le 21 avril 1803. Cette concession en valait la peine, puisque le Canton renfermait 20,188 acres en superficie.

Il est aussi à remarquer que ces concessions étaient faites in free and common soccage, c'est-à-dire sans charges aucunes, libres de redevances de toute sorte, à l'encontre des fiefs et des seigneuries, où les censitaires avaient à payer les « lods et ventes », d'après les vieilles traditions féodales de la France.

On sait que la Compagnie Anglo-Américaine des Terres, dont le siège d'affaires est ici, a eu son magot en 1836, alors qu'elle a obtenu de la Couronne un million cinq cent mille acres de terres, au sein de nos Cantons, et certes ce qu'il y avait de mieux.

Maintenant, pourquoi l'appellation Eastern Townships, ou Cantons de l'Est ? Tout simplement parce qu'ils se trouvent dans la partie Est de l'ancien Canada, formant alors les deux provinces appelées Canada-Est et Canada-Ouest. Vous avez raison de dire que ces Cantons ne sont guère à l'Est de notre province, surtout ceux du district de Bedford. Mais naturellement, tout cela dépend du point de départ : un Montréalais venant ici fait route vers l'Est ; un Québécois, au contraire, vers le Sud.

Quant à l'origine du mot Canton, comme traduction ou équivalent du mot township, je me trouve ici en pays de connaissance. J'occupais alors (1866-1870) le poste de rédacteur du premier journal français de cette partie du pays. J'étais de l'école des puristes en fait de langue française. Il me semblait qu'il devait y avoir, dans la langue de Louis XIV, un mot équivalent à chaque mot de celle de Shakespeare, et qu'en parlant ou écrivant en français on doit se servir de mots usités dans cette langue. A la bonne heure, mais comment traduire township ? Je prends mon dictionnaire et j'y trouve que le mot Canton signifie « Circonscription territoriale comprenant plusieurs communes et formant une subdivision de l'arrondissement ». C'est cela ! me dis-je. Un township comprend parfois deux ou trois municipalités, ou communes, et il forme partie d'un comté. Euréka ! c'est trouvé, et voilà le mot lancé dans Le Pionnier du temps et il a été accepté dans la langue, même officielle. Voici comment : En 1870, il s'agit de faire la refonte de nos lois municipales. Il y eut à ce propos une grande convention des intéressés au sein de notre ville : des préfets, des maires, des conseillers, des secrétaires-trésoriers municipaux, etc., etc. Cette importante réunion dura plusieurs jours. Ses

travaux ont produit le Code Municipal, rédigé plus tard par feu M. C. A. Marsan, sous la direction de l'honorable Gédéon Ouimet, alors procureur général, et promulgué le 2 novembre 1871. Durant les débats, les adeptes du mot Canton s'en servirent ouvertement, au lieu du mot township, et il était évident que le mot allait faire fortune. Mal lui en prit pourtant parmi les traducteurs du Code, à Québec; car la première version française du Code fut mise au jour avec la tache originelle, township. On avait ajouté à l'article que le mot français « Canton » voulait dire la même chose! Alors à quoi bon retenir le mot township? Ce n'est que plus tard, après la régénération par le bon sens sans doute, que le mot canton fut consacré. Aujourd'hui, il est défini comme suit à l'article 19, par. 5, du Code Municipal: « Le mot canton désigne tout territoire érigé en canton par proclamation ».

Quel triomphe!

Un jour, un adversaire me disait: « Votre carrière aura été stérile pour votre pays ». J'y ai souvent songé depuis et je commençais à éprouver des doutes sérieux à cet égard. Mais à présent, je me console et j'espère.

S'il est vrai que celui qui fait croître un brin d'herbe nouveau, est un bienfaiteur de l'humanité, que dire de celui qui remplace un mot étranger à notre belle langue par un mot propre à cette langue et exprimant la même chose? S'il n'est pas un bienfaiteur de l'humanité, celui-là, il n'en est pas moins un ami des lettres, car comme l'a dit un penseur: « S'il n'y a pas de gloire à savoir la grammaire, il y a honte à l'ignorer ».

L.-C. Bélanger

6 avril 1896.

*

III. — GERIN-LAJOIE, AUTEUR DU MOT CANTON

(Texte partiel dans *Bulletin des Recherches Historiques*, 30 octobre 1924, 349-351)

En 1896, un Colon posait la question suivante au Bulletin des Recherches Historiques:

« Le mot canton est-il la traduction exacte du mot township? Cette traduction est-elle autorisée par nos lois? »

Quelques semaines plus tard, feu M. L.-C. Bélanger, avocat distingué du barreau de Sherbrooke, répondait à la question du Colon¹.

(1) Cf. l'extrait du journal *Le Pionnier*, Sherbrooke, 10 avril 1896, paraît à l'appendice II.

M. Bélanger avait réclamé une priorité qui ne lui appartenait pas. M. Raphaël Bellemare écrivait un peu plus tard :

M. L.-C. Bélanger, s'est fait un raisonnement très juste avant de traduire le mot anglais township par celui de canton, et nous devons le féliciter du soin qu'il a pris de *populariser* cette traduction.

« Il me permettra bien de rappeler à sa mémoire le nom d'un autre écrivain bien distingué et bien respecté qui s'était fait un raisonnement aussi juste pour introduire ce mot de canton dans notre littérature canadienne-française.

« M. A. Gérin-Lajoie, avant d'écrire son roman *Jean Rivard*, avait dit à un ami qui s'en souvient :

Bien que la scène de mon roman se passe dans les townships, je ne me servirai pas de ce mot qui n'est pas français. La Suisse, où l'on écrit et parle le français, comme cantons ses circonscriptions territoriales à peu après analogues à celles de nos townships ; et ce nom est en usage en France pour désigner les grandes subdivisions des arrondissements. Je vais employer ce mot à leur exemple.

Et de fait, dans *Jean Rivard*, publié à Québec en 1864, on lit canton et non pas township.

« Depuis ce temps la popularité de ce nom a suivi le progrès de la population française dans ces cantons. M. Bélanger a contribué à ce progrès comme journaliste, l'Union des Cantons de l'Est y a contribué par son titre même qui est une proclamation en permanence ; mais je crois que la priorité appartient au *Jean Rivard* de M. Gérin-Lajoie ».

Et depuis, M. Ernest Gagnon, précisant davantage, écrivait à la suite de M. Bellemare :

« Le mot canton comme traduction du mot township, a été employé pour la première fois en 1862, par mon regretté ami M. Antoine Gérin-Lajoie, dans son ouvrage intitulé : *Jean Rivard*, au volume II des *Soirées Canadiennes* ».

Dans sa grande modestie, M. Lajoie ne croyait pas au succès de sa traduction, et il ne la risquait qu'avec timidité. On peut lire au volume II des *Soirées Canadiennes*, au bas de la page 85, la note suivante écrite par M. Antoine Gérin-Lajoie :

« Le mot anglais township n'a pas d'équivalent en français. M. Tocqueville dit que le township tient le milieu entre le canton et la commune. Ce mot est d'usage si général parmi les Canadiens qu'il ne serait guère possible aujourd'hui de lui en substituer un autre. Je me servirai pourtant, dans le cours de ce récit (*Jean Rivard*), du mot canton, de préférence au mot township ».

Cette traduction fut, dans le temps, considérée comme une heureuse trouvaille.

Il est donc bien établi que G.-Lajoie est l'auteur du mot canadien canton.



IV. — L'ESTRIE

(*Le Borroméen*, avril-mai 1952, p. 43)

Voilà un terme qui promet d'entrer dans le langage courant. Il se glisse dans les journaux, se chuchote dans les réunions sociales, éclate en musique dans les institutions de jeunesse.

Ne boudant ni la philologie, ni l'histoire, ni la géographie, il s'apprête à supplanter l'expression « Cantons de l'Est », traduction présumée de « Eastern Townships ».

Nous croyons que l'Académie canadienne-française a eu raison d'approuver le vocable ESTRIE et d'en recommander l'usage.

Si l'on se réfère au BORROMEEN de novembre dernier, on verra que « Canton » ne traduit pas « Township », et que « Cantons de l'Est », désignation longue, obscure et lourde, ne connaît pas de dérivation adjective. ESTRIE porte la double qualité de conserver la racine EST, qui rappelle l'historique situation géographique de notre région, et de désigner d'une façon fort heureuse, par la finale TRIE, le riche territoire que nous habitons. L'ancien mot Trie signifie « Terre productive ». Au sud de la France, dans les Hautes Pyrénées, près de Lourdes, on en a même fait un nom propre pour baptiser tout l'arrondissement de Trie.

Le peuple a des vouloirs changeants, mais impérieux : c'est lui qui a d'abord imposé l'expression « Eastern Townships » ; c'est encore lui qui l'a muée en celle de « Cantons de l'Est » ; et c'est lui qui incline actuellement à dire ESTRIE, tout comme il a décidé de consacrer, il n'y a pas si longtemps, les termes « Laurentie » et « Mauricie ». Est-il sûr que les protestations de deux ou trois particuliers puissent endiguer ces poussées du caprice populaire ?

Les feuilles trifluviennes rappellent avec force détails la tempête soulevée, il y a peut-être 20 ans, par l'adoption du vocable « Mauricie » pour dénommer la région du Saint-Maurice. Des hauts personnages, parmi lesquels des dignitaires ecclésiastiques, ont contesté le droit de vivre à la nouvelle appellation... L'orage a grondé, puis il a passé. Et le peuple a continué à dire « Mauricie ». Et nul législateur, journaliste ou chroniqueur n'oserait aujourd'hui demander l'abolition de ce nom propre qui chante si doucement à l'oreille.

L'adjectif qui dérive de ESTRIE ne me scandalise pas du tout ; personnellement, je n'aime pas les périphrases inutiles ; si peu que, au lieu de « Habitants des Cantons de l'Est », j'écris volontiers, parce que plus court et plus harmonieux, « Les Estriens ». Quant à condenser la première tournure, il faudrait dire

« Les Cantonniers », ce qui frappe un peu dur. En anglais, « Townshippers » ne conviendrait guère mieux. ESTRIE peut sans inconvénient se traduire par EASTRIA, dont le dérivé « Eastrian » suffirait pour simplifier toute équivoque et toute circonlocution. Ces procédés de précision et de rapidité comptent pour beaucoup en notre siècle de vitesse, non seulement dans la conversation et les discours, mais aussi dans la rédaction des nouvelles, dans le lettrage et dans l'affichage commercial, dans la composition des raisons sociales.

Nous ne prévoyons pas une généralisation immédiate et spontanée des vocables ESTRIE et EASTRIA : le facteur temps joue pour eux tout comme pour le mot « Royaume », qui cherche à remplacer « Dominion » jusque dans les statuts du Canada... Les substitutions de ce genre s'effectuent difficilement par des autodafés.

Quand même, nous remarquons que l'appellation ESTRIE se répand progressivement, et donc que sa viabilité prend de la vigueur. Sait-on que « L'Hymne à l'ESTRIE » se chante dans toutes nos écoles ? L'aquarelle « L'ESTRIE » de l'artiste Paul Gagné (un ancien du séminaire), qui orne la page frontispice de l'hymne régional tiré à 30,000 exemplaires, n'a pas peu contribué à vulgariser le vocable nouveau. L'image de « Notre-Dame de Sherbrooke, Reine de l'ESTRIE » trône dans des milliers de foyers paroissiaux. (Cette peinture, qui rallie presque tous les critiques et que des compétences ont qualifiée de chef-d'œuvre, est de Sœur Sainte-Marthe du Rédempteur, C.N.D., médaillée de l'Ordre diocésain Saint-Michel). Aux colonies de vacances, les Otéjistes apprennent tôt à chanter à pleins poumons :

*« Petit peuple de l'ESTRIE,
L'O.T.J. vous dit bonjour ! »*

Monsieur J.-A. Archambault n'a pas craint de baptiser « Aquarium tropical de l'ESTRIE » la société de pisciculture qu'il vient de fonder, et dont le secrétaire-trésorier est le Docteur Michel Seigneur, médecin au Sanatorium Saint-François. Le bulletin mensuel de la dite société se titre du même nom. A Waterville, la communauté Sainte-Croix, qui dirige un groupe de plus de deux cents orphelins, a dénommé « Cité Val d'Estrie » sa ferme-école avec les dépendances. Le pensionnat des Sœurs de la Présentation de Coaticook, affilié à l'université de Montréal, porte le joli nom de « Marie, Reine de L'ESTRIE ».

Avec de moins en moins de réserve, les journaux de la région, et même ceux de l'extérieur, admettent ESTRIE dans leurs colonnes. « Le Messenger Saint-Michel », organe du diocèse de Sherbrooke, ne manque pas l'occasion de le mettre en vedette. Il nous fut donné de le retrouver quelquefois dans les quotidiens ou hebdomadaires d'outre-quarante-cinquième.

Lors des mémorables assises du 10 mai dernier, érigeant Sher-

brooke au rang d'archevêché et de métropole d'une nouvelle province ecclésiastique, Son Excellence Monseigneur Hildebrando Antoniutti, Délégué apostolique au Canada, a parlé de l'ESTRIE avec humour et chaleur. C'est ESTRIE et non Cantons de l'Est que mettent en épingle les discours officiels prononcés à l'occasion de la session de Sherbrooke en septembre 1951 par le R. P. Papin-Archambault, s.j., fondateur et président général des Semaines sociales du Canada. A l'Heure dominicale du 6 janvier dernier, le T. R. P. Louis Lachance, o.p., vicedoyen de la faculté de Philosophie à l'université de Montréal, exprima sa joie de se voir accueilli à Sherbrooke, « capitale de l'ESTRIE ». A la réception de M. Louis-Philippe Robidoux dans la Société Royale du Canada, Mgr Emile Chartier, Vice-Recteur émérite de l'université de Montréal, a usé du terme ESTRIE, et très fièrement, devant une bonne douzaine d'écrivains de marque. Monsieur Alphonse Trudeau, alors qu'il détenait le titre de premier magistrat de la Cité de Sherbrooke, l'a rendu célèbre par une retentissante causerie qu'il prononça à Montréal...

Nous pourrions multiplier les exemples.

Ceux qui ont entendu le chœur puissant de centaines d'étudiants, lors du Festival annuel de la Jeunesse, ont été conquis par l'ampleur et le rythme de la musique de notre hymne régional et par le sens poétique et historique des paroles. Pour rappeler aux Estriens que leur petite patrie s'enclave dans la grande, l'auteur a inséré un bref thème musical de notre « O Canada » dans le couplet. Aux lecteurs qui n'ont pas encore les paroles de cet hymne, nous les transcrivons à la suite de quelques commentaires.

Nous n'entretenez aucun grief contre ceux qui désirent continuer à dire « Cantons de l'Est » : nous vivons en saine démocratie, et les opinions restent libres. Mais, pour la même raison, nous prions de ne pas se formaliser de ce que nous accueillons avec joie l'appellation ESTRIE... Vive l'ESTRIE ! Et vive les ESTRIENS !

Jean Mercier, ptre.

*

V. — L'ESTRIE : ANTI OU PRO ?

(Le Documentaire, Québec, juin 1960)

« Vous préférez CANTONS DE L'EST : on ne voit pas bien qui pourrait vous en blâmer. Vous affectionnez le terme ESTRIE : pourquoi s'acharnerait-on à combattre vos préférences ? Il n'existe pas de loi qui impose l'une ou l'autre appella-

tion à notre région. Au nom de quel principe pourrait-on même vous empêcher d'inventer un nouveau nom, comme Townshiprie, Patagonie ou Sudestance, si le cœur vous en dit, et surtout si vous croyez que votre création bizarre a des chances de succès ?

Quoi qu'il en soit de votre penchant pour ou contre ESTRIE, dont la popularité s'affirme de plus en plus, nous voudrions coucher ici quelques observations pour rappeler que l'histoire a son mot à dire dans les discussions de ce genre. Pour appuyer des opinions personnelles, il ne suffit pas de rejeter avec aigreur les réalités : la négation simpliste, pas plus que l'ignorance aveugle, ne saurait se justifier par des explosions d'amour-propre.

1. — Un township est une délimitation territoriale : nos townships, taillés en 1791-1792, sont, en principe, des quadrilatères de 10 milles de côté. La formule du township nous a été importée des Etats-Unis, et c'est pour accommoder les Loyalistes, traversés chez nous de la Nouvelle-Angleterre, qu'on leur a ouvert ici non des seigneuries (les Loyalistes ne connaissaient rien à notre système seigneurial), mais des townships.

2. — Sept ans auparavant, des Loyalistes en grand nombre avaient aussi envahi le territoire avoisinant de Baie de Quinté (Kingston), et là aussi on leur avait arpenté des townships. D'où les qualificatifs WESTERN, puis EASTERN pour distinguer les townships du Haut-Canada de ceux du Bas-Canada : historiquement, nos EASTERN TOWNSHIPS restent à l'Est de ceux d'Ontario. Et on cherche midi à quatorze heures, lorsqu'on tente de les situer en relation de Québec, d'Halifax ou du Vermont.

3. — C'est le peuple qui a propagé l'appellation EASTERN TOWNSHIPS entre 1792 et 1817. Durant cette période, les hommes publics, les parlementaires et les correspondants du gouvernement d'Angleterre désignent notre région par des périphrases tâtonnantes : The Waste Lands of the Crown (Craig à Liverpool, 1er mai 1810) ; That part now distinguished by the general name of the Townships (Craig à Liverpool, 10 mai 1810) ; These Townships originally settled by Americans (Craig à Liverpool, 1er mai 1810) ; The Waste Lands of the Crown (Ryland à Peel, 11 février 1811) ; Une colonie peuplée d'Américains (Mémoire des Habitants, 1810) ; The Townships and place situated on the South East side of the River St. Lawrence (Requête en faveur d'une Union, 1810) ; The English Lower Canada (Ibid.). Ils ne se décident qu'à partir de 1817 à adopter dans leurs documents écrits l'appellation qui s'est vulgarisée au cours des 25 années précédentes : A Short View of the Eastern Townships (Charles Stewart, 1817) ; The Eastern Townships (Pétition des citoyens, 1828)... Aucune loi toutefois n'a inscrit Eastern Townships dans la géographie de la province.

4. — C'est le peuple (élément canadien-français) qui a choisi

de traduire une moitié du vocable anglais, vers les 1830, en répandant l'expression Townships de l'Est. Cette dernière ne sera, non plus, sanctionnée par aucune loi ; et les personnages officiels ne finiront par l'employer qu'après 20 ans d'hésitation.

5. — Le peuple (toujours le peuple) se prononce encore, négativement cette fois, lorsqu'apparaît vers 1840 l'appellation Townships du Sud : les missionnaires envoyés de Québec vers nous en ce temps-là, oubliant la signification historique de Eastern et marquant le départ de leurs randonnées de Québec même, raisonnent qu'ils se dirigent vers le sud ! Le peuple a dédaigné l'expression Townships du Sud, qui n'a pas vécu dix ans.

6. — Vers 1865, L.-C. Bélanger, de Sherbrooke, croit avoir trouvé l'équivalent complet de Eastern Townships : il lance Cantons de l'Est, bien que Gérin-Lajoie ait avoué depuis quelques années que « canton » ne traduit pas « township ». Bélanger fait la propagande en se servant de Cantons de l'Est tant qu'il le peut dans son journal « Le Pionnier » ; et le peuple, lâchant à regret le Townships de l'Est déjà accrédité, en vient bientôt à opter pour Cantons de l'Est. Mais ce n'est qu'en 1890 que, suivant enfin le courant du peuple, nos officiers écrivent Cantons de l'Est dans leurs minutes ou leurs correspondances.

7. — Antoine Gérin-Lajoie avait raison de désavouer la traduction de township en canton. Un township, nous l'avons dit, est une circonscription non pas administrative, mais seulement territoriale : c'est une mesure d'arpentage, sans plus ; c'est une étendue de cent milles carrés. Il n'existe pas de conseil de township, ni de maire, ni de préfet de township, ni de force constabulaire de township ; ni de cour de township. On peut même concevoir un township inhabité : en fait, nombre de townships chez nous n'ont reçu leurs premiers colons que 60 ans après leur ouverture, ce qui ne les empêchait pas d'être des townships. Le canton est essentiellement une circonscription administrative ; il suppose donc d'abord une population, sans quoi il n'existerait pas ; il présuppose aussi l'existence de communes déjà organisées, puisque normalement il est formé du groupement de plusieurs communes ; et il doit, de par sa constitution de canton, posséder son chef administratif, ses conseillers ou représentants, son juge de paix et souvent sa force policière. Le mot township est intraduisible en français.

8. — A plus d'une reprise au cours de nos 170 ans d'histoire, on s'est accommodé de deux désignations concomitantes, et on aura remarqué qu'à la longue, le peuple a donné la préférence à l'une des deux : The Waste Lands of the Crown et The English Lower Canada ; Eastern Townships et Townships de l'Est ; Townships de l'Est et Townships du Sud. Aujourd'hui, Estrie et Cantons de l'Est s'affrontent ; est-ce qu'il n'appartient

pas au peuple de choisir, avec le temps, celle des deux dénominations qu'il préfère ?

9 — Et puis, si les deux appellations devaient rester, serait-ce une raison pour soulever des procès ? Comme aucune loi n'a imposé de nom spécifique pour désigner notre région, n'est-on pas libre de faire son choix personnel ? L'antique Lutèce est toujours reconnaissable, qu'on l'appelle Paris ou la Ville Lumière ; on comprend tout aussi bien le voyageur, qu'il vous parle de la Ville Eternelle ou de Rome ; c'est la même Byzance qui apparaît à mon esprit, que vous disiez Stamboul, Istanbul ou Constantinople ; je vous comprendrai très bien si vous dites la Verte Erin au lieu de l'Irlande, et l'Ibérie au lieu de l'Espagne. Personne ne souffre vraiment de l'emploi de ces doublets ; et il n'est nullement prouvé qu'à cause d'eux, le commerce soit moins prospère dans ces pays ou localités. Il n'est pas non plus avéré que, depuis que la péninsule de Gaspé s'appelle la Gaspésie, la Nouvelle-Angleterre la Franco-Américanie, et la région des Trois-Rivières la Mauricie, le tourisme ait diminué en ces divers endroits.

Le terme Estrie existe depuis une douzaine d'années. Il est compris par toute la population, qui l'emploie volontiers et couramment. Ni vous ni moi n'y pouvons rien, parce que c'est le peuple qui accepte ou rejette les néologismes. Et comme le peuple est déjà largement gagné à la sonorité du terme, il est probable qu'une lutte entreprise pour le prohiber ne pourrait que le faire connaître davantage et l'ancrer dans le vocabulaire journalistique. Il a d'ailleurs essuyé, il y a une dizaine d'années, un feu hostile et nourri de la part de tirailleurs isolés, et il est sorti plus fort des attaques subies. La bataille apaisée, l'Académie canadienne-française l'a spontanément et officiellement approuvé, et elle en a recommandé l'usage ».

*Mgr Maurice O'Bready, P.D.
Secrétaire général,
Université de Sherbrooke.*



VI. — A NOTRE-DAME DE L'ESTRIE
(Programme du Soixante-Quatrième de la S.S.J.B.,
Sherbrooke, 1958)

*Au ciel, c'était congé, ce jour-là... L'on surprit
Des élus qui fuyaient vers un balcon superbe,
Entraînant, s'il vous plaît, Dieu le Père et le Verbe
Accompagnés du Saint-Esprit :*

Pierre avait suggéré de sortir au grand air.
 Pour mieux louer le Créateur en ses merveilles...
 Puis pour permettre aux saints lassés de trop de veilles
 De respirer un peu d'éther !

Sous l'ample véranda, les astres tournoyaient.
 On en captait les bruits, les images lointaines,
 Sur un écran sonore aux mystiques antennes,
 Où des anges les débrouillaient...

Ensemble on entonna : « Bénissez l'Éternel,
 « Soleil, gel et chaleur, et pluie, et monts et plaines ! »...
 Jamais âmes n'ont dû d'amour sonner si pleines
 En chantant l'hymne solennel.

Notre terre soudain sur l'écran s'anima :
 Les continents, bombés, pivotaient sur les pôles...
 S'étirant pour lorgner au-dessus des épaules,
 Xavier, le saint courtaud, clama :

« Eh mais ce qui surgit, c'est mon Japon, là-bas,
 « Seigneur, et l'Hindoustan, que la Russie attise !
 « Faudrait-il de nouveau que j'aïlle et les baptise ?
 « Seigneur, ne les punissez pas ! »

La Russie aussitôt parut, et Wladimir
 Cria : « Pardon, mon Dieu : ma patrie est démente ! »
 La lumière éclaira la Pologne en tourmente,
 Et Boleslas, n'eut qu'à gémir.

L'orbe tourne toujours ; les saints Etienne, roi,
 Et Boniface, évêque, acclament la Hongrie
 Et l'Allemagne ; mais leur supplique attendrie
 Trahit leur sombre désarroi.

Le converti Canut plaignit son Danemark ;
 Pour son Kent, Augustin se reprit d'espérance...
 La Trinité s'émut, lorsque roula la France,
 Devant les pleurs de Jeanne d'Arc...

Sur tout un océan le matin déferla,
 Pour atteindre Grand'Pré, dans l'ancienne Acadie :
 Mille saints firent voir des lueurs d'incendie...
 Des martyrs ignorés, ceux-là.

Mais voici la province au cœur allègre et franc,
 Son golfe gaspésien, ses réserves d'érables.
 Mitre en tête, et nombreux, des prélats vénérables
 Veulent s'approcher de l'écran.

Quatre d'entre eux, qu'a remarqués la véranda,
 Réclamant le silence, en prennent à leur aise

Pour dire qu'on verra bientôt le diocèse
Le plus coquet du Canada.

Comme autrefois, Antoine, un des quatre, redit
Ses éloquents mots d'ordre à la Saint-Jean-Baptiste ;
Paul, à barbe d'argent, fixe d'un œil d'artiste
Sa cathédrale qu'on bâtit ;

Le troisième, Osias, un priant sans péché,
Tient sur l'écran ses yeux, qu'une larme rougeoie :
Sa préférence flotte encore entre Montjoie,
Le séminaire et l'évêché ;

Le quatrième, lui, paraît plus véhément :
Incurvé vers la terre, il s'écrie : « Ouvrez d'autres
« Paroisses !... Protestants, laissez la place aux nôtres !
« Du code, et non du sentiment ! »

Or, saint Michel, par ces discours tout remué,
A volé vers Marie : il l'amène en cortège
Saluer et bénir ce district qu'il protège,
Lui, le patron constitué.

De loin s'enslent déjà les cantiques divins
Qu'apportent les échos dans un friselis d'ailes :
« Maria ! » dit le chant des angelots fidèles,
Sous le bâton des séraphins,

« O veni, Maria, de Libano veni !...
« La milice des cieux de gloire t'environne,
« Mais l'homme veut aussi t'offrir une couronne,
« Tu, Mater Alma Domini ».

La Vierge arrive enfin, dans ce flot d'hosanna.
L'orbe étale à cette heure un îlot solitaire
Près duquel tout un peuple entoure, solidaire,
Un chef qu'il nomme Cabana.

Le concert triomphal s'est encore avivé :
Aux célestes accords célébrant Notre-Dame,
Ces humains, confessant leur faiblesse et leur flamme,
Ont mêlé leurs pieux avé :

« Vierge puissante, dit le thème des deux cœurs,
« Prêtez votre assistance à ce coin de patrie ;
« Que le gracieux nom de Reine de l'Estrie
« Vous gagne plus de vaillants cœurs !

« Assailli par Satan, l'univers se corrompt ;
« Voici qu'un peuple, au moins, vous implore et vous aime
« Pour le défendre, Reine, à votre diadème
« Ajoutez un nouveau fleuron ».

*Marie au vœu pressant s'est rendue, à coup sûr,
Car c'est depuis, qu'on voit ses ombres opalines
Couvrir avec amour l'Estrie et ses collines
D'une large mante d'azur.*

Mgr MAURICE O'BREADY, P.D.

*

VII. — L'ABBE J. MERCIER, RECIPIENDAIRE
DU PRIX « JUGE LEMAY » 1956

(*Le Messenger*, Sherbrooke, 24 novembre 1956, 6 ; *La Tribune*,
Sherbrooke, 28 avril 1956, 3)

La société Saint-Jean-Baptiste de Sherbrooke s'est toujours intéressée activement à l'éducation, à la culture et à la littérature. Son président-fondateur, M. Gabriel Caron, n'était-il pas un des membres à l'Institut littéraire de Sherbrooke fondé en 1855, dont le nom fut changé en celui de collège de Sherbrooke en 1857, qui devint le séminaire Saint-Charles en 1875, et l'université de Sherbrooke en 1953.

Parmi les contributions récentes de notre Société Nationale pour l'avancement des Lettres dans notre ESTRIE, signalons le PRIX LITTÉRAIRE « JUGE LEMAY ». Tous les diocésains peuvent concourir à ce prix, selon les conditions fixées par la société Saint-Jean-Baptiste.

Le premier récipiendaire du prix fut Mgr Maurice O'Bready pour son HISTOIRE DE WOTTON (1952). Les autres lauréats : M. Louis-Philippe Robidoux, auteur des « FEUILLES VOLANTES » et « LUEURS » (1953) ; M. l'abbé Germain Lavallée, auteur de « Monseigneur Racine » et Mgr Maurice O'Bready, pour son manuscrit « Jean Holmes » (1954) ; M. Sirice Huard, auteur de « Hameçons et Cartouches » (1955) et M. l'abbé Jean Mercier, auteur de « L'ESTRIE » (1956).

Voici quelques notes biographiques de l'abbé Jean Mercier. L'abbé Mercier est né à Beauceville le 28 janvier 1920. Il fit ses études primaires à Beauceville et à Saint-Georges de Beauce et ses études secondaires à Ottawa et à Sherbrooke. Il a fait sa théologie au Grand-Séminaire des Saints-Apôtres à Sherbrooke et fut ordonné à la prêtrise, le 22 mai 1948. Il est professeur depuis cette date au séminaire Saint-Charles...

La société Saint-Jean-Baptiste se réjouit de remettre à l'abbé Jean Mercier le Prix « Juge Lemay » 1956, et ne croit pas mieux faire pour donner une idée de cette thèse que transmettre l'appréciation qu'en a faite un fin lettré de chez nous Mgr Emile Chartier :

Une thèse sur l'Estrie

Quoi que l'on pense de l'à propos du mot Estrie pour désigner les anciens Townships ou Cantons de l'Est (en réalité Sud-Est), il faut féliciter et remercier à la fois l'abbé Jean Mercier, de notre université, pour avoir pris notre région comme objet de la thèse qui vient de lui mériter, à l'université de Montréal, le grade de maître en histoire (M. A. History).

Depuis cent ans que s'expriment à ce sujet les opinions les plus divergentes, il était temps qu'un spécialiste se chargeât de faire le point. L'abbé Jean Mercier s'est acquitté de la tâche avec une conscience professionnelle, un sens de la mesure, un goût littéraire et une clarté intellectuelle dignes de tous les éloges.

Sur les limites sud et nord du territoire il semble qu'il n'y ait lieu ni à discussion ni même à simple hésitation. Si la suite de seigneuries qui se coudoient sur la bordure sud du St-Laurent marque sans contester la limite nord de la région, la frontière canado-américaine en constitue avec non moins de certitude la limite sud.

Il ne peut y avoir de contestation qu'à propos des bornes ouest et est. Or, avec un sens parfait de la mesure, l'abbé Jean Mercier les a fixées en laissant ouverte la discussion sur des points controversables. A l'ouest, les bornes seraient la rivière Richelieu et la suite de seigneuries qui longent la rivière Yamaska, bien qu'on puisse hésiter sur la question de savoir s'il faut y insérer ou en exclure la seigneurie de St-Armand. Quant à l'est, l'Estrie s'étendrait non pas jusqu'à la Chaudière, mais jusqu'aux cantons qui forment la Beauce.

Ce vaste territoire, dont beaucoup de townships gardent encore la nomenclature britannique de 1778, a reçu des surnoms qui ne peuvent que plaire à des gosiers comme à des esprits français, amoureux de l'art comme de la nature. Si on hésite devant Estrie pour englober l'ensemble, comment ne pas admirer *Suisse du Canada*, une invention du Belge Georges Vekeman semble-t-il ? *Les Bois-Francs*, une désignation tirée des essences forestières et consacrée par Mgr Signay, en 1838, n'ont que le défaut de s'appliquer à une partie seulement de l'Estrie, celle qui constitue aujourd'hui la région et le diocèse de Nicolet.

Mais que dire de tous ces noms, aussi charmants qu'ils sont nobles, pour coiffer les centres principaux de l'Estrie : Sherbrooke, *la reine* ; Granby, *la princesse* ; Magog, *l'écrin* ; Coaticook, *la perle*, etc. ? Et tous ces noms se synthétisent dans une mention unique : l'Estrie, *le jardin* de la province ! Ajoutez à ces titres pittoresques les souvenirs historiques évoqués par Plessisville, Princeville, etc. ; et vous aurez une idée de l'onomatopée éloquente étudiée par l'abbé Jean Mercier.

On ne s'étonnera ni de l'intérêt ni de la solidité de sa thèse quand on saura qu'il l'a élaborée sous la direction du

jeune maître Guy Frégault et qu'il l'a fondée en grande partie sur les recherches consciencieuses de ce spécialiste en histoire de l'Estrie, l'abbé Albert Gravel, curé de St-Jeanne d'Arc de Sherbrooke.

Si l'abbé Mercier a contracté envers ces collaborateurs une grosse dette de reconnaissance, tous les habitants de l'Estrie en ont contracté une tout aussi considérable à son propre égard. Aussi devront-ils assurer à son œuvre la diffusion la plus large et la plus sympathique.

*Mgr Emile Chartier, p.d.
ancien vice-recteur de
l'université de Montréal*

*

VIII. — IL EST TEMPS D'ACCEPTER OFFICIELLEMENT LE MOT ESTRIE

(*Le Devoir*, 26 octobre 1961, éditorial)

Le Conseil provincial du tourisme, — qui continue son enquête dans le Québec, — vient d'être saisi d'une demande de Mgr Maurice O'Bready, P.D., vice-recteur de l'université de Sherbrooke, à l'effet d'accepter officiellement le vocable ESTRIE pour désigner ce qu'on a longtemps appelé les Cantons de l'Est.

Travail de Mgr O'Bready

Ce prélat peut revendiquer la paternité de ce mot. Il l'a proposé en 1946 à feu Mgr Philippe Desranleau, qui « cherchait, — écrit l'abbé Jean Mercier, — un terme capable de traduire en français impeccable et poétique cette expression lourde et bâtarde, les Cantons de l'Est. »

L'activité à la fois considérable, méthodique et intelligente de Mgr O'Bready aura contribué plus que toute autre chose aux résultats que l'on note aujourd'hui : acceptation du terme par l'Académie canadienne-française, son utilisation de plus en plus fréquente dans les conversations, dans les conférences et dans les journaux, sa reconnaissance officielle par le comité de toponymie du Québec, etc.

Aujourd'hui, après quinze ans de ce labeur fructueux, il voudrait que le gouvernement provincial, par son Service du tourisme, assure définitivement la carrière du mot Estrie en le substituant officiellement à l'expression Cantons de l'Est.

Thèse probante

Mgr O'Bready a soumis au Conseil provincial du tourisme une thèse qui nous semble probante.

En 1791 le gouvernement fit tailler, dans ce qu'on appelait

alors les *Waste Lands of the Crown*, des *townships* pour loger les Loyalistes qui après la guerre d'Indépendance étaient entassés dans la région de la baie de Missisquoi. On les appela les Eastern Townships pour les différencier des Western Townships, déjà ouverts en Ontario.

Mauvaise traduction

A partir de 1830 les Canadines français ont tenté, de diverses manières, de franciser l'expression *Eastern Townships*. On a suggéré Townships de l'Est. On a même utilisé Townships du Sud, pour situer géographiquement cette région par rapport à Québec. Ni l'une ni l'autre n'eut de vogue. En 1858, Antoine Gérin-Lajoie lançait l'expression Cantons de l'Est.

Le mot township ne saurait se traduire par canton, car dans le premier cas il ne s'agit que d'une mesure d'arpentage, alors que l'autre implique une organisation administrative.

« Faute de mieux, écrit Mgr O'Bready, l'expression Cantons de l'Est, avec son incorrection, s'est propagée quand même chez les Canadiens français, et elle est devenue assez commune vers 1900 ; alors que les anglophones s'en sont tenus à l'appellation Eastern Townships ».

Le mot Estrie n'a pas eu la vie facile à ses débuts.

« Les traditionalistes affectivement accrochés à *Cantons de l'Est* lui ont livré une guerre impitoyable durant quatre ou cinq ans. Estrie a résisté à tous les boulets. Le vocable s'est revigoré particulièrement lorsque l'Académie canadienne-française, le 15 mars 1951, a recommandé d'en répandre l'usage ».

Pourquoi « Estrie » ?

Et voici comment Mgr O'Bready justifie le mot qu'il a contribué à faire progressivement accepter.

« On devine pourquoi nos académiciens ont éprouvé le besoin, sans y être sollicités, de consacrer l'emploi du terme ESTRIE. Sa formation obéit aux meilleures règles de la sémantique, en ce sens qu'il pourrait dériver de la langue romane : comme Neustrie, en France, a signifié "région qui n'est pas à l'est", ESTRIE signifie chez nous "région qui est à l'est". En gardant la racine EST, le mot respecte une réalité historique : c'est bien à l'est des Townships de l'Ontario que se sont ouverts nos Eastern Townships. La désinence TRIE porte elle-même un sens bien adapté : une trie est une terre riche et féconde, selon les dictionnaires anciens. ESTRIE est séduisant autant par sa brièveté que par ses assonances françaises. Au besoin, le mot peut se traduire carrément par EASTRIA pour les anglophones. En tous cas, on en forme tout naturellement l'adjectif ESTRIEN ; alors que la périphrase Cantons de

l'Est (même chose pour Eastern Townships), en plus de sa lourdeur, ne saurait engendrer d'adjectif correspondant ».

De bonnes raisons

L'Académie canadienne-française avait invoqué quatre raisons pour accepter le mot Estrie :

1. L'emploi de plus en plus général de ce terme, et cela surtout par les habitants mêmes de la région, plaide fortement en faveur de son adoption ;

2. Le mot est d'une brièveté séduisante ; plus encore, si on le compare à l'expression Cantons de l'Est, traduction littérale de l'anglais ;

3. Il a l'avantage d'être plus particulier que l'expression vague qu'il remplacerait ;

4. Enfin, il est de bonne formation.

En voilà assez pour que nous emboitions le pas derrière Mgr O'Bready et que nous suggérions avec insistance au Service du tourisme d'ajouter le vocable Estrie à ceux que nous avons déjà, comme Gaspésie et Mauricie.

Pierre LAPORTE



IX. — ESTRIE : UN VOCABLE A
ACCEPTER OFFICIELLEMENT

(*L'Action*, Québec, 14 novembre 1961, éditorial, 4)

Il y a des années, à la suite de plusieurs spécialistes, « L'ACTION CATHOLIQUE » désignait sous le nom d'Estrie cette région du Québec que l'on a longtemps appelée « Cantons de l'Est ». Le vocable, on le sait, doit son apparition à Mgr Maurice O'Bready, P.D., vice-recteur de l'université de Sherbrooke, historien et membre du Conseil de la vie française. Il y a exactement dix ans, l'Académie canadienne-française acceptait le terme. Depuis, il en a été ainsi d'une foule d'autres organismes en vue, comme l'Association des éducateurs de langue française, le comité de toponymie, fondé par la fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec et le Conseil de la vie française, etc.

En bref, le nom Estrie est, pour ainsi dire, sur toutes les lèvres. D'ores et déjà, il a cours et droit de cité. Nombreux sont les écrivains, géographes, historiens, journaux et revues qui ont emboité le pas. C'est donc à juste titre que l'on demande au Conseil provincial du tourisme, par la voix même du créateur du terme, Mgr O'Bready, d'accepter officiellement le vocable Estrie pour désigner les Cantons de l'Est de jadis.

De fait, c'est là un geste à poser. Un geste conforme à la dictée du sain usage, de la logique et de la linguistique. Il n'est, à ce sujet, que de parcourir le bref mais combien substantiel mémoire rédigé par le vice-recteur de l'université de Sherbrooke à l'adresse des autorités compétentes. De même, on trouve, sur le thème en cause, un fort intéressant exposé dans la thèse de maîtrise ès Arts (en histoire) présentée à l'université de Montréal, en 1956, par un autre spécialiste, M. l'abbé Jean Mercier, aumônier diocésain (Sherbrooke) de la société Saint-Jean-Baptiste et de l'A.J.C.

Nous ne tenterons point de résumer ici ces deux documents. Citons cependant quelques phrases de Mgr Maurice O'Bready : — « *Comme Gaspésie et comme Mauricie, le terme ESTRIE nous paraît déjà bien généralisé : on le retrouve dans à peu près tous les journaux de la province, et il ne dérouté plus le lecteur. Dans notre région surtout, il est courant, ce qui réjouit les tenants de la refrancisation* ».

Signalons en passant la popularité croissante dans le monde des affaires et autres, du mot Estrie dont feu S. Exc. Mgr Philippe Desranleau, premier archevêque de Sherbrooke, se fit le vulgarisateur. Tant en linguistique qu'en géographie et en histoire, des connaisseurs tels que Mgr Emile Chartier, Mgr Victor Tremblay, les géographes Michel Brochu et Pierre Dagenais, MM. Jean-Marie Laurence, Omer Héroux et bien d'autres ont appuyé le mouvement.

Du mot ESTRIE, Mgr O'Bready écrit à bien juste titre qu'il « *satisfait à toutes les exigences* », « *contente les philologues* », « *parle par son étymologie* », « *respecte l'histoire* », « *charme par sa brièveté et sa clarté* » « *peut se traduire* » et « *se prête aux modalités adjectives* ». — « *Le nom sonne français, conclut-il, dans une région devenue française. Le peuple s'en empare et il le propage allégrement... Qu'attend-on alors pour reconnaître officiellement un droit de cité à ce vocable géographique tout acrédité ?* ».

Puisse-t-on donner sans tarder au mot ESTRIE un caractère dûment officiel !

Odilon ARTEAU



X. — MEMOIRE

(Travail présenté durant la commission provinciale du tourisme qui siégeait à Sherbrooke le 23 octobre 1961)

Requis de donner notre opinion sur l'opportunité de l'emploi du mot ESTRIE pour désigner nos Townships, nous prions

le Service provincial du tourisme de parcourir ce bref mémoire, où nous exposons quelques observations que nous croyons utiles et sérieuses.

Mises à part les bandes qui, s'étendant à une quinzaine de milles dans les terres et longeant le Saint-Laurent, la Chaudière et le Richelieu, contenaient les anciennes seigneuries, toute la région sud sise entre le Saint-Laurent et la frontière porta dès le début du régime anglais le nom générique de WASTE LANDS OF THE CROWN, i.e. Terres vagues de la Couronne.

Répondant aux requêtes nombreuses des Loyalistes, qui, parqués à Baie Missisquoi après la Guerre d'Indépendance, réclamaient de l'espace vital depuis 1783, le gouvernement fit tailler ces terres vagues en townships au cours des années 1791-1792 ; les Loyalistes y pénétrèrent en nombre, et ils en commencèrent la colonisation. Le nom de EASTERN TOWNSHIPS désigna bientôt (1815) la région, le déterminatif Eastern rappelant, par opposition, que dès 1783, on avait déjà ouvert dans le futur Ontario des Western Townships.

Il n'est pas inutile de remarquer en passant qu'un township (le mot ne saurait se traduire par canton) est une délimitation territoriale, sans plus. C'est une mesure d'arpentage : en principe, le township est un quadrilatère de dix milles de côté. Alors que la seigneurie suppose une organisation administrative comportant de multiples conventions, entre seigneur et censitaires, sur la concession, l'occupation, l'usage, la location, la vente, les droits et rentes des biens-fonds, le township est octroyé aux colons selon la tenure du franc et commun socage : il n'y a pas de seigneur dans le township, l'occupant est propriétaire absolu de sa terre, et il traite sans intermédiaire avec le gouvernement. Jusqu'en 1854 (abolition des seigneuries), les Eastern Townships étaient donc, par leur tenure, nettement distincts du reste de la province. Ils ont continué à l'être ensuite par leur culture, leurs industries, leur commerce, leur population, et par l'esprit même de cette population. Même géographiquement, cette aire montagnaise se différencie des abords du fleuve : Raoul Blanchard la range à part en étudiant les couches géologiques et la conformation terrestre.

L'appellation Eastern Townships a subi des avatars. Les Canadiens français tentèrent de la franciser, au moins à moitié, en disant, à partir de 1830, les TOWNSHIPS DE L'EST. Quelques missionnaires, oubliant la raison originelle du déterminatif Est, risquèrent TOWNSHIPS DU SUD, en songeant à Québec, leur point de départ : cette désignation n'eut pas longue vie.

C'est à Antoine Gérin-Lajoie qu'on attribue le premier emploi de l'expression CANTONS DE L'EST, dans son « Jean Rivard le Défricheur », paru vers 1858. Après lui, L.-C. Bélanger, avocat et journaliste de Sherbrooke, la vulgarisa en s'en

prétendant le créateur. On pourrait discuter sur la justesse de cet essai de traduction. Bélanger annonce triomphalement en 1863 qu'il a trouvé CANTON dans un dictionnaire français, et il propose ce terme comme équivalent de TOWNSHIP. Il n'a évidemment pas pris le soin de vérifier et de comparer les deux acceptions. Il oublie, comme Gérin-Lajoie, qu'un canton, au sens français, est une section d'arrondissement, et qu'il est constitué de plusieurs communes ; qu'il a une organisation *administrative*, un maire, et souvent une force constabulaire ; et que, de toute façon, il ne peut exister que si les communes qui le composent préexistent et sont habitées. Le township, nous l'avons dit, est une division *territoriale* : on délimite des townships uniquement pour morceler un territoire vague afin de faciliter ensuite le cadastrage de chaque quadrilatère ; les communes sont inconnues chez nous, de même que l'arrondissement ; un township n'a jamais, comme tel, de maire ni de conseillers, il n'est pas organisé politiquement ; il peut ne pas être habité, ce qui ne change rien à sa nature de township. Nous avons la conviction que le mot township est intraduisible en français.

Faute de mieux, l'expression CANTONS DE L'EST, avec son incorrection, s'est propagée quand même chez les Canadiens français, et elle est devenue assez commune vers 1900 ; alors que les anglophones s'en sont tenus à l'appellation EASTERN TOWNSHIPS.

Le terme ESTRIE est de date relativement récente : il est apparu en 1946, d'abord comme titre d'un hymne régional. Sans doute parce qu'il fait sauter l'équivoque contenue dans CANTONS DE L'EST, et parce qu'il satisfait les puristes, il est devenu si rapidement populaire que les traditionalistes affectivement accrochés à CANTONS DE L'EST lui ont livré une guerre impitoyable durant quatre ou cinq ans. ESTRIE a résisté à tous les boulets. Le vocable s'est revigoré particulièrement lorsque l'Académie canadienne-française, le 5 mars 1951, a recommandé d'en répandre l'usage.

Nous n'avons découvert nulle part qu'une autorité, gouvernementale ou autre, ait jamais déclaré officielle l'une ou l'autre des appellations successives ci-devant énumérées : WASTE LANDS OF THE CROWN — EASTERN TOWNSHIPS — TOWNSHIPS DE L'EST — TOWNSHIPS DU SUD — CANTONS DE L'EST. ESTRIE reste seule à jouir de l'approbation totale d'une institution aussi prestigieuse et compétente que l'Académie canadienne-française.

On devine pourquoi nos académiciens ont éprouvé le besoin, sans y être sollicités, de consacrer l'emploi du terme ESTRIE. Sa formation obéit aux meilleures règles de la sémantique, en ce sens qu'il pourrait dériver de la langue romane : comme Neustrie, en France, a signifié « région qui n'est pas à l'est », ESTRIE signifie chez nous « région qui est à l'est ».

En gardant la racine EST, la mot respecte une réalité historique : c'est bien à l'est des townships de l'Ontario que se sont ouverts nos Eastern Townships. La désinence TRIE porte elle-même un sens bien adapté : une trie est une terre riche et féconde, selon les dictionnaires anciens. ESTRIE est séduisant autant par sa brièveté que par ses assonances françaises. Au besoin, le mot pourrait se traduire carrément par EASTRIA pour les anglophones. En tout cas, on en forme tout naturellement l'adjectif ESTRIEN, alors que la périphrase Cantons de l'Est (même chose pour Eastern Townships), en plus de sa lourdeur, ne saurait engendrer d'adjectif correspondant.

Comme Gaspésie et comme Mauricie, le terme ESTRIE nous paraît déjà bien généralisé : on le retrouve dans à peu près tous les journaux de la province, et il ne déroute plus le lecteur. Dans notre région surtout, il est courant, ce qui réjouit les tenants de la refrancisation.

Nous n'ignorons pas que quelques personnages, de moins en moins nombreux, s'offusquent encore de l'entendre résonner partout : doit-on tenir compte de leurs froncements de sourcils, ou faut-il donner raison à la masse du peuple, qui a définitivement adopté le vocable neuf, tout comme il a adopté temporairement, au siècle dernier, diverses appellations qui ne lui plaisaient qu'à moitié ?

Pour voiler un certain dépit injustifié, les quelques contradicteurs obstinés à conserver l'hybride CANTONS DE L'EST arguent, contre l'admission du terme ESTRIE, qu'un tel changement de nom causerait un affaiblissement des affaires, notamment par la diminution du tourisme chez nous. Le prétexte, spécieux, est très faible. Le terme ESTRIE circule déjà depuis près de vingt ans, et le commerce, durant ce temps, loin de diminuer, a fait des bonds remarquables. Et on serait bien embarrassé de démontrer que le touriste a cessé de visiter Manchester, Percé, Trois-Rivières, Sherbrooke et ses alentours depuis qu'on a surnommé Américanie, Gaspésie, Mauricie ou Estrie les régions où se trouvent ces endroits. Si on s'en tient aux statistiques, c'est bien le contraire qui s'est produit.

La question n'est pas là : ce sont des motifs d'un autre ordre qui doivent nous faire opter pour ESTRIE. Voici une section de la province de Québec qui se distingue des autres au point que depuis 175 ans, on la désigne d'un nom particulier, spontanément. Ce nom, le peuple hésite à le fixer : on le change à quatre ou cinq reprises, chaque fois avec peu de succès parce que chaque fois il y manque quelque chose, parce qu'il est partiellement anglais, parce qu'il renie un passé historique, parce qu'il est composé et lourd, ou parce qu'il s'entache d'une impropriété gênante. ESTRIE apparaît, qui satisfait à toutes les exigences, qui contente les philologues, qui parle par son étymologie, qui respecte l'histoire, qui charme par sa brièveté et sa

clarté, qui peut se traduire, et qui se prête aux modalités adjectives. Le nom sonne français dans une région devenue française. Le peuple s'en empare, et il le propage allégrement. Puis une institution aussi autorisée que l'Académie canadienne-française en admire la frappe et réclame qu'on le diffuse.

Qu'attend-on alors pour reconnaître officiellement un droit de cité à ce vocable géographique tout accrédité ?

Mgr Maurice O'BREADY, P.D.



XI. — L'ESTRIE

(Extrait de Monographies économique-sociales des comités ruraux du Québec, fascicule no IV, 1962, p. 315-317)

Lorsqu'on visite ce que l'on a appelé longtemps les « Cantons de l'Est » — aujourd'hui l'Estrie —, il faut faire comme à un passage à niveau : « Arrêter, regarder, écouter » et puis filer vers un autre panorama souvent voisin et aussi pittoresque, pour encore arrêter, regarder la beauté des lieux, écouter le chant multiforme et captivant de la grande nature, qu'il s'agisse des lacs Memphrémagog, Mégantic ou Saint-François, ou encore des hauteurs d'Orford, Beauvoir ou Notre-Dame-des-Bois.

Géographie

L'Estrie est une vaste région d'environ 7,620 milles carrés, au sud du Saint-Laurent, entre le Richelieu, la Chaudière et la frontière américaine, à l'exception des seigneuries organisées sous le régime français. Ce quadrilatère imparfait va du comté de Missisquoi à celui de Frontenac, des comtés d'Arthabaska et Drummond à la ligne 45e. Solide bloc de douze comtés où l'on taille, après 1791, 93 « townships » ou cantons établis sur nos Appalaches, cette contrepartie sud des Laurentides nordiques.

Disons tout de suite combien il serait illogique de ne pas inclure en Estrie le comté de Missisquoi, ce vaste hall d'entrée, chez nous, des Loyalistes premiers occupants de l'Estrie. Missisquoi ne saurait être ralié aux comtés de la vallée du Richelieu, car historiquement, géographiquement et économiquement ses pomiculteurs (Frelshburg) n'ont aucun trait commun avec, par exemple, les céréaliculteurs de la plaine du Richelieu et les pêcheurs de barbotés du chenail du Moine. Par ailleurs, notons-le, le comté de Frontenac appartient beaucoup plus à la vallée de la Chaudière qu'à l'Estrie proprement dite.

Si nous considérons les caractéristiques physiques et économiques de ces lieux, nous pouvons répartir l'Estrie comme suit, **en nous inspirant de monsieur M. Philipponneau** : 1) la zone

de Piedmont, constituée des Bois-Francs (Arthabaska, Drummond et le nord de Mégantic), est prolongée en ouest par Sutherland et Missisquoi et forme un vaste secteur d'industrie laitière ; 2) le centre-nord, les comtés de Richmond, Wolfe et le sud de Mégantic, est un secteur richement minéralisé, surtout d'amiante ; 3) le sud de l'Estrie (Brome et Stanstead) est zone d'élevage ; 4) à l'est, les comtés de Compton et Frontenac sont en partie forestiers ; enfin le rectangulaire comté de Sherbrooke est le centre économique et géographique de l'Estrie. Naturellement aucune cloison n'existe entre toutes ces divisions artificielles, à preuve : les Bois-Francs s'avancent résolument en Wolfe.

L'Estrie bénéficie en effet des plus beaux peuplements canadiens de bois-francs (érables, merisiers, hêtres, ormes, etc.). Par ailleurs, notons-le, le climat estrien est plus froid en hiver que celui de Montréal ; ses étés bien que plus ensoleillés sont moins chauds, résultat en partie de nuits plus fraîches.

Ce pays de montagnes, collines et lacs résulte d'une accumulation de tills glaciaires, de dépôts marins et lacustres. La surface a été bousculée et rabotée par les glaciers quaternaires. Les sols arables sont constitués de limon, sable et gravier dont le drainage est bon, sinon parfois excessif, par période de grandes pluies ou de fonte rapide de la neige.

Population

L'Estrie fut d'abord une réserve anglo-saxonne, mais cela n'a pas duré puisque l'Estrie est maintenant la plus belle conquête pacifique des Canadiens français. Ce territoire est canadien-français à 80% et même 99%, moins cependant le comté de Brome (45% en 1951).

Les douze comtés de cette région représentent en 1960 une population totale d'environ 480,000 âmes (350,000 en 1941). En 1956, la population agricole n'atteignait que 123,000 ce qui représentait une baisse d'environ 10,000 par rapport à 1941. Le pourcentage de la population agricole par rapport à la population totale passait ainsi de 38.6 à seulement 26.6.

Refrancisation — un actif rentable

Dans bien des pays, le tourisme est une industrie prospère dont vivent d'importantes populations. Le tourisme au Canada nous rapportera cette année, estime-t-on, \$500 millions. C'est notre 3^e plus importante source de revenus, venant à la suite de nos ventes de blé et de papier-journal. En 1961, plus de 9,650,000 véhicules américains ont franchi nos frontières ; un tiers d'entre eux séjournant chez nous plus de vingt-quatre heures. Le Québec réalise de ce chef plusieurs millions de dollars ; ce revenu pourrait être multiplié : notre situation géographique tout près d'Etats riches et peuplés, nos beautés natu-

relles, nos trésors historiques, notre caractère français attirent les étrangers désireux de voir du « neuf ».

Inutile pour nous de chercher à concurrencer nos voisins d'outre frontières sur le plan des réalisations matérielles : nous les imiterions sans grand succès. Ce qui intéresse les visiteurs, c'est le « something different » de notre civilisation. Terré française, nous constituons une véritable oasis dans un vaste continent anglo-saxon. Il y a intérêt en dollars à rester différents de nos voisins, par notre héritage français (langue et culture), la chaleur de notre hospitalité, l'excellence de la table, l'abondance de nos souvenirs historiques conservés et mis en évidence, l'originalité de nos coutumes et traditions.

Être différents et le demeurer est pour nous un actif précieux et quotidiennement rentable. Le prétendre n'est pas un caprice de puriste ou d'esthète ; c'est bien plutôt une nécessité économique, car le tourisme est un placement rémunérateur. Soyons froidement pratiques : attirons les touristes, donnons-leur ce qu'ils recherchent : du « différent » ; comme tant d'autres, nous ferons de l'argent.

Agriculture

En Estrie, les fermes occupent une superficie totale de 3,284,000 acres, où l'on trouve près de 21,000 fermes (1956). Celles-ci sont d'une grandeur moyenne de 156 acres (137 en 1941). Il y a 16,675 fermes dites commerciales, soit 79.4% du total, alors que la moyenne provinciale est de 71.2.

Le Dr Ernest Mercier (sous-ministre de l'agriculture), il y a quelques années régisseur de la Ferme expérimentale de Lennoxville, a publié dans le programme souvenir du Congrès de 1957 de la Corporation des Agronomes une étude très fouillée sur l'agriculture estrienne. Nous nous excusons de ne reproduire ici que le résumé final :

« La population rurale de l'Estrie s'est maintenue au cours des années 1921 à 1951 alors que la population urbaine a plus que doublé. En 1951, la terre occupée était défrichée seulement dans une proportion de 53%. Si la superficie de la terre occupée et celle de la forêt n'ont à peu près pas bougé, l'étendue de la terre défrichée a augmenté de près de 10% au cours de cette période. Les pâturages naturels — leur superficie a diminué du quart environ — ont fait place aux pâturages améliorés et aux autres cultures. Celle de l'orge a cédé bien du terrain à celle de l'avoine. L'étendue en cultures maraîchères et en petits fruits a augmenté de façon très marquée. On a régionalisé la pomiculture. L'industrie de l'érable a fait de grands progrès. Les populations bovine, porcine et ovine ont enlevé du terrain aux populations ovine et chevaline. La mécanisation de la ferme, qui a progressé rapidement depuis la dernière guerre, est peut-être responsable de la diminution du nombre de fermes et de l'augmentation de l'étendue moyenne des fermes.

« L'Estrée est une région industrielle, forestière et agricole. Les 12 comtés qu'elle renferme groupent encore près du cinquième des fermes du Québec. L'agriculture prend de l'importance au fur et à mesure que la région s'industrialise. Elle devrait avoir, avec la sylviculture, des droits à peu près égaux sur la terre occupée de cette vaste région ».

Dr PAUL BOUCHER
du ministère de l'Agriculture



TABLE DES MATIERES

<i>DEDICACE</i>	5
<i>PREFACE</i> de M. le chanoine Lionel Groulx	7
BIBLIOGRAPHIE	9
A — <i>Manuscrits</i>	9
B — <i>Guides</i>	9
C — <i>Compilations</i>	10
D — <i>Ouvrages généraux</i>	12
E — <i>Travaux spécialisés</i>	15
F — <i>Périodiques</i>	18
G — <i>Cartes</i>	20

Première partie : LIMITES DE L'ESTRIE

<i>Préliminaires</i>	29
<i>Livre premier : Etude historique</i>	37
<i>Chapitre premier : Période abénaquise (1608-1760)</i>	41
A — 1609-1680 : les excursions	45
B — 1680-1760 : l'établissement	46
C — 1760-à... : l'extinction de la tribu	48
<i>Chapitre deuxième : Période anglaise (1760-1840)</i>	50
<i>Chapitre troisième : Période française (1840-à nos jours)</i>	61
<i>Livre deuxième : Etude critique</i>	65
<i>Chapitre premier : Limite Nord</i>	67
Les Bois-Francs, partie intégrante de l'Estrie	67
<i>Chapitre deuxième : Limite Sud</i>	73
<i>Chapitre troisième : Limite Ouest</i>	74
<i>Chapitre quatrième : Limite Est</i>	79

<i>Appendice</i> : Difficulté : les Bois-Francis	85
1825 — Blandford	87
1832 — Stanford	87
1835 — Arthabaska	87
1835 — Somerset	88
1839 — Warwick	88
Bulstrode	88
<i>Conclusion</i>	91

Deuxième partie : L'ONOMASTIQUE DE L'ESTRIE

<i>Livre premier</i> : Noms historiques	97
<i>Chapitre premier</i> : Notre région	
sous le régime français	99
sous le régime anglais	100
A — Appellations vagues	100
B — Townships of Upper Canada — Townships of Lower Canada	102
C — Western Townships — Eastern Townships	103
D — Townships de l'Est	104
E — Townships du Sud	108
F — Les Bois-Francis	110
Conclusions	115
G — Les Cantons de l'Est	115
H — L'Estrie	117
1 — <i>Son origine</i>	118
La Saint-François	119
Les Appalaches	120
L'Orford	120
Les Cantons de l'Est	121
2 — <i>Sa formation</i>	122
L'Estrie	125
L'Académie canadienne-française approuve le mot « Estrie »	127
L'Estrie	128
L'homme de l'Estrie	139
3 — <i>Son adoption universelle</i>	145
a — Les journaux	145
b — Les revues	152
c — Publications diverses	155
d — Autres manifestations	157
e — Les affaires	161
4 — <i>L'Estrie et la politique</i>	164
<i>Chapitre deuxième</i> : A — Notre ville	169
B — Cherbouurg	182
<i>Livre deuxième</i> : Noms littéraires	185
<i>Chapitre premier</i> : Notre région	187
A — Suisse du Canada ou du Québec	187
B — Jardin du Canada et Jardin du Québec	189

Jardin du Canada	189
Jardin du Québec	190
C — Les Marches du Canada et les Marches du Québec	191
N.B. Estriettes	192
<i>Chapitre deuxième : Notre ville</i>	194
La Métropole	195
La Reine de l'Estrie	196
La Ville-Reine du Québec	201
<i>Chapitre troisième : Autres villes</i>	204
A — Granby, « princesse de l'Estrie »	204
B — Coaticook, « perle de l'Estrie » ou « bocage de l'Estrie »	205
C — Magog, « écrin de l'Estrie »	208
D — Drummondville, « cœur de l'Estrie »	208
E — La Meuronie	211
F — East-Angus, « sapinière de l'Estrie »	213
G — Autres noms des Bois-Francis	217
I — Plessisville (Somerset), Métropole des Bois-Francis	218
II — Victoriaville, Reine des Bois-Francis	219
<i>Chapitre quatrième : L'autoroute de l'Estrie</i>	221
<i>Appendices</i>	231
I. — Les Cantons de l'Est	231
II. — Les Cantons de l'Est	233
III. — Gérin-Lajoie, auteur du mot canton	235
IV. — L'Estrie	237
V. — L'Estrie : anti ou pro ?	239
VI. — A Notre-Dame de l'Estrie	242
VII. — L'abbé J. Mercier, récipiendaire du prix « Juge Lemay » 1956	245
VIII. — Il est temps d'accepter officiellement le mot Estrie	247
IX. — Estrie : un vocable à accepter officiellement	249
X. — Mémoire	250
XI. — L'Estrie	254

GRAPHIQUES

1 — L'Estrie (vue d'ensemble)	36
2 — Division de Buckinghamshire en Townships (1792)	59
3 — Limite (NORD) de l'Estrie (Seigneuries du fleuve)	69
4 — Limite (OUEST) de l'Estrie (Seigneuries du Richelieu)	75

5 — Limite (EST) de l'Estrie	81
6 — Seigneuries (Richelieu) ; Townships (Estrie)	93
7 — Les Bois-Francs, partie intégrante de l'Estrie	113
8 — L'Estrie (d'après le ministère de l'Industrie et du Commerce)	229

*L'auteur de cet ESSAI recevra avec une égale reconnaissance
toutes critiques et toutes propositions susceptibles d'améliorer
une édition subséquente.*

Abbé Jean Mercier, directeur
Département d'histoire et de géographie
Séminaire de Sherbrooke
Sherbrooke, Québec.

Achevé d'imprimer le 6 juin 1964
dans l'imprimerie Saint-Paul-Apôtre
Sherbrooke, Québec.



*Société de
Généalogie de
Drummondville*

545, rue des Écoles
DRUMMONDVILLE, QC J2B 1J6

Sur la page couverture :

*Mlle Huguette Bélisle symbolisa la cana-
dienne de l'Estrie au Centenaire de la société
Saint-Jean-Baptiste de Sherbrooke, en 1958.*

Date Loaned

4 DEC			
5 MAR			
10 MAR			
13 OCT			
2 NOV			
OCT 23			

971.46
M555e

18,893

L'Étrier

Hymne régional

Paroles de
Mgr Maurice O'Bready
Musique de
Sylvio Lacharité

REFRAIN. Allegro maestoso

Fi-re-ment nous ex-al- tons La co-quet-te ri e -
vants et gais can- tons De no- tre coin de pa- tri e.
Un ter- roir gé- né- reux, U- ne ra- ce de preux, Un pas- sé
sé glo- ri- eux Gar- dant nos coeurs à l'Éa- tri e.
Coplet
1. Le sol con- quis par nos pal- si- bles pé- res
N'a pas con- nu les meur- tri- ers con- flets.
Près des champs a- meu- blés, De ri- ches - ses rem- plis,
Nos mon- Au Refrain

2
la - gnes al - ti - res Cou- vent l'or dans leurs fe- conds re - pils.
Fi-re-...

3
De ce passé d'entraide et de vaillance,
Nos devanciers, divers par l'origine,
Ont respecté leurs réciproques droits.
La charrie et la croix
Ont guidé leurs exploits.
Leur exemple dessine
Nos devoirs de citoyens courtois.

De la paix et de la liberté.
Et promet l'assurance
Qui bâtit la cité
C'est l'effort concerté
Nous héritons l'esprit d'activité.